Les Echos

MERCREDI 21 AOÛT 2024

Budget 2025 : le legs fragile de Gabriel Attal

iStock, Bridgeman Images et Scott Mcintyre/The New York Time/RÉA

● Le Premier ministre démissionnaire a officialisé mardi les plafonds de dépenses des ministères pour le budget 2025. ● Mais la dizaine de milliards d'euros d'économies pourra être revue par le futur exécutif.

// PAGES 2-3 ET L'ÉDITORIAL DE CHRISTOPHE JAKUBYSZYN PAGE 10

Le Boeing 777-9 est la dernière itération modernisée du B777. *Photo Shutterstock*

Boeing : nouveau revers sur le 777X

AÉRONAUTIQUE Les ennuis continuent pour Boeing. L'avionneur a dû interrompre les vols de certification de son nouveau gros porteur long-courrier, le 777X, après la découverte, ce week-end, de micro-fissures sur une pièce de fixation des moteurs. Les trois avions d'essais sont cloués au sol pour une durée indéterminée. De quoi retarder encore l'entrée en service des premiers exemplaires, initialement prévue en 2020 et qui ne devait pas intervenir, aux dernières nouvelles, avant fin 2025. Le 777X est le dernier grand programme de Boeing, qui doit succéder à l'un de ses « best sellers », le 777-300ER. Mais lui non plus n'a pas été épargné par les problèmes techniques. Si son lancement en 2013 a accéléré la fin de l'A380, le 777X peine à engranger les commandes, plusieurs compagnies dont Air France lui ayant préféré l'Airbus A350. // PAGE 11

analyses

Décarboner l'industrie grâce à l'électrification

Par **Olivier Lluansi**

La réindustrialisation du pays ne se fera pas sans une décarbonation efficace. Une ambition conditionnée à la disponibilité d'une électricité compétitive en quantité suffisante. L'objectif à suivre serait d'atteindre un taux d'électrification de l'industrie de 40 % en 2035. Pour y parvenir, le premier enjeu sera de délivrer cette électricité aux points de densification industrielle grâce au développement massif de lignes à haute ou moyenne tension dans les territoires. // PAGE 6

Chine : les défis du marché du luxe
Par **Laurence Daziano**

Quand Jacques Audiard transite à Mexico
Par **Adrien Gombeaud**

Ukraine : malgré la guerre, le retour des vacanciers à la plage
Par **Marion Torquebiau**

// PAGES 6 ET 7

Les nouveaux paris des banques

iStock

Crédit Agricole soutient, par exemple, le secteur du recyclage de matériel informatique et de téléphonie.

FINANCE Les grandes banques multiplient les incursions sur de nouveaux marchés, loin de leur zone de confort. Agent immobilier, installateur d'alarmes, recyclage d'ordinateurs... Autant de nouveaux métiers qui permettent de faire face à la pression qui a longtemps pesé sur les marges dans les activités traditionnelles de prêts, ou bien de s'assurer de nouveaux relais de croissance. Tout en devenant toujours plus incontournable dans la vie des clients. Mais ces tentatives de diversification ne sont pas toujours couronnées de succès, et les banques sont parfois contraintes de faire machine arrière après des paris ratés. // PAGES 18-19

L'inexorable déclin du charbon en Europe se confirme

ÉNERGIE En Europe, le déclin du charbon semble désormais inexorable, ce qui n'est pas le cas dans le reste du monde. Les Vingt-Sept ont encore réduit leur consommation l'an dernier, et la baisse devrait se poursuivre cette année. Le rebond de la demande, lors de la reprise post-Covid, n'aura pas duré. Malgré la chute des importations de gaz russe, les Européens sont parvenus à se sevrer un peu plus du charbon pour produire leur électricité : la consommation a chuté de 40 % en cinq ans. Ils ont réussi à acheter leur gaz ailleurs, l'essor des énergies renouvelables et la meilleure disponibilité des centrales nucléaires expliquent le reste. // PAGE 5

Le vaccin, une arme face aux menaces grandissantes sur les cheptels

AGRICULTURE La vaccination contre la fièvre catarrhale ovine qui se répand en Europe, a débuté en France. 63 foyers de contamination ont été confirmés sur le territoire, et les éleveurs attendent avec impatience les premières doses pour protéger leurs troupeaux. Depuis quelques années, de nouvelles maladies sont apparues, comme la maladie hémorragique épizootique (MHE) chez les bovins, ou la grippe aviaire. La vaccination reste la principale arme pour endiguer ces épidémies et éviter la perte des cheptels. La campagne lancée pour les canards, une réussite l'an dernier, va être prolongée. // PAGES 12-13

L'Allemagne accueille la première usine européenne du taïwanais TSMC

INFORMATIQUE Le fabricant taïwanais de semi-conducteurs TSMC a inauguré mardi le chantier de son usine de Dresde, en Allemagne. Le chancelier allemand, Olaf Scholz, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et le président de TSMC, C. C. Wei, ont donné symboliquement les premiers coups de pelle. En partenariat avec les industriels allemands Bosch et Infineon et le néerlandais NXP, ce projet doit donner naissance à la première usine européenne du groupe taïwanais. A la clé, 2.000 emplois qualifiés dans la région pour un investissement global de 10 milliards d'euros. // PAGE 16

ISSN0153.4831 NUMÉRO 24278 117e ANNÉE 24 PAGES
Antilles-Réunion 4,70 €. Belgique 4,20 €. Espagne 5,10 €. Luxembourg 4,40 €. Maroc 44 DH. Suisse 6,60 FS. Tunisie 9,8 TND.

Attal dévoile les contours d'un budget 2025 reposant sur 10 milliards d'économies

- Le gouvernement démissionnaire a envoyé les « lettres plafonds » qui détaillent les enveloppes de crédits pour chaque ministère l'année prochaine.
- Ce texte socle – que le nouvel exécutif pourra revoir – est indispensable pour que le budget soit discuté à l'automne.

FINANCES PUBLIQUES

Renaud Honoré

Le prochain Premier ministre ne partira vraisemblablement pas d'une page blanche. Alors que la nomination du nouveau chef de l'exécutif paraît sans cesse repoussée – l'Elysée a annoncé mardi que les consultations avec les chefs de partis prévues vendredi s'étireront à lundi pour le Rassemblement national – l'élaboration du budget 2025 connaît au contraire un petit coup d'accélérateur.

Le Premier ministre démissionnaire Gabriel Attal a ainsi envoyé mardi les « lettres plafonds », le document administratif qui donne aux différents ministères leurs enveloppes de crédits pour l'année qui vient. Une initiative *« républicaine »* aux yeux de Matignon, indispensable pour espérer le vote d'une loi de finances dans les temps, mais qui suscitera nécessairement des critiques au regard des 10 milliards d'économies sur le train de vie de l'Etat prévues.

D'ordinaire, ces plafonds de dépenses par ministère sont plutôt envoyés début août. Mais la situation politique a changé la donne et la paralysie des institutions depuis le second tour des législatives du 7 juillet a grippé la machine administrative. Pourtant le sablier budgétaire s'écoule inexorablement : avec toutes les contraintes pesant sur un projet de loi de finances – envoi préalable au Conseil d'Etat et au Haut Conseil des finances publiques – il faut absolument que celui-ci soit élaboré début septembre pour espérer être examiné à l'Assemblée nationale à partir du premier mardi d'octobre, comme la Constitution le prévoit.

Pour éviter un « crash », Gabriel Attal s'est donc résolu à envoyer ces « lettres plafonds » malgré son statut très précaire de Premier ministre démissionnaire. *« Cela répond à un objectif républicain, la préoccupation principale du Premier ministre est que celui qui lui succédera ait les moyens de présenter un budget dans les temps »*, explique-t-on à Matignon. Avant de préciser : *« Le nouveau gouvernement pourra faire les ajustements nécessaires avant la présentation du texte en Conseil des ministres ou pendant le travail parlementaire. Ce n'est pas un carcan, mais un travail technique. »*

Ce travail technique révèle pourtant des choix politiques forts. Gabriel Attal a décidé de renouveler pour 2025 le montant de l'enveloppe des crédits de l'Etat prévus lors du projet de loi de finances pour 2024, soit 492 milliards d'euros de dépenses. Certes, c'est légèrement supérieur aux 487 milliards préconisés par le ministre de l'Economie chargé des affaires courantes, Bruno Le Maire. On pourra aussi arguer que ce montant de 492 milliards n'est pas forcément le bon comparatif, car entre-temps l'équipe gouvernementale avait dégainé deux plans d'économies de 10 milliards en février (il est déjà entré en vigueur) et en avril (celui-là reste à concrétiser par le prochain exécutif).

> Il n'est plus fait état de l'objectif de ramener le solde public à –4,1 % en 2025.

Il n'empêche : tenir cette enveloppe stable dans le temps demande un réel effort car l'inflation entraîne automatiquement une hausse de la dépense publique. *« Cela représente pour les ministères une économie de l'ordre de 10 milliards par rapport à l'évolution spontanée des crédits »*, explique-t-on à Matignon. Tous les ministères ne sont pas logés à la même enseigne. *« La loi de programmation militaire est préservée, de même que d'autres budgets qui font l'objet d'augmentation ou de stabilité, comme la Culture ou les Sports »*, souligne-t-on à Matignon. En revanche le ministère du Travail pourrait à nouveau être mis à contribution, avec des coupes autour de 600 millions, selon nos informations.

Objectif 2025 inaccessible

Les services de Gabriel Attal justifient cet effort budgétaire par la nécessité de *« ramener le déficit sous les 3 % du PIB en 2027 »*. En revanche, il n'est plus fait état de l'objectif de ramener le solde public à –4,1 % en 2025 comme l'équipe sortante s'y était engagée. Et pour cause : dans les couloirs de Bercy, plus personne ne croit – si tant est qu'ils y aient vraiment cru à un moment – que cet horizon soit encore atteignable.

Pour y parvenir, il faudrait déjà tenir l'objectif de –5,1 % cette année, ce qui n'est pas évident *« au vu de l'évolution très dynamique des dépenses des collectivités »*, selon une source ministérielle, qui peste contre leur manque de coopération dans le rétablissement des comptes publics. Il faudrait ensuite que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 en préparation prévoie également des économies fortes pour espérer contenir le déficit. Une perspective qui semble relever de la science-fiction au vu du débat politique actuel, bien avare en propositions de réduction des dépenses.

L'éditorial de Christophe Jakubyszyn page 10

Les collectivités locales mises sous pression

L'évolution des dépenses des collectivités est scrutée de très près, alors qu'elles ont continué de progresser depuis le début de l'année.

Laurent Thévenin

Malgré le flou politique ambiant, les élus locaux ne se font guère d'illusions sur ce qui les attend lors des discussions sur le budget pour 2025. Leurs dépenses seront scrutées de très près – et encore plus que les autres années – par un Etat à la recherche de toutes les économies possibles pour réduire le déficit public. D'autant qu'à Bercy, elles sont jugées *« très dynamiques depuis le début de l'année »*. Les dernières statistiques mensuelles comptables des collectivités locales publiées par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) font état d'une augmentation de leurs dépenses de fonctionnement de 7 % à fin juillet sur un an (soit +7,5 milliards d'euros), tirée notamment par les frais de personnel (+6 %) et les achats et charges externes (+13,3 %). *« C'est alarmant »*, selon un élu du camp présidentiel.

« C'est le même discours que nous entendons chaque année, sans qu'il n'y ait jamais eu de dérapages. Les collectivités territoriales sont à l'équilibre, leur dette est très limitée et elles la financent elles-mêmes », rétorque André Laignel, premier vice-président délégué de l'Association des maires de France et maire socialiste d'Issoudun. En 2023, leurs dépenses de fonctionnement avaient augmenté de 5,9 %, selon le rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales publié en juillet.

Pas de mécanisme contraignant

Avec la loi de programmation des finances publiques (LPFP), il leur est demandé de les réduire de 0,5 point par an en volume entre 2024 et 2027. Mais sans qu'aucun mécanisme ne les y contraigne pour autant. L'exécutif n'a, lui, cessé de maintenir la pression cette année. Y compris après les élections législatives, Bruno Le Maire, le ministre démissionnaire de l'Economie et des Finances, ayant de nouveau appelé les collectivités à réaliser 2 milliards d'euros d'économie. Sans beaucoup d'effet jusque-là.

« C'est tout à fait paradoxal que d'entendre l'Etat, qui est incapable de tenir ses finances, expliquer aux collectivités territoriales, qui tiennent les leurs, comment il faudrait faire. Mais l'Etat nous considère malheureusement depuis des années comme une variable d'ajustement de ses errements budgétaires », déplore André Laignel, qui ne veut pas entendre parler de l'objectif fixé dans la LPFP. Même levée de boucliers du côté des départements. *« Départements de France s'est systématiquement opposé à la poursuite de cet objectif inatteignable si la logique du gouvernement ne change pas : l'Etat doit d'abord arrêter de charger la barque des dépenses départementales ! »* martèle François Sauvadet, le président (UDI) de cette association et du Conseil départemental de la Côte-d'Or.

« Dans le même bateau »

Reste à voir si et comment les collectivités seront mises à contribution. *« Elles refusent depuis longtemps tout type de contrainte ou d'engagement sur la maîtrise de leurs dépenses. On peut les comprendre. Mais il ne faut pas perdre de vue non plus que leurs finances tiennent aussi grâce aux transferts importants de l'Etat en leur direction »*, fait remarquer le député Renaissance du Gers, Jean-René Cazeneuve. *« Tout le monde est dans le même bateau. Si on veut arriver à une maîtrise de nos dépenses publiques, il faut donc d'une manière ou d'une autre le faire avec la collaboration des collectivités locales »*, ajoute l'ancien rapporteur général du Budget à l'Assemblée nationale.

Mais la situation ne se décantera qu'avec la fin de la paralysie politique. *« Il faut qu'il y ait des politiques à la manœuvre et avec lesquels discuter. Sinon, on ne sera que sur des solutions techniciennes et comptables qui ne mèneront à rien et ne permettront sûrement pas d'être à la hauteur des enjeux en matière d'investissements dans les transitions »*, insiste Sébastien Miossec, président délégué d'Intercommunalités de France et président (PS) de Quimperlé Communauté, dans le Finistère. ■

Le ministère du Travail encore ciblé par Bercy

La lettre plafond de Matignon envoyée mardi impose au ministère du Travail un coup de rabot de 600 millions dans ses crédits 2025, qui s'ajoute au milliard déjà ponctionné cette année, selon nos informations.

Alain Ruello

Même si tout cela reste suspendu aux arbitrages du prochain Premier ministre, les lettres plafonds de Matignon pour lancer, avec un mois de retard sur le calendrier habituel, la construction du budget 2025 disent bien les priorités du gouvernement sortant. Quand bien même il se résigne à expédier les affaires courantes. Clairement, le ministère du Travail n'en fait pas, ou moins, partie.

Après avoir dû consentir une coupe de 1 milliard d'euros dans ses crédits cette année, il lui est demandé un effort supplémentaire de 600 millions l'an prochain, selon nos informations. Ce qui ramène l'étiage à un peu plus de 10 milliards, hors contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance. En présentant mardi l'enveloppe globale du prochain budget, Matignon n'a mis en avant qu'un seul exemple de ministère appelé à se serrer la ceinture, celui du Travail et emploi, sans donner de détails chiffrés. Les économies, plaide-t-on dans l'entourage du Premier ministre, se justifient d'abord par la baisse du chômage. Après avoir beaucoup diminué, puis être remonté depuis un an, le taux de chômage a de nouveau reculé au deuxième trimestre, à 7,3 % de la population active.

L'apprentissage dans le collimateur

Les économies se justifient ensuite, toujours de même source, par la possibilité de réformer certains dispositifs pour les rendre *« plus efficaces »*. Evalué à une vingtaine de milliards par an tout confondu et nommément cité, celui de l'apprentissage est clairement dans le collimateur. Plus particulièrement, la prime à l'embauche des alternants – ramenées début 2023 à 6.000 euros quel que soit le niveau de diplôme préparé. Soutenus par Bercy, des députés Renaissance influents ont tenté de la limiter à bac + 2 lors de la discussion du budget 2024, sans succès. Rebelote pour 2025 puisque sur les 600 millions d'économies demandées par Matignon, 400 millions sont fléchés sur l'apprentissage.

La seconde ponction demandée, à hauteur de 200 millions donc, concerne la réforme France Travail. La grande promesse de cette réforme est de muscler l'aide aux chômeurs pour les aider à retrouver un emploi en levant les freins sociaux qui les en empêchent, par manque de solution de mobilité ou de garde d'enfant par exemple. En plus d'un gros effort de coordination des différents acteurs concernés, cela ne peut pas se faire sans renfort significatif en conseillers, au sein de l'ex-Pôle emploi ou des conseils départementaux pour ce qui est des bénéficiaires du RSA.

Tout cela, évidemment, a occasionné des échanges « vigoureux » entre le cabinet de la ministre du Travail, Catherine Vautrin, et celui de son alter ego des Comptes publics, Thomas Cazenave. Bien décidée à défendre ses crédits, Catherine Vautrin espère rectifier le tir, même si le temps presse avant qu'Emmanuel Macron ne nomme le remplaçant de Gabriel Attal.

Pour la prime à l'embauche des apprentis, au lieu d'appliquer un tamis en fonction du diplôme, elle plaide pour jouer sur les effectifs, toujours selon nos informations. En clair, maintien des 6.000 euros pour les PME, soit jusqu'à 250 salariés, réduction au-delà. Pour ce qui est de France Travail, elle pourra sans doute rappeler que la réforme concourt à l'atteinte du plein-emploi, objectif cardinal du second quinquennat d'Emmanuel Macron. Objectif qui figure dans le « pacte d'action », récemment dévoilé par Gabriel Attal. ■

« Il faut une coalition sinon le pays va sombrer dans le chaos »

● Avant la réception des chefs de parti et présidents de groupe par Emmanuel Macron, Marc Fesneau revient sur les enjeux de ces rencontres, sept semaines après les législatives.
● Pour lui, « la question est de savoir si le PS veut s'affranchir de l'extrême gauche ».

Propos recueillis par ***Grégoire Poussielgue***

MARC FESNEAU
Ministre démissionnaire de l'Agriculture, président du groupe Modem à l'Assemblée nationale

Pour Marc Fesneau, la France n'a pas la culture du compromis.
Philippe Magoni/Sipa

Plusieurs blocs politiques ont envoyé des lettres la semaine dernière pour tenter de débloquer la situation. Cela peut-il servir à quelque chose ?
Le sujet n'est pas de dire qu'il n'y a pas de majorité. On le sait. Ces courriers montrent une volonté de travailler ensemble, mais ils sont adressés à des gens qui ne veulent pas saisir cette main tendue. Donc ils n'ont malheureusement pas de portée, et contribuent parfois trop à une forme d'agitation estivale.

Emmanuel Macron reçoit à partir de vendredi les chefs de parti et présidents de groupe. Est-ce que cela peut débloquer la situation ?
Cela va permettre de voir ce qui est possible ou pas. Chacun doit sortir de sa zone de confort, et en particulier au sein du Nouveau Front populaire (NFP). J'ai écouté avec attention les prises de parole de Patrick Kanner [président du groupe socialiste au Sénat, NDLR] et de Raphaël Glucksmann qui vont dans ce sens. Personne n'a de majorité à l'Assemblée nationale et il n'y aura aucune majorité stable si le PS et la gauche de gouvernement ne font pas un mouvement. Au Parlement européen, je rappelle que les socialistes sont alliés à la droite et aux centristes contre l'extrême droite. La question est de savoir si le PS veut s'affranchir de l'extrême gauche. Emmanuel Macron cherche à trouver un Premier ministre et un gouvernement qui soit assez stable dans les mois qui viennent, donc on peut espérer de vendredi un moment de clarification vis-à-vis des Français. Au final il faut un gouvernement pour la France, or cela ne pourra pas se faire sans que nous fassions des pas les uns vers les autres.

> « Pour Jean-Luc Mélenchon, le mot compromis est un gros mot, or il en faut pour avancer, sinon ce sera le RN. »

Vous estimez donc que le PS doit s'affranchir de LFI ?
Oui. La gauche modérée doit s'affranchir de LFI. Son problème depuis 2022 est de ne pas l'avoir fait et ils sont aujourd'hui inféodés. Et je le dis d'autant plus que le Modem avait su s'affranchir en son temps et je sais que ce n'est pas facile. Il est impossible de gouverner avec LFI, qui est sur un mode révolutionnaire, autant sur le plan politique que social. De plus, je rappelle que l'immense majorité du pays n'est pas du tout sur la ligne conflictualisante de Jean-Luc Mélenchon.

Emmanuel Macron a-t-il les cartes en main ?
Institutionnellement oui, car c'est lui qui nomme le Premier ministre et est garant des institutions. Et il a été réélu en 2022, ce que personne ne peut contester. Lui refuser ce pouvoir de nomination de Premier ministre, c'est céder à la pression de Jean-Luc Mélenchon. C'est nier les fondements de la Ve République. Pour imposer une cohabitation, il faut une majorité au Palais-Bourbon, or le NFP n'en a pas. Donc là, il faut surtout trouver une cohabitation entre les groupes du centre, de droite et de gauche modérée au Parlement.

Pourquoi ne pas nommer Lucie Castets à Matignon, qui représente le bloc le plus important à l'Assemblée nationale ?
En l'état actuel des choses, un gouvernement Lucie Castets mettrait quelques jours au plus à être renversé par une censure de l'Assemblée nationale. Les Français ne veulent pas un nom pour un nom : ils veulent un gouvernement capable de répondre à leurs besoins. Un gouvernement d'une dizaine de jours ne ferait qu'augmenter l'impatience. Créer un gouvernement stable prend un peu plus de temps, mais c'est la seule attitude sérieuse.

Espérez-vous encore une coalition ?
C'est envisageable et c'est surtout une absolue nécessité, sinon le pays va sombrer dans le chaos. Quelle est l'alternative ? Un gouvernement NFP ? Il ne tiendra pas trois semaines. Je ne vois aucun scénario alternatif, donc aujourd'hui, nécessité fait loi.

Comment avez-vous interprété sa volonté de destituer le président de la République ?
Jean-Luc Mélenchon n'est pas là pour gouverner. Il instrumentalise Lucie Castets. A chaque fois qu'elle ou que d'autres commencent à évoquer un compromis, il fait tout pour l'empêcher. Chez lui, tout est dans la conflictualité et il pense qu'on ne peut avancer que comme ça. Donc c'est pour ça qu'il agit ainsi, pour remettre en permanence du conflit. On ne peut pas se laisser embarquer par des gens qui passent leur temps à dresser les uns contre les autres.

Cela montre qu'en France on est encore loin de la culture du compromis, de la discussion de fond, à la grande différence par exemple de l'Allemagne. Dans certains partis français, on pense encore plausible de dire « mon programme ou rien ». Pour Jean-Luc Mélenchon, le mot compromis est un gros mot, or il en faut pour avancer, sinon ce sera le RN. ■

Glucksmann appelle la gauche à tourner la page Mélenchon

C'est la rentrée de Raphaël Glucksmann. Après sa troisième place aux élections européennes, le leader de Place publique entend reconstruire un pôle social démocrate à gauche, comme il l'a confirmé dans une interview au « Point ». Il appelle aussi à des compromis avec le futur gouvernement, comme cela se fait au Parlement européen. Pour lui, la gauche doit tourner la page Jean-Luc Mélenchon et s'affranchir du Nouveau Front populaire, voué à l'échec.

Le futur gouvernement sous forte contrainte européenne

Le Pacte de stabilité rénové, entré en vigueur en avril dernier, s'applique à partir de l'an prochain. En contrepartie de sa flexibilité, il doit être appliqué avec rigueur.

Karl De Meyer
— Bureau de Bruxelles

Le pot-au-noir politique actuel de la France, qui pose tant de points d'interrogation, notamment en matière budgétaire, tombe à un mauvais moment. L'année 2024 est en effet celle de la réactivation du Pacte de stabilité de l'UE, mis en suspens en 2020 pour cause de pandémie puis de guerre en Ukraine.

En avril sont entrées en vigueur de nouvelles règles de gouvernance économique durement négociées en 2023, principalement entre Bercy dirigé par Bruno Le Maire et le « BMF » allemand mené par Christian Lindner. Elles s'appliqueront dès 2025. Le pacte « rénové » introduit une dose de flexibilité qui permet aux Etats membres les plus endettés ou les plus dispendieux de définir une trajectoire d'ajustement sur sept ans qu'ils peuvent « s'approprier ». La contrepartie : les nouvelles règles doivent s'appliquer pleinement, contrairement aux précédentes, auxquelles Paris s'est longtemps soustrait. En 2016, Jean-Claude Juncker, alors président de la Commission, avait ramassé la maxime de cette mansuétude en une formule restée dans les mémoires : *« parce que c'est la France »*.

Question de crédibilité

Cette ère semble révolue. Le déficit français a gravement dérapé l'an dernier, à 5,5 % du PIB. Bercy table sur 5,1 % encore cette année et sur 4,1 % en 2025, mais ces ratios semblent très optimistes. Et ils sont très éloignés de la valeur de référence de 3 % du PIB. Raison pour laquelle Bruxelles a lancé en juin une procédure pour « déficit public excessif » contre la France (et six autres Etats membres, dont l'Italie).

La France affiche désormais le troisième plus fort endettement de l'Union, derrière la Grèce et l'Italie, à 110,6 % du PIB fin 2023. Bruxelles le voit encore augmenter à 112,4 % fin 2024 et 113,8 % fin 2025. Presque deux fois plus que le ratio allemand (63,6 % fin 2023, 62,2 % prévus pour 2025). Face à de tels indicateurs, le nouveau pacte doit être appliqué strictement pour asseoir sa crédibilité, arguent ses défenseurs.

En juin, Markus Ferber, eurodéputé conservateur allemand, spécialiste des questions budgétaires, estimait que les procédures lancées par la Commission représentent *« un test décisif pour le nouveau cadre de gouvernance économique. [...] Nous retournons enfin à une prise de décision économique plus ordonnée »*.

Le commissaire aux Affaires économiques actuel, Paolo Gentiloni, attend théoriquement d'ici la fin septembre la trajectoire proposée par Bercy. La personne qui lui succédera dans la nouvelle commission, probablement à partir du 1er novembre, doit – toujours théoriquement – finaliser courant novembre le plan pluriannuel français qu'elle soumettra en décembre au Conseil Ecofin pour validation.

Ce calendrier semble, vu d'aujourd'hui, difficile à tenir. Si la France est en retard par rapport à ses partenaires, sans visibilité pour les prochaines années, comment réagiront les marchés, les investisseurs internationaux ? Les négociations entre le ministre des Finances français et le commissaire européen devront-elles se faire dans l'urgence en novembre ? Pour la France, ce sera probablement un « automne budgétaire chaud ». ■

A Nice, la menace ciottiste se rapproche d'Estrosi

EN ROUTE POUR LES MUNICIPALES

Avant le scrutin municipal de 2026, « Les Echos » scrutent la situation politique des principales villes françaises après les élections législatives.

Confortablement réélu en 2020, Christian Estrosi est dans une situation périlleuse pour 2026.

Vincent-Xavier Morvan
— Correspondant à Nice

« Ils sont un peu contrariés. » Elu d'opposition au conseil municipal de Nice, Jean-Christophe Picard aime manier l'euphémisme. A en croire l'ancien président d'Anticor, c'est une *« panique complète »* qui s'est emparée de Christian Estrosi et de ses soutiens à la suite des résultats des dernières législatives, qui laisseraient augurer d'une situation bien délicate localement pour l'élection municipale de 2026. *« Les candidats de la Macronie affichaient davantage le soutien d'Estrosi que celui de Macron, ils ont joué à fond la carte de la proximité. Ces candidats-là n'ont fait que 22 % au premier tour, quand ceux du NFP atteignaient 27 % et que Ciotti et ses alliés se taillaient la part du lion avec plus de 40 % »*, calcule l'élu du parti écologiste. Du coup, les trois circonscriptions niçoises sont désormais détenues par Ciotti ou ses soutiens après la défaite de Philippe Pradal, un proche du maire, et la réélection de Christelle D'Intorni, qui s'est débarrassée du candidat du maire dès le premier tour.

« Fuite en avant »

Jean-Christophe Picard voit la trace de cette panique dans la manœuvre effectuée mi-juillet par Christian Estrosi, qui a démissionné de la présidence de la Métropole pour se faire aussitôt réélire, privant au passage les soutiens de Ciotti de leurs vice-présidences et présidences de commission. *« Une purge indécente »*, condamne l'opposant, qui voit aussi un signe de cette *« fuite en avant »* dans l'attaque frontale menée par Christian Estrosi contre le préfet des Alpes-Maritimes.

Par voie de presse, l'élu demande son départ au prétexte d'une lutte déficiente, selon lui, contre le narcotrafic. Mais on ne peut s'empêcher de penser que la proximité supposée d'Hugues Moutouh, le préfet critiqué, avec Eric Ciotti, a pu aussi jouer un rôle déterminant dans cette animosité.

De fait, l'ascension de Christian Estrosi sur ses terres niçoises est peut-être un chapitre clos. En 2008, avec 41 % des voix, il s'était défait d'un candidat socialiste (33 %) et de l'ancien maire Jacques Peyrat, proche du Front national de l'époque (25 %). En 2014, il avait atteint 49 % et triomphait en 2020 avec 59 % des suffrages, laminant le RN Philippe Vardon (21 %).

Eric Ciotti, qui avait longtemps évoqué sa candidature pour cette élection tenue en plein Covid, avait finalement jeté l'éponge au nom de *« l'unité des LR »* et au vu de sondages démontrant *« une issue incertaine »*. En clair, Eric Ciotti, ancien collaborateur de Christian Estrosi, devenu au fil des années et au fur à mesure du creusement de leurs divergences idéologiques son plus farouche opposant, n'était pas sûr de gagner.

Christian Estrosi est désormais numéro 2 d'Horizons, le parti d'Edouard Philippe. Quant à Eric Ciotti, nul n'ignore qu'il a franchi le Rubicon quand, au surlendemain des élections européennes et du triomphe du Rassemblement national, le président de LR a fait alliance avec Marine Le Pen au nom cette fois de l'union des droites. Son rêve de toujours, la place Beauvau, s'est envolé avec le front républicain qui a douché les espoirs de l'extrême droite de devenir majoritaire à l'Assemblée.

Peu d'angles d'attaque

Quelle sera la situation en 2026 ? Dès le printemps, Christian Estrosi a annoncé son intention de se présenter pour un quatrième mandat, une précipitation que ses adversaires ont interprétée comme un signe de fébrilité. Ciotti, lui, franchira-t-il le pas ? Les résultats des dernières législatives montrent que l'électorat de droite, au minimum, ne lui tient pas rigueur de son alliance avec le RN. La voie est dégagée à droite depuis que Philippe Vardon, ex-Reconquête proche de Marion Maréchal et de la mouvance identitaire, est devenu le collaborateur de trois députés marionistes affiliés au RN.

Mais les jeux ne sont pas faits. Eric Ciotti a été réélu dans le cadre d'une triangulaire qui lui a facilité la tâche. Le candidat soutenu par Estrosi, arrivé troisième au premier tour, s'est maintenu en vertu du principe édicté par Horizons de non-désistement en cas de qualification d'un Insoumis. La politique menée par Christian Estrosi offre peu d'angles d'attaque, en dehors de la dette qu'il est accusé d'avoir creusée tout au long de ses mandats. Mais, hormis une augmentation récente de la taxe foncière, ses effets sont encore indolores pour les électeurs.

L'embellissement de la ville, qui attire toujours autant de visiteurs, une manne alimentée par l'organisation de grands événements comme le Tour de France, demeure bien plus perceptible. *« Il y a toujours eu un candidat d'extrême droite face à nous. En 2026, il y en aura un qui s'appellera sans doute Eric Ciotti, mais nous sommes sereins et nous ferons une campagne de rassemblement »*, promet Anthony Borré, premier adjoint au maire.

Demain
En route pour les municipales : Grenoble

A Chicago, Joe Biden soigne sa sortie et passe le relais à Kamala Harris

● L'apparition surprise de la vice-présidente a électrisé la foule de délégués, lundi, lors de la convention démocrate.
● Mais cette première journée a d'abord été l'occasion de rendre hommage à Joe Biden, longuement ovationné.

ÉTATS-UNIS

Bastien Bouchaud
— Envoyé spécial à Chicago

« Thank you, Joe. » Ces quelques mots ont rythmé la première journée de la convention démocrate lundi à Chicago. Un slogan repris en boucle par les milliers de délégués venus des 50 Etats et des territoires américains réunis dans l'enceinte de l'United center tout au long de la soirée. Un mois à peine après avoir s'être retiré de la course à la Maison-Blanche, sous la pression de son parti, Joe Biden était à l'honneur lundi soir. Le président sortant a été ovationné près de cinq minutes par une mer de délégués brandissant des panneaux « We love Joe » lors de son arrivée sur la scène de la convention.

Tous sont conscients du rôle qu'il a joué dans l'élévation éclair de Kamala Harris au sommet du ticket démocrate. Le renoncement de Joe Biden a galvanisé les électeurs démocrates, permettant au parti de croire à nouveau en ses chances de conserver la présidence.

« J'ai donné mon cœur et mon âme à ce pays »

Le président sortant était visiblement ému en démarrant son discours. Devant une foule qui lui était complètement acquise, il a défendu le bilan de son administration, auquel il a pris soin d'associer Kamala Harris. Il a notamment évoqué le plan d'investissement bipartisan dans les infrastructures, la négociation des prix des médicaments par l'Etat fédéral ou encore la nomination de la première femme noire à la Cour suprême, Ketanji Brown Jackson.

« Nous savons que nous avons encore beaucoup à faire, mais nous allons dans la bonne direction », a-t-il estimé. Un discours en forme d'adieu. A 81 ans, Joe Biden s'apprête à tirer sa révérence. *« Pendant cinquante ans, j'ai donné mon cœur et mon âme à ce pays »*, a-t-il rappelé. *« J'ai donné le meilleur de moi-même à l'Amérique »*, a-t-il tancé.

Combatif, il n'a pas oublié d'attaquer le candidat républicain, Donald Trump, et de chanter les louanges de Kamala Harris. La choisir comme colistière *« a été la meilleure décision de ma carrière »*, a-t-il assuré. *« Comme beaucoup de nos meilleurs présidents, elle a aussi été vice-présidente »*, a-t-il plaisanté, avant de s'engager à être le *« meilleur bénévole »* de sa campagne.

Tout au long de la soirée, les grandes figures du parti et les leaders syndicalistes ont cherché l'équilibre entre l'éloge à Joe Biden et la célébration des qualités de Kamala Harris. Le sénateur du Delaware, Chris Coons, qui a repris le siège de Joe Biden au Sénat, le sénateur de Géorgie, Raphael Warnock, la représentante de New York et égérie de l'aile gauche du parti, Alexandria Ocasio-Cortez, ou encore Hillary Clinton se sont notamment prêtés à cet exercice. L'ancienne candidate à la Maison-Blanche, défaite par Donald Trump en 2016, a reçu un accueil particulièrement enthousiaste de l'United center.

Sur le « floor » de la convention, les délégués ne tarissaient pas non plus d'éloges sur Joe Biden. *« Tout le monde aimait Biden mais il était devenu trop vieux »*, reconnaît Caroline Bourlrand, une retraitée déléguée du Michigan. *« C'est un homme d'honneur et de dignité qui a fait de son mieux pour son pays, j'aimerais le remercier pour tout le travail qu'il a fait et qu'il continue à faire. »*

Un « hommage mérité »

Un sentiment partagé par Christale Spain, la présidente du Parti démocrate de Caroline du Sud. *« Je suis tellement reconnaissante pour tout ce qu'il a fait et pour son désintéressement »*, explique-t-elle. *« Ce soir, nous lui rendons un hommage mérité pour plus de cinquante ans de service envers son pays »*, estime pour sa part Steve Williams, délégué de Virginie-Occidentale et candidat au poste de gouverneur dans cet Etat acquis aux républicains. *« Il valait mieux qu'il se retire, il n'est plus l'homme qu'il était il y a encore quatre ans »*, glisse-t-il.

A l'issue de son discours, Joe Biden et son épouse Jill ont accueilli Kamala Harris et son mari Doug Emhoff sur scène. Plus tôt dans la soirée, l'apparition surprise de la candidate démocrate sur scène avait électrisé le parterre de délégués. Après les hommages rendus au président sortant lundi, les prochains jours seront entièrement consacrés à son sacre et à celui de son colistier, Tim Walz. ■

Joe Biden a tenu un discours combatif, lundi à Chicago, lors de la première journée de la convention démocrate. *Photo Charly Triballeau/AFP*

Les manifestants pro-Gaza peinent à se faire entendre

Quelques milliers de personnes se sont rassemblées lundi pour dénoncer le soutien américain à Israël.

« Tous les regards sont tournés vers notre ville, c'est l'occasion de nous faire entendre », explique Yousef Khasho, un Américain d'origine palestinienne venu manifester à proximité de l'United Center où se tient cette semaine la grand-messe du Parti démocrate. *« Je doute que nous parvenions à faire bouger les lignes, mais j'espère que le mouvement va prendre de l'ampleur »*, poursuit-il.

Plusieurs milliers de personnes ont répondu lundi à l'appel d'un collectif de 250 organisations à « marcher sur le DNC » (la convention nationale démocrate) pour protester contre le soutien américain à Israël. Les orateurs se sont succédé sur la scène aux cris de *« from the river to the sea, Palestine will be free »*, soit « de la rivière à la mer, la Palestine sera libre », face à une foule éparse.

Le retrait de Joe Biden de l'élection et l'arrivée de Kamala Harris à la tête du ticket démocrate n'ont rien changé pour les manifestants. Au micro, les critiques s'enchaînent contre les démocrates, jugés complices de l'offensive israélienne dans la bande de Gaza.

« Kamala Harris doit savoir que nous ne la soutiendrons pas tant qu'elle n'aura pas pris clairement position pour un cessez-le-feu », insiste Amal, drapeau palestinien en main. Elle est venue avec son mari et son fils du Wisconsin voisin pour participer à la manifestation. *« Si nous devons avoir Trump pendant quatre ans de plus pour que les démocrates comprennent qu'ils doivent changer, alors soit »*, ajoute-t-elle, résolue.

Les manifestants ne sont généralement pas très optimistes sur leurs chances de voir Kamala Harris s'aligner sur leurs positions. D'autant que la mobilisation est loin d'être à la hauteur des attentes des organisateurs. Ils espéraient rassembler jusqu'à 20.000 personnes dans cette ville qui héberge la plus importante communauté palestinienne aux Etats-Unis. Deux heures après le début de la manifestation, des monceaux de panneaux arborant des slogans dénonçant l'aide américaine à Israël parsemaient encore le parc, attendant d'éventuels retardataires.

« Gaza n'est pas le Vietnam »

La météo était pourtant au rendez-vous, regrette Audrey, porte-parole du chapitre de Chicago de l'organisation Jewish Voice for Peace (Voix juives pour la paix). *« L'importante présence policière a peut-être poussé certains à rester chez eux »*, estime-t-elle, évoquant *« les antécédents de violence policière lors de la convention démocrate de 1968 »*.

Pour les démocrates, tout l'enjeu est justement d'éviter de raviver le spectre de 1968, lorsque la police avait violemment réprimé les manifestations contre la guerre au Vietnam. La police de Chicago a été formée depuis près d'un an aux techniques de désescalade, rappelait lundi matin Christy George, la directrice du Comité d'accueil de Chicago. *« Ce ne sera absolument pas une répétition de la convention de 1968 »*, a-t-elle assuré. Même son de cloche de la part des autorités locales. *« Nous allons respecter le droit constitutionnel à manifester et nous allons faire en sorte de pas attiser les tensions »*, a souligné le patron de la police de Chicago, Larry Snelling, lors d'une conférence presse lundi matin.

Par ailleurs, le conflit israélo-palestinien reste loin des préoccupations de la plupart des Américains, même s'il a enflammé les campus universitaires au printemps. *« Gaza n'est pas le Vietnam »*, rappelle Patrick Iber, professeur d'histoire à l'université de Madison dans le Wisconsin.

« En l'absence de présence militaire au front, les Américains se soucient bien davantage des questions de politique intérieure que de n'importe quel sujet de politique étrangère », explique-t-il depuis l'United Center, où les délégués qui se pressent pour célébrer Kamala Harris et rendre hommage à Joe Biden perçoivent à peine les échos de la manifestation qui longe le périmètre de sécurité. **— B. B.**

L'Australie et l'Indonésie entérinent leur coopération militaire

INDO-PACIFIQUE

Face à l'influence grandissante de la Chine, l'Australie poursuit son rapprochement avec ses voisins immédiats, et annonce un accord de défense avec l'Indonésie.

Marie Ellison
— Correspondante à Sydney

L'Australie et l'Indonésie resserrent leurs liens par un nouvel accord de coopération en matière de défense, ont annoncé mardi le président-élu indonésien, Prabowo Subianto, et le Premier ministre australien, Anthony Albanese, qui l'accueillait à Canberra.

Ficelé en deux ans à peine, ce pacte a été rapidement négocié entre ces voisins du Pacifique (Darwin est à moins de deux heures de vol de Bali) pour remplacer un accord de 2012. Il prévoit l'interopérabilité des armées australienne et indonésienne ainsi que davantage d'exercices conjoints.

Il permet aussi d'opérer mutuellement dans l'autre pays, a annoncé le ministre australien de la Défense, Richard Marles. De ce fait, il s'agit de *« l'accord le plus important » que les deux pays « aient jamais conclu »*, selon lui. Richard Marles se rendra dans les jours prochains en Indonésie, dix fois plus peuplée que l'Australie, pour signer l'accord de coopération.

« Essentiel pour la stabilité de la région »

Canberra et Jakarta *« œuvrent ensemble pour façonner le type de région que nous souhaitons. Une région pacifique, stable, prospère et respectueuse de la souveraineté »*, a souligné le Premier ministre australien, lors de la conférence de presse conjointe.

Ces dernières années, l'Australie soigne davantage ses relations avec ses voisins d'Asie du Sud-Est et du Pacifique, observant d'un mauvais œil l'influence croissante de la Chine dans l'Indo-Pacifique. Evoquant un *« traité historique »*, Anthony Albanese a assuré que l'accord constituait un *« socle vital »* pour que les deux voisins se soutiennent mutuellement en matière de sécurité. *« Ce qui est essentiel pour nos deux pays, mais aussi pour la stabilité de la région que nous partageons »*, a-t-il insisté.

> Prabowo Subianto, prochain président indonésien, a néanmoins tenu à rappeler le non-alignement de son pays.

Le président élu indonésien a été, lui, moins disert en la matière. Il s'est borné à saluer les progrès dans l'accord de coopération. *« Nous avons réglé certains détails juridiques, et je pense que le résultat est très bon »*, a-t-il commenté.

« Des hauts et des bas »

Le média public australien ABC rapporte toutefois que Subianto a souligné dans son discours d'ouverture, au cours de sa visite à Canberra, qu'il était déterminé à respecter la politique de non-alignement de l'Indonésie.

« Par tradition, notre peuple ne veut pas que nous soyons impliqués dans des alliances géopolitiques ou militaires. J'ai annoncé à maintes reprises que nous voulions entretenir les meilleures relations avec toutes les grandes puissances, mais surtout avec nos voisins », a déclaré cet ancien commandant des forces spéciales. L'Australie forme pour sa part depuis 2021 une alliance militaire dans l'Indo-Pacifique avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Prabowo Subianto, qui prendra ses fonctions en octobre pour succéder à Joko Widodo, a aussi rappelé que la relation entre l'Indonésie et son petit voisin australien a connu des *« hauts et des bas »*, mais que les deux pays jouissaient désormais de plusieurs décennies d'étroite coopération. Celle-ci avait, en effet, été mise à mal en 2013, après un scandale d'espionnage téléphonique par les services secrets australiens. ■

Le Hezbollah et Israël durcissent encore leur affrontement

PROCHE-ORIENT

L'Etat hébreu a lancé lundi des raids aériens en profondeur au Liban, tandis que le Hezbollah tirait des dizaines de roquettes et drones vers Israël mardi.

Pascal Brunel
— Correspondant à Tel-Aviv

Israël et le Hezbollah se testent pour savoir jusqu'où aller dans leurs affrontements… avant de se lancer éventuellement dans une véritable guerre. Cette escalade s'est traduite lundi par trois raids aériens au Liban dans la région de Baalbek, un bastion de la milice chiite alliée de l'Iran, à près de 100 km de la frontière israélienne.

Ce genre d'attaque en profondeur est plutôt rare, depuis que le Hezbollah a lancé une offensive contre Israël en signe de solidarité avec les Palestiniens, à la suite du début de la guerre dans la bande de Gaza le 7 octobre. Des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux ont montré d'importantes explosions dans les trois sites attaqués. Selon le porte-parole de l'armée, le fait que ces déflagrations se soient produites après les attaques prouve que ces installations abritaient « *d'importantes quantités d'armements* ». La radio militaire israélienne a laissé entendre que les objectifs visés auraient abrité des missiles susceptibles d'atteindre presque n'importe quel point du territoire israélien.

« Notre réplique est prête »

Le Hezbollah s'est refusé dans un premier temps à donner le moindre détail sur l'ampleur des dégâts. Du côté israélien, le feu vert pour cette opération a été donné après la mort d'un soldat israélien tué lundi par un drone suicide du Hezbollah dans une base militaire du nord d'Israël. Plusieurs autres militaires ont été blessés.

Un cadre du Hezbollah a lui aussi été tué dans le sud du Liban par un drone israélien. La réplique ne s'est pas fait attendre. La milice chiite a tiré mardi 75 roquettes vers la Galilée et le plateau du Golan, une région conquise par Israël sur la Syrie en 1967, sans faire de victimes.

Ces passes d'armes sont d'autant plus inquiétantes que la tension est à son comble. Le Hezbollah a, en effet, promis de venger la liquidation par Israël à Beyrouth à la fin juillet de Fouad Choukr, présenté comme le « chef d'état-major » de l'organisation. « *Notre réplique est prête, il ne suffit plus que de choisir le moment approprié* », a prévenu le Hezbollah dans un communiqué.

Mais pour le moment, le mouvement chiite a reporté les représailles promises, histoire de ne pas être accusé, notamment par les Etats-Unis, de saboter les négociations en cours sur un cessez-le-feu entre Israël et le Hamas. L'Iran a adopté la même « retenue » après l'assassinat d'Ismaïl Haniyeh, le dirigeant politique du Hamas, en plein Téhéran.

Antony Blinken, le secrétaire d'Etat américain, tente au cours d'une tournée dans la région entamée dimanche, de promouvoir un compromis sur un cessez-le-feu dans la bande de Gaza et la libération des otages détenus par le Hamas. Conscient des risques d'un engrenage incontrôlé des violences, il avait mis en garde lundi contre toute tentative visant à « *faire dérailler* » ces discussions. Sur le terrain, cet appel a apparemment du mal à être entendu.

Une base militaire souterraine

Ces derniers jours, le Hezbollah, à titre de dissuasion, a diffusé une vidéo sur une impressionnante base militaire souterraine « *quelque part au Liban* » abritant des lance-missiles. De son côté, l'armée israélienne a déployé d'importants renforts tout au long de la frontière avec le Liban, notamment au sein des unités spécialisées dans la défense aérienne. Le général Herzi Halevi, le chef d'état-major israélien, ne cesse d'assurer que Tsahal est prête à faire face à tous les scénarios possibles.

Dix mois d'affrontements ont d'ores et déjà provoqué la mort de 26 civils et 19 soldats israéliens, et l'évacuation de près de 80.000 habitants résidant près de la frontière. Du côté libanais, le Hezbollah a perdu 416 membres de sa branche militaire, auxquels il faut ajouter 72 morts appartenant à d'autres organisations. Des dizaines de milliers de villageois libanais ont été contraints de fuir les combats.

Dans la bande de Gaza, les combats se poursuivent également de plus belle. L'armée israélienne est parvenue à récupérer mardi les dépouilles de six otages capturés vivants et tués durant leur captivité par le Hamas. Cette annonce a provoqué une onde de choc en Israël. Mati Dancyg, fils d'une victime, a accusé Benyamin Netanyahou « *d'avoir abandonné les otages à leur triste sort pour assurer sa survie politique* ». Selon un récent sondage, 63 % des Israéliens sont favorables à un accord soutenu par les Etats-Unis prévoyant la libération des otages. ■

« LES ÉCHOS » / SOURCE : EUROSTAT / PHOTO : GETTY IMAGES — MINE DE LIGNITE À CIEL OUVERT DE HAMBACH EN RHÉNANIE DU NORD-WESTPHALIE, ALLEMAGNE.

L'Europe consomme toujours moins de charbon

UNION EUROPÉENNE

La demande de houille et de lignite de l'UE, concentrée en Pologne et en Allemagne, a chuté de 40 % depuis 2018 malgré le recul de l'approvisionnement en gaz russe.

Vincent Collen

A contre-courant des autres continents, l'Europe consomme toujours moins de charbon. En 2023, un nouveau point bas a été atteint au sein de l'Union européenne, révèlent les chiffres publiés cette semaine par Eurostat : 128 millions de tonnes pour la houille et un peu plus de 200 millions de tonnes de lignite. Dans les deux cas, c'est sans précédent : même pendant la pandémie de Covid, marquée par une chute de l'activité économique, la demande n'était pas tombée aussi bas.

C'est une bonne nouvelle pour le climat, le charbon étant la source d'électricité la plus polluante pour l'atmosphère, et la plus émettrice de CO_2. La chute de la consommation a commencé dans les années 1990, à un rythme soutenu. S'en est suivi une décennie de stagnation, puis une phase de recul beaucoup plus lent. Le Covid a de nouveau provoqué un net déclin en raison de la baisse de la consommation d'électricité.

Les statistiques montrent que le rebond de la demande de charbon au sortir de la pandémie n'a pas duré, malgré la guerre en Ukraine qui a drastiquement réduit l'approvisionnement de l'Europe en gaz de Russie. Entre 2018 et 2023, la consommation de charbon, pourtant beaucoup moins cher que le gaz pendant cette période, a chuté de 40 %.

Les Vingt-Sept ont réussi à trouver du gaz ailleurs, en Norvège et aux Etats-Unis notamment. L'essor des énergies renouvelables a fait le reste : le solaire, l'éolien, l'hydroélectricité et la biomasse assurent aujourd'hui près de 40 % de la production électrique de l'Union européenne, contre 16 % pour le charbon.

La Pologne et l'Allemagne représentent ensemble près des deux tiers de la consommation de l'UE. Pour la houille, l'Italie, la France et les Pays-Bas suivent, mais loin derrière avec moins de 6 % de la demande européenne pour chaque pays. Pour le lignite, la consommation est encore significative en Tchéquie ou en Bulgarie.

Hausse des importations

La production a reculé encore plus vite que la consommation, ce qui signifie que la part de charbon importée augmente : plus de 70 % de la houille utilisée dans l'UE est importée, contre 30 % au début des années 1990. Pour la houille, seuls deux pays producteurs subsistent, la Pologne et la République tchèque. Pour le lignite, les pays producteurs sont plus nombreux, à commencer par l'Allemagne qui extrait de son sous-sol plus de 40 % des volumes de l'UE.

Parmi les fournisseurs extérieurs, la Russie a quasiment disparu en raison de l'embargo entré en vigueur en 2022. Les Vingt-Sept achètent leur charbon d'abord aux Etats-Unis, en Australie, en Afrique du Sud et en Colombie. Ces dernières années, les importations en provenance d'Ukraine, du Venezuela ou de Norvège ont reculé, tandis qu'elles augmentaient depuis le Kazakhstan, le Mozambique et le Royaume-Uni, observe Eurostat.

Le déclin du charbon devrait se poursuivre en Europe cette année, prévoit l'Agence internationale de l'énergie (AIE), porté par l'essor continu des renouvelables et la meilleure disponibilité du parc nucléaire. La consommation est à peu près stable aux Etats-Unis mais elle progresse toujours en Chine, en Inde et dans les pays d'Asie du Sud-est.

Pour l'ensemble de la planète, l'AIE prévoit un léger déclin de la consommation de charbon en 2025, qui serait possible grâce à un recul en Chine, pour la première fois depuis 2016. ■

En Inde, un tragique fait divers ravive le débat sur la condition des femmes

ASIE DU SUD

Le viol suivi du meurtre d'une interne en médecine, survenu le 9 août dans un hôpital à Calcutta, a suscité une vague d'indignation dans le pays.

Quentin Regnaud

L'affaire aurait pu n'être qu'un tragique fait divers, mais elle a déclenché un véritable séisme dans la société indienne. Près de deux semaines après le viol et le meurtre d'une interne en médecine de 31 ans dans un hôpital de Calcutta, la Cour suprême, qui s'est elle-même saisie du dossier, a dénoncé mardi un crime « *horrible* » et « *épouvantable* », soulevant l'épineuse question de la fréquence des agressions sexuelles en Inde.

« *Alors que de plus en plus de femmes rejoignent le marché du travail, la nation ne peut pas attendre un autre viol pour que les choses changent sur le terrain* », a déclaré le président de la Cour, D. Y. Chandrachud. Si la police a arrêté un suspect qui travaillait dans le même hôpital que la victime, la famille de cette dernière soupçonne un viol collectif, pratique qui n'a rien de rare dans la société indienne.

En 2018, la Fondation Thomson Reuters attribuait à l'Inde le titre peu enviable de « pays le plus dangereux pour les femmes ». La situation ne s'est guère améliorée, dans un Etat où le taux de criminalité envers celles-ci a augmenté de 50 % au cours de la dernière décennie. En 2022, on comptait près de 90 signalements de viols par jour.

« Préjugés patriarcaux »

Un nombre relativement faible si on le rapporte aux 1,4 milliard d'habitants et si on le compare aux 250 viols commis chaque jour en France. Mais il reste très éloigné de la réalité, dans la mesure où la pression sociale incite la plupart des victimes à ne pas porter plainte. En 2016, 79 % des Indiennes déclaraient avoir subi au moins une agression sexuelle.

En cause, « *les attitudes et préjugés patriarcaux bien ancrés* » dans la société indienne, qui exposent en particulier les femmes « *aux violences sexuelles et non sexuelles* », selon la Cour suprême. « *Les proches des patients sont plus susceptibles de s'en prendre au personnel médical féminin* », poursuit-elle. L'usage de la violence est banalisé jusqu'au sein du foyer, puisque 65 % des Indiens estiment normal de battre leur femme « *dans certains cas* », en particulier si elle sort sans permission (39 %), qu'elle néglige les tâches ménagères (35 %) ou qu'elle ne fait pas bien la cuisine (29 %).

> En 2016, 79 % des Indiennes déclaraient avoir subi au moins une agression sexuelle.

L'affaire de Calcutta a déclenché une vague de manifestations à l'initiative des médecins, bientôt rejoints par des dizaines de milliers d'Indiens. Partie de Calcutta, la contestation s'est propagée à l'ensemble du pays. « *Trop c'est trop* », pouvait-on lire sur les pancartes brandies par des médecins à l'occasion d'un rassemblement qui avait lieu samedi à New Delhi.

La vague d'indignation dépasse la condition des médecins. « *Si les femmes ne peuvent pas aller travailler et que les conditions ne sont pas sûres, nous leur refusons l'égalité* », a reconnu DY Chandrachud.

Pour cause, les autorités indiennes sont souvent accusées de laxisme au sujet des agressions sexuelles. Après l'incident de Calcutta, la police locale s'est vue pointée du doigt pour un grand nombre de manquements, à tel point que la Haute Cour de la ville a décidé de transférer le dossier au Bureau central d'enquête, une agence fédérale, pour « *inspirer confiance à la population* ». En 2012, le viol et le meurtre d'une étudiante en médecine dans un autobus à New Delhi avaient déjà suscité une vive émotion dans le pays, incitant le gouvernement à faire voter, un an plus tard, une loi criminalisant le viol et musclant les sanctions pénales.

Néanmoins, le texte peine à être appliqué, en particulier au premier échelon, celui des policiers. En mai 2022, dans l'Etat d'Uttar Pradesh, une jeune fille de 13 ans, issue de la caste la plus inférieure, était venue porter plainte au commissariat pour avoir subi pendant plusieurs jours des viols collectifs. Le policier chargé de la déposition lui avait alors fait subir une nouvelle agression sexuelle. ■

en bref

Baisse des taux d'intérêt en Suède

UNION EUROPÉENNE La Banque de Suède (Riksbanken) a abaissé mardi son taux directeur d'un quart de point de pourcentage à 3,5 % et envisage deux à trois baisses de taux d'ici à la fin de l'année si le recul de l'inflation se confirme. La Riksbank avait laissé en juin son taux directeur inchangé à 3,75 %, après avoir procédé en mai à sa première baisse en huit ans. Les prix à la consommation dans le pays scandinave ont augmenté de 2,6 % en juin sur un an, a montré l'office national des statistiques. Ils sont restés au même niveau en juillet.

analyses

Mastar/Sipa

Mobiliser notre parc nucléaire pour la décarbonation de notre industrie

En France, nos importations comptent pour la moitié de notre empreinte CO_2. Produire plus sur notre territoire augmenterait certes nos émissions nationales d'origine industrielle, mais réduirait notre empreinte carbone globale, ce qui serait in fine une bonne nouvelle pour le climat. Et la preuve que notre renaissance industrielle est compatible avec nos objectifs environnementaux.

Hélas, aujourd'hui, la réduction des émissions de notre industrie est d'abord la conséquence de la réduction de son activité, et donc d'une forme de désindustrialisation. Il nous faut en fait réindustrialiser et décarboner à la fois, et cela est conditionné à la disponibilité d'une électricité compétitive et décarbonée en quantité suffisante. L'électrification des procédés industriels est en effet le premier levier pour substituer une énergie carbonée à une énergie décarbonée. Un objectif « raisonnable » pour notre réindustrialisation serait un taux d'électrification de l'ordre de 40 % en 2035, même si cela reste sensiblement inférieur aux meilleurs taux atteints d'ores et déjà, par exemple en Norvège.

Pour y parvenir – on l'oublie souvent – le premier enjeu est de délivrer cette électricité aux points de densification industrielle : Dunkerque, Le Havre, Istres, Lacq, etc. Le développement de nouvelles lignes à haute ou moyenne tension sera sujet à l'opposition, désormais habituelle, des riverains. Et pourtant, ces lignes sont nécessaires à notre décarbonation et à la redynamisation industrielle de nos territoires.

Le second enjeu est économique. Le tarif dit « Arenh » représente 60 % de l'approvisionnement de l'industrie. Sa suppression, prévue en 2026, a donné lieu à d'épiques débats et des arbitrages difficiles. L'objectif fixé pour cette échéance était une électricité à 70 euros par MWh, le surcoût pour les industriels est donc de 4 milliards d'euros par an, seulement pour la fourniture de l'électron. Le surcoût complet sera, lui, peut-être le double ou le triple, pour prendre en compte les taxes, le transport et la distribution. Il sera très important, mais reste difficile à estimer tant la fixation du prix final de l'électricité et ses marchés sont d'une complexité sans nom.

LE POINT DE VUE

d'**Olivier Lluansi**

Alors pour revenir à la réalité industrielle, voici les mots du directeur des opérations d'un groupe français : « *Je dois à la fois décarboner et rester compétitif par rapport à mes concurrents extra-européens. Techniquement, je peux électrifier mes procédés. Mais le schéma actuel ne permet pas de faire "voler" mon business case. Le contrat nucléaire qu'on me propose pour 50 % de ma consommation d'électricité n'est indexé ni sur le prix du gaz ni sur celui du carbone, ce qui est bien, mais il est autour de 70 euros par MWh avec une évolution future que je ne connais pas. Or j'ai besoin d'un prix stable et inférieur, à 50-55 euros par MWh, pour rester compétitif.* »

Il poursuit : « *L'autre moitié de mon approvisionnement se fera sur le marché de l'électricité. Or ce marché n'est pas découplé, il reste indexé sur le prix d'un gaz qui est non compétitif en Europe et celui du CO_2. La fameuse "compensation carbone" qui me protège en partie risque de disparaître après 2030. En résumé, on me demande de résoudre une quadrature du cercle : décarboner par l'électrification avec une électricité non compétitive et qui paradoxalement reste indexée au prix du CO_2. Comment voulez-vous que mon comité d'investissement valide ?* »

Un objectif « raisonnable » pour notre réindustrialisation serait un taux d'électrification de l'ordre de 40 % en 2035.

Ce cas particulier est confirmé par RTE : beaucoup d'acteurs s'étaient projetés dans un monde à 50 euros, voire 60 euros par MWh électrique. Désormais, ils entendent qu'ils sont dans une économie à 70 euros, voire 80 euros par MWh (avec prise en compte de l'inflation passée). A ce prix, certains investissements deviennent non finançables. C'est systématiquement le coût de l'électricité qui est listé en premier dans la décision d'entreprendre ou non une démarche de décarbonation.

Alors face à cet enjeu, et comme l'esquisse le rapport récent du Sénat, sortons de la logique « marché » ou « contrat commercial », un volume de 60 TWh d'électricité nucléaire pour l'allouer à un tarif préférentiel aux industries répondant à un double critère : les industries électro-intensives et celles exposées à la concurrence internationale. Cet accès à une énergie accessible et décarbonée est indispensable pour résoudre la « quadrature du cercle » décrite ci-dessus. Ne ratons pas ce coche et profitons de l'avantage que nous confère notre parc électronucléaire. C'est l'un des seuls avantages compétitifs dont nous disposons pour notre renaissance industrielle !

Olivier Lluansi est chargé d'une mission gouvernementale sur l'avenir de nos politiques industrielles, enseignant à l'Ecole des mines et à l'ESCP Business School.

The Economist

DANS LA PRESSE ÉTRANGÈRE

En Ukraine, malgré la guerre, les vacanciers sont de retour sur les plages

Les missiles russes lancés sur Kiev n'y feront rien : les Ukrainiens ont décidé de profiter de l'été. Après deux ans et demi de guerre, un territoire dévasté et plus de 50.000 civils tués, les vacanciers affluent en nombre sur les plages d'Odessa sur les rives de la mer Noire, écrit l'hebdomadaire britannique « The Economist ». Les réservations de trains, d'hôtels et d'appartements privés affichent complets cet été. Au bord de la plage huppée de Langeron, les prix des chambres ont même parfois grimpé jusqu'à 1.000 dollars la nuit, signale le journal.

Selon les responsables locaux, la saison touristique est trois fois plus chargée que l'an passé à Odessa. En 2023, « *la vie balnéaire avait été entravée par la démolition par la Russie du barrage de Kakhovka dans la région voisine de Kherson en juin, ce qui a conduit à une catastrophe écologique* », précise « The Economist ». Cette année, les autorités ont procédé à un déminage en règle afin d'ouvrir les plages à la baignade un peu plus tôt. Mais cela ne signifie pas pour autant que les plages sont sûres, signale l'hebdomadaire. Selon Dmytro Pletenchuk, porte-parole de la marine ukrainienne, le courant marin peut charrier des mines russes vers le rivage. En 2023, plusieurs explosions de ce type ont fait des blessés et des morts.

Mauvaises nouvelles du front

Les touristes doivent être attentifs aux sirènes qui retentissent plusieurs fois par jour, sachant que « *toutes les plages ne disposent pas d'abris suffisamment proches pour pouvoir se rendre dans les trois minutes qui suivent l'alerte avant qu'un missile balistique n'atteigne la ville* ».

Pour Valentin Zakharchenko, habitant d'Odessa, malgré une détente apparente des Ukrainiens, « *l'état de guerre est présent dans l'âme de chacun en ce moment* ». En effet, les dernières nouvelles du front ne sont pas bonnes. Après l'incursion ukrainienne sur le territoire russe de Koursk le 6 août dernier, les forces bleu et jaune s'attendent à l'arrivée de nombreux renforts de l'autre camp. Une mauvaise nouvelle qui s'additionne à l'annonce de réduction de l'aide militaire allemande à l'Ukraine pour 2025. — ***Marion Torquebiau***

opinions

Suivez toute l'actualité photo sur notre compte Instagram @lesechosphotos

LE POINT DE VUE

de Laurence Daziano

Chine : les défis de l'industrie du luxe

Après les années fastes post-Covid, le marché du luxe est rattrapé par un ralentissement de la consommation, notamment sur le marché chinois qui a longtemps été le moteur mondial de l'industrie du luxe.

L'industrie du luxe connaît un net recul de ses ventes en Chine. Les ventes de LVMH [propriétaire des « Echos », NDLR] en Asie ont chuté de 14 % au deuxième trimestre, après un recul de 6 % sur les trois premiers mois de l'année. Richemont, propriétaire de Cartier et de Van Cleef & Arpels, a connu une baisse de 18 % de ses ventes au cours du premier semestre en Chine. Le Japon est la seule exception en raison de la faiblesse du yen et d'un afflux de touristes asiatiques.

L'essentiel du déclin asiatique s'explique par la Chine. Depuis des mois, les économistes s'inquiètent du ralentissement de la croissance potentielle et de la chute de la consommation chinoise. La Chine connaît une crise économique marquée depuis la crise du Covid, renforcée par la reprise du pouvoir économique par le régime politique, une crise sans précédent de son secteur immobilier et une faible consommation, alors qu'elle représente 16 % de la consommation mondiale de luxe (362 milliards d'euros). Si Pékin indique un taux de croissance de 4,7 % au deuxième trimestre 2024, il est très probable que la croissance réelle chinoise soit plus proche de 2 %.

Mais au-delà du taux de croissance économique, les dépenses de luxe chinoises connaissent des changements structurels. D'abord, elles sont en baisse et inférieures à celles d'avant la crise du Covid, période où elles progressaient de 20 % par an.

> Ces évolutions structurelles du marché du luxe en Chine vont perdurer et créer un effet de polarisation entre les grandes marques qui vont investir et servir de valeur refuge, et les autres qui sont condamnées au déclin.

Ensuite, le marché chinois est polarisé entre des marques qui conservent un pouvoir d'attraction (Cartier, Dior, Vuitton, Hermès) et d'autres dont la valeur des produits chute rapidement après l'achat. Gucci ou Burberry sont dans une situation très difficile aujourd'hui et pour les années à venir en Chine. En revanche, Hermès, connu pour ses sacs iconiques comme le Kelly ou le Birkin qui peuvent être revendus plus cher après achat, parvient à maintenir sa position.

Cela traduit un changement profond dans le comportement de consommation des Chinois, qui sont désormais plus attachés à la valeur patrimoniale qu'au seul flux de revenus pour acheter ces produits. La Chine connaît une « normalisation » des jeunes clients qui aspirent à des marques plus exclusives et utiles, à l'image du groupe Moncler, spécialisé dans les doudounes haut de gamme, qui dépasse les attentes avec une performance positive en Chine continentale.

Ces évolutions structurelles du marché du luxe en Chine vont perdurer et créer un effet de polarisation entre les grandes marques qui vont investir et servir de valeur refuge, et les autres qui sont condamnées au déclin. De plus, le contexte macroéconomique chinois va rester volatil et imprévisible, d'autant que ces évolutions sont accentuées par la politique de sécurité nationale de Xi Jinping, érigée en principe fondateur afin de garantir la continuité du Parti communiste, comme l'a confirmé le dernier Plénum mi-juillet. Pékin entend se préparer à des tensions géopolitiques croissantes et contrôler davantage son ouverture au monde.

En conclusion, la Chine revient à la vieille maxime de Mao, « il n'y a pas de route droite dans le monde ». Plus que jamais, les évolutions structurelles de la Chine méritent d'être analysées et décryptées pour permettre à l'industrie du luxe de s'adapter à cette nouvelle donne.

Laurence Daziano est maître de conférences en économie à Sciences Po et membre du conseil scientifique de la Fondapol.

LE POINT DE VUE

d'Antony Derbès

Quelles perspectives pour l'Internet des objets avec l'IA ?

L'Internet des objets (IoT) est en train de transformer notre quotidien et de redéfinir les contours de nombreux secteurs industriels.

Cette révolution technologique, bien qu'encore en pleine expansion, a déjà démontré son potentiel à améliorer l'efficacité, la commodité, et la sécurité dans nos vies personnelles et professionnelles. Examinons comment l'IoT impacte notre quotidien, les entreprises, et quelles innovations futures nous pouvons anticiper.

Le concept de maisons intelligentes est l'une des manifestations les plus tangibles de l'IoT pour le grand public. Des appareils tels que les thermostats connectés, les systèmes de sécurité et les assistants vocaux ont simplifié de nombreuses tâches domestiques. Par exemple, les thermostats intelligents ajustent automatiquement la température en fonction des préférences de l'utilisateur, optimisant ainsi la consommation énergétique. Les systèmes de sécurité connectés permettent une surveillance en temps réel et une réponse rapide en cas d'anomalie, renforçant la sécurité des foyers.

En outre, les appareils de santé connectés, tels que les montres intelligentes et les capteurs de santé, jouent un rôle crucial dans le suivi de la condition physique et médicale. Ces dispositifs collectent des données en temps réel, permettant une surveillance continue et proactive de la santé. Les informations recueillies peuvent être partagées avec des professionnels de santé pour un diagnostic plus précis et une gestion personnalisée des soins.

L'impact de l'IoT sur le secteur industriel est tout aussi significatif. Les usines intelligentes, utilisant des capteurs IoT pour surveiller et contrôler les processus de production, ont amélioré l'efficacité opérationnelle et réduit les temps d'arrêt. Grâce à la maintenance prédictive, les entreprises peuvent anticiper les pannes d'équipement avant qu'elles ne surviennent, réduisant ainsi les coûts de réparation et minimisant les interruptions de production.

> Les entreprises et les régulateurs devront collaborer pour développer des normes de sécurité robustes et assurer la confiance des utilisateurs.

Le secteur de la logistique bénéficie également grandement de l'IoT. Les capteurs de suivi en temps réel permettent une gestion optimisée des stocks et des chaînes d'approvisionnement. Les entreprises peuvent suivre précisément la localisation et l'état de leurs marchandises, améliorant ainsi la gestion des inventaires et la satisfaction des clients.

Dans le secteur agricole, l'IoT a introduit l'agriculture de précision. Les capteurs de sol et les drones équipés de technologies IoT permettent aux agriculteurs de surveiller les conditions du sol, la croissance des cultures, et les besoins en eau en temps réel. Cette approche permet une utilisation plus efficace des ressources et une augmentation des rendements agricoles.

Le futur de l'IoT promet encore plus d'innovations et d'intégrations. Parmi les tendances émergentes, l'Internet des objets industriels (IIoT) continue de gagner en importance, avec des usines de plus en plus autonomes et interconnectées. L'avènement de la 5G est également crucial pour l'IoT, offrant une connectivité plus rapide et plus fiable, essentielle pour le déploiement de dispositifs IoT à grande échelle.

L'intelligence artificielle (IA) combinée à l'IoT (AIoT) représente une autre avancée majeure. L'AIoT permet aux dispositifs de non seulement collecter des données, mais aussi de les analyser et de prendre des décisions en temps réel, améliorant ainsi l'efficacité et la réactivité des systèmes. Enfin, la sécurité reste un enjeu majeur. Avec l'augmentation du nombre de dispositifs connectés, la protection des données et la confidentialité deviennent des priorités. Les entreprises et les régulateurs devront collaborer pour développer des normes de sécurité robustes et assurer la confiance des utilisateurs.

En conclusion, l'IoT transforme déjà nos vies et nos industries, et son potentiel futur est immense. En surveillant ces tendances et en adoptant les innovations à venir, nous pouvons nous préparer à un avenir où la connectivité et l'intelligence des objets amélioreront encore davantage notre quotidien et notre efficacité professionnelle.

Antony Derbès est président d'Open Lake Technology.

Dessin Maïlys Glaize pour « Les Echos »

cinéma

Quand Jacques Audiard transite à Mexico

Adrien Gombeaud

FILM FRANCO-MEXICAIN
Emilia Perez
de Jacques Audiard. Avec Zoe Saldana, Karla Sofia Gascon, Selena Gomez. 2 h 10.

De « Sur mes lèvres » (2001) à « Un prophète » (2009), Jacques Audiard fréquente le milieu depuis plusieurs années. Pour son nouveau projet, de façon surprenante, il choisit de détourner le fleuve du film noir pour le jeter dans les bras de la comédie musicale. Epaulé par Camille et Clément Ducol à la musique, il réussit un film original et emballant.

Mexico, de nos jours. Rita, jeune avocate, s'ennuie dans un cabinet où personne ne lui laisse sa chance. Un soir, une voix mystérieuse lui propose une affaire en or. Elle se rend au rendez-vous… pour se retrouver un sac sur la tête dans une voiture qui la conduit auprès d'un puissant chef des cartels. L'homme a une requête particulière : il souhaite disparaître, mettre sa famille à l'abri. Et changer de sexe ! Rita sera chargée d'organiser les opérations… et l'opération destinée à transformer le parrain en Emilia Perez.

Que peut l'argent ?

Souvent drôle, « Emilia Perez » évite toute vulgarité dans le traitement de son sujet, comme dans celui de son décor. Audiard trace son chemin américain loin des clichés de carnaval. Les numéros dansés equivalent aussi l'exubérance colorée de Broadway pour trouver leur efficacité sur des fonds noirs très sobres ou des décors presque ordinaires. Enfin, aux côtés de Zoe Saldana, Jacques Audiard découvre un diamant brut : Karla Sofia Gascon, actrice transgenre espagnole charismatique dont aucun film n'avait, jusqu'ici, traversé les Pyrénées. Séduisante, inquiétante, manipulatrice, malheureuse, son Emila Perez restera jusqu'au bout une énigme.

Et tout en slalomant avec les codes du spectacle, Audiard tresse une fable moderne autour de cette obsession : peut-on repartir à zéro ? Ce fantasme des vies et identités multiples cache une autre question qui intéresse ici tout autant le cinéaste : que peut l'argent ? C'est en effet grâce à sa fortune acquise par le crime que le héros machiavélique parviendra à être le contraire de ce qu'il a été. D'homme il devient femme ; d'assassin il devient philanthrope…

Mais dans sa mutation, son erreur sera de ne pas parfaitement enterrer son passé. Inévitablement, « Emilia Perez » et son auteur vont se laisser rattraper par la vague du film noir. En tant qu'artiste, Jacques Audiard s'est sans doute identifié Emilia Perez. A chaque film il relance les dés. Il sait donc que le plus difficile n'est pas de se réinventer mais de renoncer à ce que l'on a été.

Lire « En vue » Page 24

Karla Sofia Gascon et Zoe Saldana dans « Emilia Perez », qui a remporté le prix d'interprétation féminine collectif au Festival de Cannes 2024. *Photo Pathé*

La loi du désir

Olivier De Bruyn

FILM INDIEN
Girls Will Be Girls
de Shuchi Talati. Avec Preeti Panigrahi, Kani Kusruti, Jitin Gulati. 1 h 59.

Rien ne laissait prévoir un tel phénomène. Depuis quelques mois, le cinéma indien, en France, occupe le devant de la scène grâce à des réalisatrices talentueuses qui bousculent les conventions. En mai dernier, au Festival de Cannes, Payal Kapadia a été justement honorée par un grand prix pour « All We Imagine As Light », film sur le combat de deux femmes pour leur liberté (sortie prévue le 2 octobre). Mi-juillet, Sandhya Suri, dans « Santosh » décrivait le rude parcours initiatique d'une jeune policière confrontée au racisme et à l'abjection. Une troisième cinéaste indienne se fait remarquer en cette fin d'été : Shuchi Talati signe un premier long-métrage très prometteur.

Dans « Girls Will Be Girls », la réalisatrice met en scène Mira, une jeune fille de 16 ans qui étudie dans un pensionnat d'élite du nord de l'Inde. Dans cet établissement où l'on ne jure que par la discipline et les bonnes mœurs (la longueur des jupes est contrôlée chaque matin), et où les meilleurs élèves, comme Mira, sont chargés de surveiller leurs pairs, l'héroïne éprouve une attirance irrépressible pour un autre élève : Sri, un garçon raffiné et charmeur.

La liaison maladroite entre les deux adolescents trouble en profondeur Mira, qui souhaite s'échapper d'un double carcan : son statut d'élève parfaite et sa réputation de jeune fille moralement irréprochable. Ses relations avec Anila, sa mère, omniprésente dans son éducation et elle-même ancienne élève du pensionnat, compliquent encore la situation de la jeune fille.

La transgression tranquille

Shuchi Talati pratique la transgression tranquille dans ce premier film qui, derrière son apparente douceur, révèle peu à peu sa puissante intensité dramatique. Anila, la mère, frustrée dans son existence de femme, n'éprouverait-elle pas une trouble attirance pour le jeune compagnon de sa fille ? Jusqu'où la si sage Mira est-elle prête à aller pour assouvir ses désirs impérieux ? Avec une impressionnante maîtrise scénaristique et formelle, avec un art déjà consommé de l'ellipse et de la suggestion (Shuchi Talati coupe toujours les scènes au bon moment), la réalisatrice orchestre les relations complexes et ambivalentes entre ses trois personnages.

Sans jamais se départir de son élégance et de sa sobriété, cet éloge subtil de l'émancipation dénonce le conformisme d'une société marquée au fer rouge par le puritanisme et révèle une cinéaste audacieuse. ■

SÉRIES D'ÉTÉ 3/5

L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE, DE LA GAULE À NOS JOURS

« François Ier dans l'atelier de Benvenuto Cellini », de Francesco Podesti (1837). *Photo Bridgeman Images*

Et François Ier inventa la dette publique

Des premiers emprunts aux défauts répétés des rois, l'histoire du crédit des pouvoirs français est tourmentée. Jusqu'à ce que la Révolution en bouleverse la gestion.

par **Charles Serfaty**

Il a expulsé les juifs en s'appropriant leurs biens, exproprié ses créanciers lombards, abattu les riches Templiers et manipulé la monnaie sans vergogne. Mais s'il est bien quelque chose qu'on ne peut pas reprocher à Philippe le Bel, c'est d'avoir fait faillite, contrairement à plusieurs de ses successeurs. Et pour cause ! Il n'existait pas de « dette publique » en son temps, du moins en France. C'est François Ier qui, le premier, emprunte sur des marchés publics, avec un cours.

A l'époque, quand l'Etat se fait prêter de l'argent, il n'inspire pas confiance. Il doit donc passer par l'intermédiaire des villes. Les hôtels de ville, à Lyon, Paris ou Rouen, garantissent la dette royale sur leurs recettes fiscales, vendue sous forme de « rentes » perpétuelles. C'est parce que les cités inspirent davantage confiance : elles sont dotées d'importantes libertés, administrées par de grands bourgeois plus sensibles aux intérêts financiers.

Les premiers marchés de dette publique en Europe sont d'ailleurs nés dans les cités-Etats telles que Venise. Lyon en fut l'un des berceaux, car cette ville marchande et manufacturière avait de nombreux capitaux à investir. En plus de bénéficier du commerce rhodanien, elle était devenue un centre de l'imprimerie, possédait des foires majeures et servait de carrefour aux relations entre la France et l'Italie qui s'étaient densifiées depuis le début des guerres d'Italie.

Ces premiers emprunts augurèrent mal de la suite : progressivement, l'administration royale phagocyte celle des villes, les volumes empruntés croissent démesurément alors que la lutte contre l'Espagne de Charles Quint s'éternise, et la charge des intérêts des emprunts devient supérieure aux recettes fiscales.

Le philosophe lyonnais Jean Bodin a vu sa ville souffrir du défaut retentissant d'Henri II en 1559. Selon lui, la dette publique et ses vaines promesses de rendement ont ruiné de nombreux commerçants qui y avaient souscrit. « *Le marchand pour la douceur du profit devient casanier, l'artisan méprise sa boutique, le laboureur quitte son labeur* […], *pour tirer quatre ou cinq cents livres de rentes constituées, au lieu de cent livres de rente foncière ; et puis la rente constituée s'éteint et l'argent s'envole en fumée.* »

Des tontines pour les robustes Genevoises

Les défauts lyonnais étaient les premiers d'une longue série, auxquels peu de rois échappèrent, même quand ils avaient des ministres avisés. Sully, Richelieu et Colbert ont un point commun : ils n'ont pas honoré les dettes royales. Ces défauts ruinèrent le crédit de l'Etat et leur répétition inspira beaucoup de défiance aux investisseurs : alors que la Hollande ou l'Angleterre empruntaient au XVIIIe siècle à des taux d'intérêt d'à peu près 5 %, la France le faisait à plus de 10 %.

Pour remédier à ce problème, l'Etat faisait preuve de créativité : notre pays recourut dès la fin du XVIIe siècle à des innovations financières assez étonnantes, comme les tontines, des rentes viagères dont la pension croissait au fur et à mesure que les autres souscripteurs mouraient. C'était l'essor des premières tables de mortalité, mais aussi des manipulations financières : certains banquiers suisses s'étaient spécialisés dans la souscription de « tontines » au nom de jeunes filles genevoises triées sur le tas, réputées robustes, afin de tirer le maximum de ces emprunts spéculatifs. Cependant, cela changeait peu la donne : l'Etat empruntait trop cher, indépendamment du type de produits financiers proposé à ses investisseurs, parce qu'il n'inspirait pas confiance. Quand bien même eût-il voulu éviter la banqueroute, il eût bientôt été étouffé par la charge de ses intérêts exorbitants.

C'est à la lumière de ces finances publiques défaillantes qu'il faut comprendre le système de Law, du nom de cet économiste écossais à qui le régent confia les clés de l'économie française pour régler le problème de la dette. Le premier but de la compagnie qu'il mit sur pied fut d'éviter la banqueroute, en transformant les titres de dette publique en actions de son entreprise. Celle-ci assurait à la fois le commerce colonial, l'émission de papier-monnaie pour favoriser le crédit, et le prélèvement fiscal – qui était alors souvent délégué à des acteurs privés. Bien accueillie par les spéculateurs, son entreprise faillit marcher, et les taux d'intérêt diminuèrent significativement en France – mais elle échoua finalement parce que la dette dont elle avait hérité était trop élevée au vu des profits qu'elle pouvait escompter pour l'avenir.

Louis XVI buta également sur cette question. Peut-être parce qu'il s'intéressait à l'Angleterre dont la gestion de la dette était devenue un modèle au XVIIIe siècle, il voulut améliorer les finances en recrutant des ministres plus rigoureux. La guerre d'Indépendance américaine fut cependant financée par emprunts et provoqua une nouvelle dégradation des finances publiques, qui aurait pu se solder par un défaut si Louis XVI avait suivi la voie de ses ancêtres. N'ayant les moyens d'augmenter les contributions des paysans, ne parvenant pas à taxer mieux les revenus des privilégiés et se refusant à faire défaut, Louis XVI convoqua les états généraux… Nous connaissons la suite.

La rente, une valeur sûre

La Révolution a marqué un tournant sur cette question : même si la Ire République, née dans des circonstances extraordinaires, eut des finances mal entretenues, ses partisans comprirent l'importance de la confiance et ils rechignèrent à faire banqueroute. Contraint par les événements, en 1797, le Directoire annonça le défaut sur les deux tiers de la valeur de la dette – c'était, selon l'euphémisme de l'époque, le « Tiers consolidé ». Le mécontentement des créanciers permit à un jeune général, Napoléon Bonaparte, de rallier des soutiens financiers avant le 18 brumaire. C'était en fait le dernier défaut – du moins, si l'on néglige les épisodes d'inflation du XXe siècle qui ont significativement réduit la valeur réelle de la dette.

Par la suite, l'Etat gagne ses gages de crédibilité et sa signature inspire davantage confiance, en partie car ses ressources ont fortement augmenté, et aussi parce que la base sur laquelle il prélevait l'impôt s'est considérablement élargie avec la fin des privilèges. De plus, la rapide croissance de l'économie permettait d'espérer des ressources fiscales en augmentation et de garantir une meilleure solvabilité.

> Se refusant à faire défaut, Louis XVI convoqua les états généraux… Nous connaissons la suite.

Ainsi, l'Etat put maintenir une dette relativement élevée, proche de son niveau actuel, pendant tout le XIXe siècle, et la rente devint une valeur sûre, aussi recherchée que la propriété terrienne. Dans l'Ancien Régime, les riches Français prêts à risquer leur épargne s'intéressaient au commerce des îles ou à la dette royale. Au XIXe, l'aventure se trouvait dans la dette publique ottomane, les chemins de fer autrichiens ou les bons russes : les régimes avaient beau se succéder, les taux de la dette française demeuraient stables et l'Etat acceptait de reverser une partie de ses recettes fiscales à ses créanciers chaque année – ce qui fait qu'il accumule des excédents primaires tout le long du XIXe siècle. Les recettes sont supérieures aux dépenses et couvrent en partie la rente des créanciers, bons pères de famille ou banques qui investissent en France.

Les deux guerres mondiales vinrent bouleverser ce marché : les dépenses militaires et les aides à la reconstruction furent financées en grande partie par l'emprunt, et soldées finalement par l'inflation. La hausse des prix permit à la France de se sortir des deux guerres mondiales sans être asphyxiée par sa dette. L'augmentation de l'endettement public, qui était devenu négligeable, date des années 1980 et surtout 1990, avec l'accumulation des déficits, entraînés par la hausse des dépenses sociales.

Potion amère pour la France

En 2011, la crainte de ne plus pouvoir emprunter sur les marchés, à la suite de la crise grecque et de mouvements de panique sur les marchés financiers, inspira une politique de modération budgétaire, qui joua un rôle important dans le prolongement de la crise en Europe – alors qu'elle était progressivement oubliée aux Etats-Unis. La France dut boire cette potion amère, mais conserva tout de même, et jusqu'en 2017, un déficit supérieur aux 3 % que prévoyait la désormais révolue règle de stabilité budgétaire. Cependant, le service de la dette diminuait avec des taux d'intérêt qui devinrent même négatifs dans la seconde moitié des années 2010.

Devant un déficit plus élevé que prévu en 2023, le gouvernement doit actuellement chercher des mesures de compensation, pour maîtriser l'évolution de la dette publique. Néanmoins, la France conserve aujourd'hui un taux d'emprunt proche de celui de l'Allemagne, et l'écart ne s'est pas accru depuis l'annonce du chiffre révisé du déficit. Tant que les taux d'intérêt « réels » n'augmenteront pas significativement – ils sont demeurés faibles en 2022 et 2023 du fait de l'inflation –, la France pourra continuer à bénéficier d'une situation favorable, construite sur le crédit. Mais pour éviter la hausse des taux, il ne faut pas laisser se creuser les déficits comme le faisait la France d'Ancien Régime à chaque nouveau conflit militaire…

Demain
Et Waterloo marqua le début de la croissance

Pour doper ses parts de marché, Royal Caribbean affronte ses concurrents croisiéristes et va aussi chercher les vacanciers qui préfèrent les hôtels « à terre ». *Photo Scott Mcintyre/The New York Times/RÉA*

SÉRIES D'ÉTÉ 3/5

L'ÉCONOMIE XXL

L'« Icon of the Seas », miroir d'une Amérique hédoniste et consumériste

Lancé en janvier par Royal Caribbean, le plus grand paquebot du monde répond aux désirs d'une clientèle essentiellement nord-américaine, mais diversifiée. Il dope les résultats du croisiériste.

par **Véronique Le Billon**

A neuf heures du matin ce samedi d'avril au port de Miami, les coups de sifflet et les embouteillages rappellent brutalement que la parenthèse enchantée des vacances est finie. Après une semaine à naviguer dans les Caraïbes, les passagers de l'« Icon of the Seas » récupèrent leurs objets interdits – fers à repasser et sèche-cheveux XXL — et patientent sur le trottoir encombré de bagages avant de partir retrouver leur quotidien. Il faut faire vite : dans une heure, en haut du grand Escalator, le navire commencera à embarquer sa nouvelle cargaison de passagers : jusqu'à 7.600 clients et 2.350 membres d'équipage.

Avec ses 365 mètres de long et ses 16 ponts, le paquebot construit en Finlande et lancé en janvier s'affiche comme le plus grand paquebot du monde. D'une poignée de mètres seulement sur son prédécesseur, mais peu importe : naviguer sur l'« Icon of the Seas », c'est « *s'acheter le droit de frimer* », a promis son concepteur Royal Caribbean. Avec 80 % de clients nord-américains, le produit est fait pour qui aime la performance et le grand spectacle, le miroir d'une Amérique hédoniste et consumériste.

Cauchemar ou expérience unique

Du parc aquatique à la vague de surf en passant par le mur d'escalade ou la piste de footing (il faut 7 tours et demi pour boucler un 5 kilomètres) ; des salles de spectacle dignes de Broadway à la promenade plantée bordée de commerces (pompeusement appelée « Central Park ») en passant par le calme luxueux du spa aux salles tamisées des restaurants sur réservation : il faut créer l'effet waouh, refléter l'abondance tout en parlant à chacun. « *L'"Icon of the Seas" est une combinaison inédite de vacances où chaque membre de la famille peut profiter de sa propre version des vacances, sans compromis* », résume Jay Schneider, directeur de l'innovation produit au sein de Royal Caribbean International. C'est le bateau qui est le voyage, davantage que la destination.

Pour beaucoup de non-initiés, se retrouver avec des milliers de congénères dans une gigantesque barre d'immeubles flottante serait le pire cauchemar des vacances. Un journaliste-écrivain prêt à louer sa plume au journal le plus offrant (« The Atlantic ») a fait la croisière inaugurale. « *Dites-moi juste quel degré de satire vous voulez* », avait-il demandé. La facture a été salée (19.000 dollars pour une suite réservée au dernier moment) et le récit a été acide.

Mais pour beaucoup de consommateurs en quête d'expériences, la croisière est devenue une case à cocher sur le bingo des vacances. L'image des milliers de touristes piégés par le coronavirus sur leur hôtel flottant au large des côtes de Floride ou du Japon au printemps 2020 s'est ainsi déjà effacée, pour laisser la place à une industrie plus florissante que jamais, aux Etats-Unis du moins. « *Les croisières sont de nouveau en vogue dans la culture populaire. Elles ont été réinventées après plus de deux ans de Covid. Là où elles avaient perdu de leur éclat, l'attrait est de retour et, quel que soit le prix, elles sont valorisées* », pointait Morgan Stanley en février, à partir de son étude qualitative – le « cruise chat » – auprès des agents de voyages américains. « *La taille de nos navires n'est rentable que si nous pouvons attirer la demande de nos clients à un niveau de prix plus élevé, ce que l'"Icon" nous a permis de faire* », explique Jay Schneider.

Des tee-shirts customisés pour toute la famille

Avec l'"Icon of the Seas" et ses couleurs instagrammables, le croisiériste acte même un changement générationnel. « *Plus d'un passager sur deux est un millennial* [né dans les années 1980 et début des années 1990, NDLR] *ou plus jeune* », indiquait le PDG

> C'est le bateau qui est le voyage, davantage que la destination.

Jason Liberty fin juillet, lors des derniers résultats trimestriels. Et de fait, les passagers qui débarquent et embarquent ce samedi d'escale sont loin de l'image de croisiéristes uniquement retraités. En famille ou en bande, avec leurs tee-shirts identiques pour célébrer « les 15 ans » d'une jeune fille ou « le 18e anniversaire » de leur première croisière, ils ressemblent en réalité à une Amérique diverse et métissée.

Oreilles percées et tatouage à l'ouverture de son polo, Kyle a le look branché du travailleur social (qu'il est, à Chicago) et vient de terminer sa semaine à bord du paquebot. Il a « *beaucoup aimé* ». « *On était neuf de la même famille à se retrouver pour la semaine, on avait réservé il y a plus de deux ans et en partageant ma cabine j'ai payé 900 dollars, plus 200 dollars à bord pour des verres.* » Herrse et Carolina, qui vivent dans le Bronx à New York (lui est banquier et elle est enseignante), ont de leur côté retenu les shows à grand spectacle « *et les piscines pas trop profondes* » pour leurs deux jeunes enfants.

Après sept jours de navigation entre les buffets et les piscines à toboggan, tout le monde ne renouvellera tout de même pas l'expérience. En famille avec son mari et ses deux fillettes blondes d'une dizaine d'années, Tatiana avait choisi l'« Icon of the Seas » « *parce que c'est le plus grand bateau du monde* », mais sa première croisière sera peut-être la dernière. « *Il faut se lever tôt pour les escales alors que les enfants ont envie de rester tard le soir. Et, sur les îles, il faut vite partir, alors qu'on voudrait rester…* »

La clé du modèle Royal Caribbean comme de ses concurrents Carnival ou Norwegian, c'est à la fois le renouvellement et la fidélisation, l'entrée dans une communauté dont on apprend progressivement les codes, d'abord sur les forums d'avis puis dans la pratique. Avec leurs valises sur le trottoir des arrivées, Kathy et Jimmy, deux retraités de l'éducation de Myrtle Beach (Caroline du Sud), incarnent cette clientèle accro et fidèle, heureuse de partager ses astuces.

« *On prend surtout les chambres intérieures, ce sont les moins chères et c'est souvent là que vous dormez le mieux, parce qu'il fait noir ! Et de toute façon, vous ne passez pas plus de trois heures par jour dans la chambre, il y a tellement à faire* », promet Kathy. Pour l'« Icon of the Seas », le couple s'était tout de même offert un balcon, pour une semaine à 4.800 dollars. Les voilà maintenant à une croisière du statut « Diamant », un cran encore sous le Graal maison – « Pinacle ». Ils devraient y arriver : ils ont déjà réservé « *l'Alaska dans deux ans et quatre autres croisières d'ici là* ».

Le cœur du modèle économique, ce sont ces relances commerciales, qui sèment la graine du voyage dans la tête des indécis et vident les portefeuilles des déjà conquis : du forfait alcool aux soins du spa, ces petits suppléments que les clients font le choix ou non de s'offrir doperont les marges du groupe. « *L'un de nos objectifs ultimes est de veiller à ce que nos clients restent dans notre écosystème* », reconnaissait récemment Jason Liberty. Rester dans l'écosystème, cela veut aussi dire passer d'un navire à l'autre dans le groupe, et notamment ceux dévolus aux courts séjours, un marché en développement. Royal Caribbean vient ainsi de lancer son nouveau navire « Utopia » (construit dans les chantiers navals de Saint-Nazaire en France) pour les croisières plus courtes dans les Caraïbes.

Concurrencer les hôtels « à terre »

Sur un marché des vacances de 1.900 milliards de dollars et « en croissance rapide », les croisières ne pèsent que 65 milliards de dollars, note Royal Caribbean. Pour doper ses parts de marché, le groupe est en compétition avec ses concurrents croisiéristes, mais il veut aussi aller chercher les touristes qui passent leurs vacances « à terre », dans les grands complexes hôteliers d'Orlando (Floride) ou Las Vegas (Nevada).

Avec des îles au bord de la saturation et des escales qui repoussent ces navires XXL, les croisiéristes ont trouvé une solution : privatiser des îlots où les clients passeront une journée de plage comme à l'hôtel. Sur CocoCay, un îlot rebaptisé des Bahamas, Royal Caribbean promet ainsi un « perfect day » à ses passagers. Et dans des ports d'escale encombrés comme Nassau (Bahamas) et Cozumel (Mexique), le groupe développe des « Beach clubs » exclusifs, prévus pour 2025 et 2026.

« *Nous pensons avoir trouvé la formule. Et notre plan est de continuer à évoluer et à développer cette formule au cours des prochaines années* », expliquait récemment le patron de Royal Caribbean International, Michael Bayley. Dans une industrie critiquée pour sa pollution environnementale, les efforts sont aussi affichés, avec une première conversion du carburant au gaz naturel liquéfié pour l'« Icon of the Seas », et la promotion des efforts de lutte anti-gaspillage alimentaire. La promesse d'émissions nettes de gaz à effet de serre « à zéro » reste néanmoins lointaine : 2050.

Le groupe parie sur les baby-boomers

Fin juillet, Royal Caribbean a annoncé avoir atteint avec un an et demi d'avance ses objectifs de rentabilité, et le groupe recommence à verser un dividende. « *Nous continuons à observer un sentiment très positif de la part de nos clients, soutenu par une économie résiliente, un faible taux de chômage, une inflation stabilisée* », a listé Jason Liberty devant les analystes financiers. « *La préférence des consommateurs continue de se porter sur les dépenses liées aux expériences, avec une priorité particulière pour les voyages* ».

> Dans une industrie critiquée pour sa pollution environnementale, les efforts sont aussi affichés.

Grand consommateur de données, le croisiériste a remarqué que ses clients avaient 10 % de jours de vacances de plus qu'en 2019 et qu'ils veulent les utiliser pour voyager. Les baby-boomers partent aussi en retraite, et, les poches pleines, vont payer des vacances à leurs enfants pour partir ensemble, parie le groupe. Il vient d'ailleurs de dérouter vers la côte ouest des Etats-Unis un paquebot initialement prévu pour la Chine, plus lente à redémarrer.

Numéro deux du secteur derrière Carnival mais devant MSC ou Norwegian, Royal Caribbean « *continue d'être en tête du peloton sur tous les indicateurs, un reflet de ses équipements et de ses destinations* », notait récemment Morgan Stanley, pointant une prévision de retour sur capitaux (ROIC) de 17 % pour l'exercice 2024, bien au-delà du pic précédent (11 % en 2019). Selon les prévisions de la banque UBS, le groupe devrait dépasser les 16 milliards de dollars de chiffre d'affaires cette année (le double de l'année 2014), et 3 milliards de dollars de bénéfice net. ■

Demain
A Ivry, le plus grand incinérateur d'Europe

« Expositions d'été » par Alexis Bruchon pour « Les Echos »

L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

L'automne meurtrier

Le gouvernement démissionnaire de Gabriel Attal a donc envoyé les lettres de cadrage à l'ensemble des ministères pour 2025. Un montant de dépenses strictement identique à celui de l'an dernier : 492 milliards d'euros, soit, si on tient compte de l'inflation, une dizaine de milliards d'euros d'économies à trouver. C'est peu. Autant dire insuffisant.

D'abord parce que derrière cette apparente stabilité se cache un vrai recul. Les 492 milliards du budget initial de l'an dernier n'ont pas été dépensés car, face à la gravité de la situation financière de la France, le gouvernement avait procédé à deux coups de rabot au cours de l'année, principalement sous forme de gel de crédits. Or ces efforts sur 2024 ne sont pas reconduits. C'est encore plus insuffisant si on se souvient que le gouvernement avait promis de faire 25 milliards d'euros d'économies supplémentaires en 2025 pour rester dans les clous de nos engagements européens. Les promesses n'engagent que les gouvernements qui restent en place. Encore que…

Bref, le compte n'y est pas. Et l'écart des taux d'intérêt entre la France et l'Allemagne – 72 points mardi – est là pour nous rappeler que personne n'est dupe. Et pourtant, le pire reste à venir. Car ce brouillon de budget – que le gouvernement démissionnaire se devait de présenter pour enclencher l'envoi des documents au Parlement et rendre possible le début des discussions le 1er octobre – n'est que le point de départ d'un long processus de détricotage.

Car qui peut penser que le futur gouvernement, issue d'une coalition forcément brinquebalante, améliorera la copie ? Sans parler du programme apocalyptique du Nouveau Front populaire, toute coalition devra donner des gages à ses soutiens et à ses électeurs. Gages qui en France passent toujours par de nouvelles dépenses. Sans parler de l'épée de Damoclès de l'annulation de la réforme des retraites (un risque sérieux) qui entraînerait une hausse annuelle de la dépense publique de 17 milliards d'euros par an à partir de 2030 !

Le brouillon de budget 2025 est donc faible (et la Commission européenne nous a déjà placés en procédure de déficits excessifs) mais la copie finale sera encore plus dégradée. « *Une crise financière immédiate* », pronostique même un ministre démissionnaire. Le pire n'est jamais sûr mais l'automne budgétaire risque d'être meurtrier.

Par
Christophe Jakubyszyn

Les promesses n'engagent que les gouvernements qui restent en place. Encore que…

Lire nos informations
Pages 2-3

DERNIÈRE **HEURE**

JO Paralympiques et sécurité : 25.000 hommes mobilisés

SÉCURITÉ – Jusqu'à 25.000 policiers et gendarmes mobilisés, 10.000 agents de sécurité privée, pas de menace caractérisée : le ministre de l'Intérieur démissionnaire, Gérald Darmanin, a détaillé mardi le dispositif de sécurité pour les JO Paralympiques qui se dérouleront du 28 août au 8 septembre en Ile-de-France et à Châteauroux (pour le tir). La sécurisation des délégations sensibles, dont celle d'Israël, « *sera assurée de la même manière que pour les Jeux Olympiques* », a-t-il indiqué.

Une mosquée de Marseille menacée de fermeture

SOCIÉTÉ – Le préfet de police des Bouches-du-Rhône a notifié mardi à la mosquée des Bleuets dans le nord de Marseille son intention de la fermer, estimant que des « *propos légitimant la violence* », contre les femmes notamment, y sont tenus depuis des années. Cette mosquée où prêche l'imam français Ismaïl (Smaïn Bendjilali), qui conteste les accusations portées contre lui, a dix jours pour répondre aux griefs de l'Intérieur. Quelque 300 à 350 fidèles la fréquentent le vendredi, selon les autorités.

L'Ukraine interdit l'Eglise orthodoxe liée à Moscou

EUROPE – Le Parlement ukrainien a voté l'interdiction de l'Eglise orthodoxe liée au patriarcat de Moscou, souvent considérée comme un relais d'influence du Kremlin. Une décision historique selon des députés ukrainiens et aussitôt dénoncée par la Russie, mais qui est aussi largement symbolique, car sa mise en application risque de prendre des années. La désaffection des fidèles pour cette église s'est accélérée depuis la guerre. Une église orthodoxe ukrainienne indépendante a été créée en 2018.

Espagne : décès à 117 ans de la doyenne de l'humanité

EUROPE – La doyenne de l'humanité, l'Espagnole Maria Branyas Morera, est décédée mardi à l'âge de 117 ans à Olot, dans le nord-est du pays. Elle avait survécu à la pandémie de grippe espagnole de 1918, à la Guerre civile espagnole, au Franquisme, ainsi qu'au Covid, qu'elle avait attrapé à 113 ans et dont elle avait guéri en quelques jours. La plus vieille personne du monde en vie est désormais la Japonaise Tomiko Itooka, 116 ans, selon le groupe de Recherche gérontologique des Etats-Unis.

LA PHOTO **DU JOUR**

L'AGENCE FRANCE-PRESSE FÊTE SES 80 ANS Le 20 août 1944 au petit matin, alors que Paris est en plein soulèvement, huit journalistes résistants s'emparent de l'immeuble de la place de la Bourse, siège de l'Agence Havas, mise sous tutelle allemande en juin 1940 et transformée par le régime de Vichy en « Office français d'information ». Quatre heures trente plus tard, l'AFP publie sa première dépêche : « Les premiers journaux libres vont paraître, l'Agence française de presse leur adresse leur premier service. » *Photo AFP*

LA **MÉTÉO**

AILLEURS	CE JOUR	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
AMSTERDAM	15/18	14/22	18/23	16/22	14/19
ATHÈNES	24/30	23/33	24/33	25/33	24/32
BERLIN	19/22	13/23	15/29	18/31	19/21
BRUXELLES	12/20	12/23	16/23	16/23	12/20
DUBAI	31/39	31/38	31/40	32/39	31/40
FRANCFORT	16/22	12/24	14/28	17/31	16/21
HONGKONG	26/26	26/28	26/31	26/32	26/33
ISTANBUL	23/29	23/31	22/29	23/29	22/29
LONDRES	11/20	15/18	17/20	13/17	10/18
MADRID	20/35	22/35	22/36	23/35	20/34
MILAN	22/32	23/30	21/31	22/32	21/30
MOSCOU	12/23	12/24	16/24	15/23	13/28
NEW YORK	14/22	15/24	17/27	18/27	20/29
RIO DE JANEIRO	19/28	16/34	20/35	20/28	19/22
SAN FRANCISCO	13/22	13/21	13/19	13/21	12/24
SHANGHAI	28/33	26/33	27/35	26/35	26/34
SINGAPOUR	25/29	25/30	25/28	25/30	25/31
SYDNEY	10/21	16/24	14/20	9/21	11/23
TOKYO	25/31	25/30	26/33	28/32	27/32
TORONTO	11/20	12/23	12/24	16/25	18/27
ZURICH	17/22	12/25	13/28	15/30	18/20

avec

LA MEILLEURE INFO MÉTÉO

Les Echos
Entreprises & Marchés

CAC 40 7.485,73 points -0,217 %

DOW JONES 40.836,97 points -0,1456 %

EURO/DOLLAR 1,1112 $ 0,2685 %

ONCE D'OR 2.529,75 $ 1,4111 %

PÉTROLE (BRENT) 77,3 $ -0,5532 %

Mercredi 21 août 2024
www.lesechos.fr

DEVISES | **EUR/GBP** 0,8528 | **EUR/JPY** 161,794 | **EUR/CHF** 0,9525 | **GBP/USD** 1,3032 | **USD/JPY** 145,604 | **USD/CHF** 0,8571 **TAUX** | **€STER** 3,664 | **EURIBOR 3 MOIS** 3,551 | **OAT 10 ANS** 2,9317 | **T-BONDS 10 ANS** 3,8337

Boeing suspend la certification du 777X à cause d'une pièce défectueuse

AÉRONAUTIQUE

Bruno Trévidic

Les clients du Boeing 777-9 risquent de devoir patienter encore un peu plus longtemps. L'avionneur américain a dû interrompre, une nouvelle fois, les vols d'essai de son nouveau gros-porteur long-courrier, après la découverte, ce week-end, d'une fragilité structurelle sur l'une des pièces critiques de fixation du moteur. De quoi retarder encore un peu plus la certification du dernier modèle de Boeing, qui a déjà accumulé cinq ans de retard sur le calendrier, et occasionner quelques cheveux blancs supplémentaires à son nouveau patron, Kelly Ortberg.

L'information, dévoilée par le site américain « The Air Current », a été confirmée lundi soir par Boeing, sans précision supplémentaire concernant le niveau de gravité du problème ou la durée d'interruption des vols. Seule certitude : les trois appareils dédiés aux vols de certification ont tous été cloués au sol, après la découverte sur les trois avions de microfissures sur les « thrust links » (biellettes de poussée). Il s'agit d'une sorte de barre en titane – il y en a deux par moteur – conçue pour transférer de l'avant à l'arrière une partie des contraintes mécaniques produites par la poussée du moteur. Donc une pièce critique pour la sécurité.

Le Boeing 777-9 est la dernière itération modernisée du B777, l'un des plus grands succès commerciaux de Boeing.

Photo Hindustan Times/Sipa Usa/Sipa

Un appareil cloué au sol à Hawaï

Le problème a, semble-t-il, été découvert lors d'une visite de maintenance de routine sur l'un des trois B777-9 d'essai, à Hawaï. L'appareil a dû rester sur place, tandis que des inspections diligentées sur les deux autres B777X d'essai, basés à Everett près de Seattle, ont mis en lumière le même problème de microfissures sur les biellettes de poussée. Les efforts supportés par ces biellettes sont d'autant plus importants que les deux moteurs GE-9X, qui équipent les B777X, sont les plus gros moteurs d'avion jamais construits, avec un diamètre de 3,4 mètres et un poids de 11 tonnes chacun.

La question est maintenant de savoir si Boeing pourra se contenter de remplacer les pièces défectueuses ou si les ingénieurs de GE, qui fabrique les moteurs des 777X, devront revoir la conception même de ces pièces. Mais ce nouvel incident occasionnera des délais supplémentaires dans le processus de certification, qui dure déjà depuis trois ans. Les premières livraisons à Emirates, promises pour la fin de 2025 par Boeing, risquent d'être reportées à 2026, comme le présentait le PDG d'Emirates, Tim Clark. Soit plus de cinq ans après le premier vol du 777X, en janvier 2020.

Le Boeing 777-9 est la dernière version modernisée du 777, le best-seller de Boeing dans la catégorie des gros-porteurs long-courriers. Il se distingue notamment par la taille de ses ailes, munies d'extrémités repliables, afin de limiter son encombrement dans les aéroports. Lancé commercialement en 2013 sous le nom de code de 777X, il a contribué à abréger la carrière commerciale de l'Airbus A380, en offrant une capacité d'emport comparable, mais avec deux moteurs au lieu de quatre pour l'Airbus.

Après un bon démarrage des ventes, les retards pris dans son développement, ajoutés à la raréfaction des commandes de très gros porteurs, ont porté un coup d'arrêt à la carrière commerciale du 777X, qui n'a enregistré que 340 commandes depuis son lancement. Le report des premières livraisons a même obligé Lufthansa à remettre en service des A380, tandis qu'Air France a préféré opter pour l'A350.

Le mois dernier, le ciel semblait toutefois s'éclaircir pour Boeing et son B777X. L'aviation civile américaine, la FAA, avait autorisé l'avionneur à commencer les vols de certification du B777-9, avec des équipes de la FAA à son bord. Pour la première fois depuis longtemps, le B777X avait également engrangé une vingtaine de commandes supplémentaire lors du salon aéronautique de Farnborough. L'embellie aura été de courte durée. ■

Kylian Mbappé réclame près de 55 millions d'euros au PSG

SPORT

Le bras de fer entre Kylian Mbappé et le PSG n'est pas fini. Après son départ cet été vers le Real Madrid, la star du football français réclame près de 55 millions d'euros de salaires et primes impayés à son ancien club. Le capitaine de l'équipe de France a saisi la commission juridique de la Ligue de football professionnel pour régler ce litige financier, a révélé mardi le journal « Le Monde ».

Cette somme comprend, selon le quotidien, *« l'ultime tiers d'une prime à la signature (36 millions d'euros bruts) que le joueur était censé toucher en février, les trois derniers mois de salaires prévus dans son contrat (avril, mai, juin), ainsi qu'une "prime éthique" sur ces trois mois »*.

Bras de fer juridique

Le nouvel attaquant du Real Madrid, qui a récemment investi dans le Stade Malherbe de Caen, est engagé depuis plusieurs semaines dans un bras de fer juridique avec le PSG. Après avoir envoyé mi-juin au PSG une mise en demeure, Kylian Mbappé a décidé d'actionner d'autres leviers. Outre la LFP, le joueur aurait aussi saisi l'UEFA par l'intermédiaire de la Fédération française de football (FFF).

> En début d'année, le PSG avait affirmé que Mbappé avait renoncé à une partie de ses primes dans un accord passé l'été précédent après sa mise à l'écart de l'équipe durant un mois.

Ce litige entre les deux camps remonte à l'été 2023. En début d'année, le PSG avait affirmé que Mbappé avait renoncé à une partie de ses primes dans un accord passé l'été précédent après sa mise à l'écart de l'équipe durant un mois. Ces primes avoisinaient alors les 60 à 70 millions d'euros, selon une source proche du club, couvrant financièrement le PSG du départ du joueur, qui s'est engagé avec le Real Madrid à l'issue de son contrat en juin sans indemnité de transfert.

Selon une source proche du dossier, le non-versement du salaire de Mbappé en avril était lié à cet accord conclu à l'été 2023 entre le joueur et le PSG. *« Kylian Mbappé s'est engagé à plusieurs reprises publiquement et en privé à faire en sorte que le PSG soit protégé si jamais il partait librement »*, assure l'entourage de Nasser al-Khelaïfi, le président du club. Problème, aucun accord ou avenant au contrat de travail de la star n'a été formalisé.

Le club de la capitale n'a pas souhaité réagir directement et officiellement à ce litige mais une source proche du PSG a expliqué à l'AFP que *« les choses sont beaucoup plus positives en coulisses et les discussions en cours se déroulent de manière constructive depuis de nombreux mois »*, ajoutant que la direction parisienne n'avait *« rien reçu de la LFP ou de la FFF »*. *« Le joueur sait à quoi il s'est engagé à de multiples reprises, en public et en privé »*, a ajouté la source.

— *Les Echos*

Bruxelles ajuste ses droits de douane sur les voitures électriques chinoises

AUTOMOBILE La Commission européenne a réévalué mardi 20 août le niveau des droits qu'elle entend appliquer aux voitures importées dans les semaines à venir. En juillet, elle avait imposé des droits compensateurs provisoires. Il s'agit d'ajustements mineurs : le groupe BYD passe de 17,4 % à 17 %, Geely de 19,9 % à 19,3 % et SAIC de 37,6 % à 36,3 %. Les véhicules Tesla importés, taxés à 9 %, bénéficient d'un meilleur traitement, Bruxelles estimant que Tesla profite moins des avantages chinois. Ces nouvelles taxes s'appliqueraient en fin d'année. // **PAGE 13**

Nucléaire : la Chine lance la construction de 11 nouveaux réacteurs

ENERGIE Pékin a annoncé qu'il allait lancer la construction de 11 nouveaux réacteurs nucléaires, ce qui porte à 36 le nombre d'unités en développement. La Chine pourrait ainsi quasiment rattraper les Etats-Unis, qui possèdent aujourd'hui le parc nucléaire le plus important de la planète. Cette nouvelle vague doit être portée par un investissement de près de 28 milliards d'euros. Le pays doit faire face à une explosion de sa demande d'électricité et s'est fixé des objectifs ambitieux en termes de réduction des émissions de CO_2. // **PAGE 14**

LES ENTREPRISES CITÉES

L'échec de Rocket Factory plombe le spatial britannique

ESPACE

Benjamin Houry

Un essai de lancement qui tourne à l'explosion. Lundi soir, l'entreprise bavaroise Rocket Factory Augsburg (RFA) tentait la mise en orbite de sa fusée RFA One depuis la base de SaxaVord, sur l'île d'Unst dans l'archipel des Shetland. Mais sous le ciel écossais, la tentative tourne court. L'un des moteurs de l'appareil a explosé, victime d'une « anomalie » selon un porte-parole.

« La rampe de lancement a été préservée et sécurisée, la situation est sous contrôle et tout possible danger immédiat a été minimisé », a précisé la société allemande, l'incident n'ayant pas fait de blessé. La base de SaxaVord a indiqué compter *« travailler avec RFA pour comprendre et tirer les leçons des causes* [de l'incident] *et* [...] *avancer vers la phase suivante de leurs préparatifs »*. L'entreprise bavaroise veut maintenant se laisser le temps de l'analyse, mais ne s'avoue pas vaincue. *« Nous développons de manière itérative en mettant l'accent sur les essais réels. Cela fait partie de notre philosophie et nous étions conscients des risques plus élevés liés à cette approche »*, rappelle-t-elle.

Le site avait reçu en décembre 2023 l'autorisation du régulateur aérien britannique de lancer jusqu'à 30 satellites par an à partir de cette année. Un mois auparavant, le gouvernement avait annoncé que le constructeur de fusées allemand avait reçu 3,5 millions de livres sterling (4,11 millions d'euros).

Fabrication de nanosatellites

Un nouveau revers dans la stratégie spatiale du pays qui aspire depuis plusieurs années à développer les tirs de petits satellites depuis son sol. En 2018, le gouvernement souhaitait mettre en orbite son premier appareil d'ici à deux ans. A terme, le Royaume-Uni souhaitait capter 10 % du marché mondial dans ce secteur.

En un peu plus d'une décennie, le pays s'est imposé comme un acteur incontournable de la production des petits et nanosatellites. En 2023, 40 % des appareils en orbite ont été fabriqués au Royaume-Uni. Mais, jusqu'à présent, jamais les lancements n'avaient été réalisés depuis l'outre-Manche. En janvier 2023, le pays comptait bien créer l'exploit. Pour la première tentative, une fusée transportant neuf petits satellites atteint l'espace, mais une *« anomalie »* est venue perturber la mission qui se solde finalement par un échec. ■

Le vaccin, nouvelle arme des élevages face aux menaces sanitaires

● Le développement de nouvelles maladies menace la pérennité des élevages d'ovins, de bovins ou de volailles.
● La vaccination apparaît comme la solution pour sauver les filières, comme l'a démontré la campagne contre la grippe aviaire.

Au 20 août, selon le ministère de l'Agriculture, plus de 50 millions de canards auront été vaccinés contre la gr

AGRICULTURE

Dominique Chapuis

Agneau, bœuf, volaille, porc : le recul du cheptel tricolore touche tous les types de production, avec des troupeaux qui continuent de se réduire. Cette perte de la production n'est pas seulement liée au changement de la consommation, à l'inflation ou à la difficulté d'assurer la relève dans les élevages. Le développement de nouvelles maladies est aussi une menace sur la pérennité de l'élevage.

La surveillance des troupeaux pour anticiper tous les risques est une priorité en France. Porcelets, volailles… : les animaux de ferme font l'objet de vaccinations souvent dès la naissance pour les protéger de maladies digestives ou respiratoires endémiques. Mais depuis quelques années, de nouvelles épizooties se développent, non couvertes par les programmes classiques. La fièvre catarrhale ovine (FCO) qui se répand à vitesse grand V en Europe en est la récente illustration. L'an dernier, c'est la maladie hémorragique épizootique (MHE) qui a fait son apparition dans le Sud-Ouest. Ce sont les éleveurs de bovins, dont les bêtes ont été frappées par la MHE, les empêchant de les vendre, qui sont d'ailleurs à l'origine du grand mouvement agricole du début d'année.

Des maladies vectorielles

Depuis 2015, l'épidémie de grippe aviaire s'est elle développée, par vagues successives, avec un effet dévastateur. Elle a conduit à la disparition de quelque 20 millions de volailles depuis 2021, provoquant de profonds traumatismes parmi les éleveurs. « *Ce sont souvent des maladies vectorielles transmises par exemple par des moucherons piqueurs pour la fièvre catarrhale ovine*, explique Marc Prikazsky, PDG de Ceva Santé Animale. *Ces vecteurs porteurs du virus viennent du Sud, Maghreb et Afrique notamment. Leur développement est favorisé par le réchauffement climatique qui permet leur remontée.* »

Prévenir ces crises sanitaires est donc une priorité. Cela passe notamment par des vaccins. Trois à quatre laboratoires y travaillent dans le monde. « *La difficulté, c'est de savoir si ces épidémies sont seulement une alerte, ou si elles vont devenir une vraie maladie*, poursuit le vétérinaire. *Il y a des choix économiques à faire. Il faut s'assurer, et on en discute avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, qu'au moins un laboratoire va travailler sur une solution en cas de résurgence des symptômes.* »

Au niveau mondial, la maladie reste la cause majeure de pertes des troupeaux. « *Dans les zones où il y a peu de techniciens ou de vétérinaires comme l'Afrique, on nourrit des animaux jamais valorisés, c'est une catastrophe* », analyse le dirigeant.

Vacciner vite

La vitesse d'intervention est un élément clé. D'où la décision en France, dès les premiers cas de maladie de la langue bleue signalés en Belgique et en Allemagne, de commander des vaccins – un million de doses pour les ovins et 5 millions pour les bovins. « *Si on intervient tôt, on bloque l'épidémie*, poursuit Marc Prikazsky, *car plus on va vite et plus la maladie reste localisée à un endroit. La détection précoce et la vaccination rapide sont absolument capitales.* »

Du coté des volailles, la campagne de lutte contre la grippe aviaire engagée il y a 10 mois qui a fait ses preuves, va être poursuivie. Le ministère de l'Agriculture a annoncé mardi une seconde vague de vaccination des canards à partir d'octobre. Un nouveau foyer apparu la semaine dernière en Bretagne rappelle que la menace couve toujours. Au 20 août, selon le ministère, plus de 50 millions de palmipèdes auront reçu leurs doses (sur 64 millions).

Si le risque d'infection n'est pas pour autant écarté, après la piqûre, la diffusion du virus est limitée. Surtout, en cas de foyer contaminé, lui seul est éliminé, et pas toutes les espèces de volailles dans un rayon d'un kilomètre comme auparavant.

Une nouvelle campagne pour les canards

En juillet, l'Etat a commandé 67,75 millions de doses auprès des laboratoires Ceva Santé Animale et Boehringer Ingelheim Animal Health. Mais la filière canard va devoir désormais mettre davantage la main à la poche, les pouvoirs publics prenant en charge « *70 % des coûts générés par les trois premiers mois* » de cette campagne 2024-25 (contre 85 % l'an dernier). L'enveloppe, à la suite de la dissolution, devant être confirmée dans le budget du futur gouvernement pour 2025. Au global, la facture de la vaccination s'élève à 105 millions d'euros, loin du milliard d'aides diverses versées depuis le début de cette longue crise pour sauver la filière, qui aurait pu sinon disparaître. Ce surcoût devrait se traduire,

Langue bleue : la bataille de la vaccination des moutons est lancée dans les Hauts-de-France

Les foyers de fièvre catarrhale ovine se multiplient dans les Hauts-de-France alors que les premières doses de vaccins arrivent dans les exploitations.

Benjamin Houry

Pas question pour les éleveurs de moutons et de vaches des Hauts-de-France de rester passifs face à la maladie de la langue bleue. Depuis une semaine, ils vaccinent à tour de bras. Le ministère de l'Agriculture annonce que sur le premier lot de vaccins acquis par l'Etat, « *un peu plus d'un quart des doses destinées aux bovins et 90 % des doses destinées aux ovins* » ont été commandées par les vétérinaires sur demande d'éleveurs. Une bonne dynamique alors que la campagne de vaccination volontaire n'est ouverte que depuis le 12 août.

Détectés en France début août, 63 foyers ont été confirmés. En prévision de l'arrivée du sérotype 3 depuis la Belgique, le gouvernement avait passé deux commandes pour se doter de 6,4 millions de doses de vaccins (1,1 million pour les ovins et 5,3 millions pour les bovins) des laboratoires Boehringer Ingelheim et CZV. La plus grosse partie des flacons – 4,6 millions, soit 600.000 pour les ovins et 4 millions pour les bovins – a été réceptionnée par des centrales d'achat. En septembre, les 1,8 million de doses restantes (1,3 million pour les bovins et 500.000 pour les ovins) sera disponible.

Les autorités assurent qu'une fois en centrale d'achat, les livraisons sont effectuées sous 24 à 72 heures aux vétérinaires. « *Le délai est d'environ cinq, six jours* », corrige Simon Ammeux, président de la FRSEA, branche régionale du syndicat agricole FNSEA (majoritaire). « *Qu'on me parle de retard, ça me paraît excessif comparé à la réalité des choses* », rétorque le ministre de l'Agriculture, précisant qu'une semaine d'attente, ce n'est pas « *démentiel* ».

> Détectés en France début août, 63 foyers ont été confirmés.

« *Lors de précédentes vagues de langue bleue, les vaccins ont tardé à venir et cela a engendré de la mortalité dans les troupeaux* », se souvient l'éleveur Valéry Lecerf, vice-président de la Fédération régionale des groupements de défense sanitaire Hauts-de-France. En 2007, 2010 ou encore 2015, les sérotypes 8 et 4 de la langue bleue – toujours présents en France – ont décimé un grand nombre de bêtes. « *On a eu énormément de pertes en ovins*, se remémore Vincent Fournier, directeur du Groupement sanitaire du Pas-de-Calais, *notamment dans les cheptels à proximité de zones humides.* » Pour ce nouvel épisode, « *il y a eu de la communication forte auprès des professionnels pour inciter fortement à vacciner* », souligne Valéry Lecerf. Pour lui, les réticences face à la vaccination – comme il a pu en exister par le passé – ne sont pas à l'ordre du jour.

Pour que les vaccins soient gratuits, les exploitations doivent se situer dans la « zone de vaccination volontaire ». A sa création, ce cordon sanitaire s'étendait sur quelques départements proches de la frontière belge. Mais la multiplication des cas positifs en France a étendu le zonage. Il englobe désormais une trentaine de départements. Dans un rayon de 150 kilomètres autour des foyers confirmés, les déplacements de bovins, chèvres et moutons sont soumis à des restrictions afin de tenter de freiner la progression du virus.

Impossible de vacciner toutes les bêtes

Pour rappel, la détection de la maladie dans les troupeaux n'entraîne pas l'abattage des bêtes, contrairement à la grippe aviaire. La fièvre catarrhale ovine se manifeste par de la fièvre, des troubles respiratoires, une cyanose de la langue, en clair, une mauvaise oxygénation du sang de l'animal provoquant cette teinte bleutée caractéristique, ou encore la perte des petits en gestation. Parfois, la mort des animaux survient, mais cela reste très variable d'un élevage à l'autre et reste très faible chez les bovins.

C'est pourquoi les professionnels veulent se concentrer sur les ovins, où la mortalité est plus forte. Leur vaccin est aussi plus simple à administrer, puisqu'il ne nécessite qu'une seule dose, contre deux injections pour celui des bovins, à réaliser à trois semaines d'intervalle. « *Nous voulons vacciner les moutons le plus vite possible* », explique Quentin Blond, président de l'Ordre des vétérinaires des Hauts-de-France. Dans sa clinique de Fauquembergues (Pas-de-Calais), il a déjà passé commande pour 10.000 doses, s'organisant avec ses confrères pour répondre au mieux aux inquiétudes de ses clients.

« *Dans les périodes précédentes, les épisodes se sont plutôt passés au mois d'automne. Là, on est en août. Pour une grande partie des vaches laitières, les vêlages sont déjà passés. En ovin, les cheptels n'ont pas encore été mis en reproduction. Cela minimise le risque d'avortement* », explique le vice-président de la Fédération régionale des groupements de défense sanitaire. « *Dans les grosses exploitations, on peut laisser les éleveurs faire les vaccinations eux-mêmes*, souligne Quentin Blond. *Mais pour les exploitations de moins de cinquante têtes, on organisera des tournées pour éviter de perdre des doses* », ajoute-t-il. En cause : les vaccins pour les moutons sont livrés par flaconnage de cinquante et l'objectif est d'éviter le gâchis.

Pour le jeune vétérinaire rural, un seul défi subsiste : « *si je devais vacciner tous les bovins de mon secteur, j'en aurais pour plus d'un mois* », atteste-t-il. En mobilisant les éleveurs, la vaccination peut se régler en 48 heures dans sa zone. A condition d'avoir les doses et des bras volontaires. ■

Le cheptel ovin européen

Les Pays-Bas sont le territoire le plus touché par l'épizootie de langue bleue en Europe, avec plus de 4.000 foyers infectés, suivi de l'Allemagne. Un coup dur pour la filière ovine du Vieux Continent.

Tous les pays européens sont en alerte, car le virus ne connaît pas de frontières. La fièvre catarrhale ovine (FCO), qui touche les moutons et dans une moindre mesure les bovins, gagne du terrain sur le Vieux Continent. Cette épizootie de sérotype 3 a été détectée pour la première fois aux Pays-Bas, près d'Amsterdam, en septembre 2023.

Elle s'est ensuite propagée dans tout le pays, avant de passer en Belgique, puis en Allemagne et au Royaume-Uni, précise la plateforme ESA d'épidémiosurveillance en santé animale. La France n'a pas été épargnée par cette nouvelle souche (sérotype 3) de la maladie de la langue bleue, jusque-là inconnue sur le territoire. Plus d'une soixantaine de foyers ont été recensés depuis début août.

Ce sont les cheptels ovins qui sont les plus impactés en termes de mortalité. Cette dernière est faible chez les bovins – mais, une fois infectés, ils voient leur production laitière se réduire. Dans sa ferme, en Wallonie, un éleveur a ainsi constaté des baisses « *entre 500 et 1.000 litres de lait en moins par jour* ».

Cette maladie virale est transmise par des moucherons, particulièrement nombreux cet été. Selon l'Afsca, l'Agence fédérale belge pour la sécurité de la chaîne alimentaire, « *c'est lié aux conditions météorologiques. Les insectes prolifèrent. Ils sont les vecteurs de cette maladie virale* ».

Une déferlante inquiétante

Aux Pays-Bas, le virus s'est répandu comme une traînée de poudre, en particulier dans l'est du pays. Selon les autorités néerlandaises, 4.463 foyers d'infection ont été répertoriés depuis le début de l'année. Et un millier de plus en seulement une semaine, à la mi-août. Une déferlante qui inquiète. Selon la filière néerlandaise des éleveurs de moutons et de chèvres, « *60 % des infections recensées sur le territoire concernent les ovins, avec un taux de létalité moyen de 71,4 % sur cette espèce* ».

L'Allemagne est l'autre pays le plus affecté en Europe avec 2.467 foyers déclarés, selon l'ESA, avec là aussi une propagation qui s'accélère. « *La majorité des cas a été déclarée depuis juillet*, précise la plateforme de veille sanitaire animale. *On note une progression de l'infection vers le sud jusqu'à la frontière avec le Luxembourg et le land de Sarre, à 30 km de la frontière française, ainsi dans le Bade-Wurtemberg à la frontière avec le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.* »

Du coté de la Belgique, 515 élevages sont impactés depuis le mois de juin. Avec une hausse des cas notamment à proximité de la frontière française. Le pays a été la porte d'entrée de la nouvelle

PhotoPQR/Ouest France/MaxPPP

ippe aviaire.

selon les professionnels du canard, par une hausse du prix de leurs produits auprès des consommateurs.

Pour la maladie hémorragique épizootique (MHE) des bovins, aucun vaccin n'est encore disponible. Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a précisé dans le journal « Le Parisien » que ce sera bientôt le cas. Le laboratoire français Ceva Santé Animale travaille avec une entreprise espagnole sur sa mise au point, et a obtenu une autorisation temporaire d'utilisation. Il pourrait commencer à être distribué en septembre pour enrayer l'épizootie. ■

fragilisé

variante du virus en France. Au Danemark, seulement deux foyers ont été répertoriés depuis le 8 août dans un élevage ovin et un bovin. C'est le même nombre qu'au Luxembourg, où une exploitation infectée se situe sur une commune à 15 km de la frontière française.

Perte de vitesse

Dans chaque pays, des campagnes de vaccination ont été lancées, avec des prises en charge plus ou moins partielles des coûts par les pouvoirs publics. Le reste devant être financé par les éleveurs.

Un nouveau coup dur pour l'agriculture européenne, cette maladie se propageant alors que le cheptel ovin en Europe est en perte de vitesse. Selon France Agrimer, il a reculé de 5 % en dix ans, avec la perte de 2,6 millions de têtes, passant à 49,6 millions d'animaux en 2022. L'Espagne, le premier producteur en Europe, a relevé seulement 8 foyers de contamination, tous en Andalousie. La Roumanie et la Grèce, où aucun cas n'a été relevé à ce stade, sont les autres grands pays d'élevage ovins sur le Vieux Continent. **— D. Ch.**

-5 %

LE RECUL
du cheptel ovin en Europe en dix ans selon France Agrimer, avec la perte de 2,6 millions de têtes.

L'UE finit d'ajuster ses droits de douane sur les voitures électriques chinoises

AUTOMOBILE

La Commission revoit légèrement à la baisse les taux sur les principaux constructeurs chinois et accorde à Tesla un taux réduit de 9 %.

Le dossier a valeur de test pour l'Europe, alors qu'Ursula von der Leyen va entamer son second mandat.

Karl De Meyer
— Bureau de Bruxelles

Bruxelles veut visiblement mener l'augmentation des droits de douane sur les véhicules électriques chinois de manière exemplaire. Sur la base des commentaires reçus par les parties intéressées, la Commission européenne a ainsi réévalué mardi 20 août le niveau des droits définitifs qu'elle entend proposer d'appliquer dans les semaines qui viennent. En juillet, elle avait imposé des droits compensateurs provisoires.

Il s'agit d'ajustements mineurs : le groupe BYD passe de 17,4 % à 17 %, Geely de 19,9 % à 19,3 % et SAIC (comme tous les autres groupes n'ayant pas coopéré avec la Commission) de 37,6 % à 36,3 %. Cette légère révision à la baisse provient d'une redéfinition des formules mathématiques appliquées. Ces nouveaux taux s'entendent en plus du droit de douane préexistant de 10 % (bien plus faible que celui des autres grands blocs économiques, ce qui explique notamment l'afflux de voitures chinoises en Europe).

Le groupe Tesla, qui exporte depuis ses usines chinoises vers l'UE, bénéficie d'un traitement à part, avec un droit limité à 9 %. Bruxelles le justifie par le fait que l'entreprise américaine ne se finance pas en Chine, alors que les prêts publics privilégiés constituent une part importante des avantages dont bénéficient les constructeurs chinois. Ces derniers sont en outre formés de très nombreuses sociétés juridiques opaques, quand Tesla affiche une structure beaucoup plus simple et lisible.

Les coentreprises nouées entre des constructeurs chinois et des groupes européens comme Volkswagen ou BMW seront soumises au taux prévu pour les entreprises ayant coopéré. Une mesure que la Commission estime compatible avec les règles de l'OMC.

Surcapacités industrielles

Les « parties intéressées » ont encore 10 jours pour commenter cette dernière publication de Bruxelles, et peuvent même demander des auditions pour défendre leur dossier. En septembre, la Commission transmettra sa proposition à la Commission des instruments de défense commerciale, où siègent des représentants des Etats membres.

Dans cette enceinte, la proposition de la Commission sera adoptée, à moins que ne se dégage une majorité qualifiée contre. L'Allemagne et la Suède (qui craignent des représailles commerciales de la part de Pékin) ont manifesté dans le passé des réticences. Mais si elles voulaient bloquer la mesure, elles devraient convaincre plusieurs autres Etats membres, ce qui semble improbable. Les droits définitifs s'appliqueront pour cinq ans dès le lendemain de leur publication au Journal officiel de l'UE, qui doit intervenir avant le 30 octobre.

La Commission a encore rappelé qu'elle était ouverte à des « *solutions alternatives* » qui éviteraient l'imposition de nouveaux droits. Elle assure que des discussions sont encore au cours, aussi bien au niveau technique que politique. Sans surprise, la chambre de commerce chinoise dans l'UE a dénoncé dès mardi le « *protectionnisme* » et les pratiques commerciales « *injustes* » de l'UE, après l'annonce de Bruxelles. En août, Pékin a déjà porté plainte devant l'OMC sur la base des droits de douane temporaires que la Commission a annoncés dès juillet.

Cette procédure antisubventions a valeur de test pour l'Europe, qui veut éviter de voir les producteurs chinois écraser les constructeurs du Vieux Continent comme elle l'a fait dans le photovoltaïque. Au cours de son enquête, la direction du Commerce a identifié de nombreux canaux de subventions, irriguant toute la chaîne de valeur de l'industrie automobile chinoise : les matières premières et leur transformation, la fabrication des batteries, l'assemblage des voitures, les développements logiciels et d'intelligence artificielle. Ursula von der Leyen a annoncé le lancement de l'enquête qui conduira à la décision d'imposer des droits de douane supplémentaire en septembre 2023, lors de son « discours sur l'état de l'Union ». Paris appuyait la démarche.

Alors qu'elle s'apprête à entamer son second mandat, la présidente de la Commission a déjà identifié la question des surcapacités de l'industrie chinoise comme l'une de ses priorités. L'UE, qui applique souvent des droits de douane modestes, attire les productions made in China subventionnées. Or l'industrie automobile emploie directement et indirectement plus de 12 millions d'Européens. Le Parlement européen, dans sa dernière législature, a voté la fin du moteur thermique à l'horizon 2035. ■

Une usine de la marque Zeekr, qui appartient à Geely, à Ningbo, en avril dernier. La chambre de commerce chinoise dans l'UE a dénoncé dès mardi le « protectionnisme » et les pratiques commerciales « injustes » de l'UE. *Photo Gilles Sabrie/The New York Times/REA*

Succès très mitigé du Pass Rail auprès des jeunes

TRANSPORT

La formule estivale de trains régionaux à volonté pour 49 euros par mois a attiré à ce stade quelque 225.000 jeunes, alors que les prévisions portaient sur environ 700.000 demandes.

Un semi-échec que le futur gouvernement devra ausculter.

Denis Fainsilber

Annoncé dans son principe par le président Macron sur une chaîne YouTube en septembre dernier, et accouché dans la douleur au printemps au terme d'un rude dialogue avec douze régions, le Pass Rail a peiné à trouver son public cet été. Cette formule, adressée aux jeunes jusqu'à 27 ans, donne accès de manière illimitée aux trains régionaux TER et aux Intercités pour 49 euros par mois, sur la période juillet-août : un encouragement à prendre le train, plus écologique que la voiture, pendant les vacances.

Or, selon les derniers pointages du gouvernement, depuis le début de leur commercialisation le 5 juin et jusqu'au 17 août, un peu plus de 225.600 de ces offres ont été vendues pour cet été, alors que l'exécutif tablait sur un volume d'environ 700.000 unités, soit 10 % de la classe d'âge des 16/27 ans. Cela représente certes 1,93 million de billets réservés en cumul, mais pas de quoi garnir les trains en question, alors que beaucoup de TER sont traditionnellement loin d'afficher complet, hors zones très touristiques du littoral.

Pour compenser le manque à gagner sur les recettes, le ministère des Transports avait accepté de prendre à sa charge 80 % du coût total du dispositif (15 millions d'euros selon les projections de la SNCF), laissant le solde aux régions. Il avait même prévu une possible rallonge budgétaire, en cas de gros succès de la formule. Celle-ci est inspirée du « Deutschlandticket », valable pour tous les transports en commun en Allemagne, mais sur des bases beaucoup plus modestes.

> « Le président de la République souhaitait permettre à nos jeunes de découvrir et de visiter la diversité des territoires de France tout au long de l'été. C'est aujourd'hui une réalité. »
> **PATRICE VERGRIETE**
> Ministre démissionnaire délégué aux Transports

En France, le nombre total des ventes ne devrait plus beaucoup augmenter, car l'effet d'aubaine des 49 euros mensuels sera progressivement rabotté jusqu'à la fin août. Le ministre démissionnaire délégué aux Transports, Patrice Vergriete, préfère retenir le verre à moitié plein : « *Le président de la République souhaitait permettre à nos jeunes de découvrir et de visiter la diversité des territoires de France tout au long de l'été. C'est aujourd'hui une réalité grâce au Pass Rail, que j'ai pu mettre en place avec le concours des régions* », commente-t-il aux « Echos ».

Sondages très optimistes

Dans l'esprit des pouvoirs publics, cette formule « train à volonté » était cette année une première étape, à élargir par la suite, notamment pour les trains Transilien d'Ile-de-France ou pour un public national plus âgé. Mais l'engouement prévu par certains ne s'est pas produit. Selon un sondage publié en juin par le site de réservation de billets Trainline, 48 % des jeunes qui partent en vacances comptaient acheter le Pass Rail, et 73 % se disaient prêts à voyager davantage dans les régions proches de chez eux si les prix du train étaient plus attractifs.

Alors comment expliquer ce semi-échec ? Tout d'abord, la formule était assortie d'un certain nombre de conditions restrictives : en premier lieu, pas d'accès au réseau TGV. Et pour les TER et Intercités, un seul trajet par jour maximum au départ d'une même ville, et un plafond de six réservations maximum pour les voyages à venir. Plus une rallonge de 19,50 euros par couchette pour s'offrir un trajet en train de nuit.

Par ailleurs, la formule a été peu mise en avant sur les réseaux sociaux, une lacune si l'on veut toucher les jeunes. Notamment pour les couplages avec divers événements estivaux comme les concerts ou festivals. En outre, certaines régions comme l'Occitanie ou les Hauts-de-France proposent déjà des promotions pour les jeunes pendant l'été, comme des billets régionaux à un euro. Le futur gouvernement aura donc pas mal d'éléments de travail pour redresser le tir l'été prochain. ■

Comment Findus est sorti indemne du scandale de la viande de cheval en 2013

LES RÉSURRECTIONS INDUSTRIELLES (2/6)

La marque a connu un énorme scandale alimentaire après que du cheval a été retrouvé dans des produits censés contenir du bœuf, commercialisés dans une quarantaine de pays.

Au centre de l'affaire avec ses lasagnes, son hachis parmentier et sa moussaka, Findus s'en est remarquablement bien tiré.

Marie-Josée Cougard

A l'époque, 4,5 millions de plats préparés et des dizaines de millions de consommateurs avaient été concernés. *Photo A. Gelebart/20 Minutes/Sipa*

L'affaire de la viande de cheval, en 2013, a plus que tout autre scandale alimentaire récent provoqué la stupeur. En cause, 50.000 tonnes de viande, 4,5 millions de plats préparés et des dizaines de millions de consommateurs dans quelque 40 pays différents.

Plus d'une décennie après, aucun autre événement de ce type n'a déclenché une telle onde de choc, même s'il n'y a eu aucune victime d'intoxication ou pire parmi les consommateurs. Comment Findus, qui a été propulsé au centre de cette incroyable histoire, baptisée « l'affaire Findus » et reprise par les médias du monde entier, s'en est-il sorti, quand d'autres, à l'instar de Spanghero, n'y ont pas survécu ? Récit d'une stratégie hors pair.

Tout a commencé au printemps 2012, lorsqu'Alan Reilly, directeur de l'autorité de sécurité alimentaire irlandaise, remarque le prix très bas de certains hamburgers. Intrigué, il lance une batterie de tests et d'analyses, qui vont rapidement mettre au jour des preuves de fraudes. Il n'aura pas fallu plus de six mois aux services dédiés pour lever le lièvre. Cet inspecteur des services sanitaires de Newry, en Irlande du Nord, découvre dans les premiers jours de septembre un problème d'étiquetage et d'emballage sur un stock de viande congelée d'origine polonaise, appartenant à une entreprise irlandaise du secteur répondant au nom de McAdams.

Filière crapuleuse

Commence alors un travail de fourmi qui permet aux autorités irlandaises de remonter la filière crapuleuse en… trois mois. Un laboratoire irlandais identifie de l'ADN de cheval dans des steaks hachés réputés « pur bœuf », vendus au Royaume-Uni et en République d'Irlande. Le scandale ne tarde pas à faire la une des journaux britanniques, qui s'émeuvent de leur composition et du pourcentage de viande de cheval, jusqu'à 29 % dans cette marchandise commercialisée par les chaînes de supermarchés Tesco, Lidl et Iceland. La fraude est incontestable. Les médias s'émeuvent de plus en plus, parlant de sécurité sanitaire, défaut de traçabilité, malbouffe, au risque de faire des rapprochements malheureux.

De l'autre côté du Channel, les vétérinaires relèvent de graves irrégularités dans la filière équine. Des images commencent à circuler. Des reportages tous plus incroyables les uns que les autres révèlent au consommateur les dessous d'une mécanique bien huilée, associant de nombreux intermédiaires peu scrupuleux utilisant du « minerai », mêlant viande, os broyés et débris de carcasses de chevaux achetés à vil prix en dehors (ou pas) des frontières européennes. Le tout est compacté en d'immenses pains de viande, dont le coût de revient est si bas qu'il garantit des marges plus que confortables aux acteurs indélicats.

Cartes sur table

En quelques mois, le « horsegate » devient le « lasagnegate » et Findus émerge d'une marmite aux relents mafieux. Le groupe adopte une attitude qui s'avérera au final la plus habile de toutes. Une remarquable communication de crise. D'entrée, l'entreprise décide de jouer cartes sur table et révèle au public les résultats de tests ADN effectués par la Food Standard Agency (FSA) sur les lasagnes, le haché parmentier et la moussaka qu'elle fabrique. Cette fois, on n'est plus à 29 % mais à 100 % de viande de cheval. Le sous-traitant de Findus, Comigel, retire les produits frauduleux, porte plainte contre X et, très adroitement, déplace le projecteur en accusant Spanghero. L'entreprise de Castelnaudary (Aude) se montrera nettement moins habile à se défaire de la charge, en commençant par nier tout lien avec l'affaire.

Plus le scandale enfle, plus Findus se pose en victime, continuant de mettre ses fournisseurs en cause et jouant des dépôts de plainte contre eux pour se disculper. L'entreprise multiplie les interventions devant la presse, insistant sur l'absence de risques alimentaires. Rappelant sans arrêt avoir elle-même demandé des tests ADN et en avoir, sitôt les résultats connus, fait part au public. L'argumentation n'a qu'un seul objet : montrer que Findus ne peut pas être coupable, au regard de sa politique de totale transparence.

L'affaire s'est soldée par des suites judiciaires pendant cinq ans et de rares condamnations, qui ont toutes épargné Findus. La consommation des plats préparés et des surgelés s'est effondrée pendant des mois après le scandale du horsegate.

Pourtant, Findus a fini l'année 2013 en croissance de 1 %. L'entreprise été vendue en 2015 par le fonds LionGem à Nomad Foods, propriétaire de Findus en Italie et d'Iglo, son concurrent. Nomad Foods est ainsi devenu la référence du surgelé en Europe.

Demain
Comment EDF a failli plonger la France dans le noir

à suivre

La rentabilité du constructeur chinois XPeng toujours à la peine

AUTOMOBILE Le constructeur de voitures électriques XPeng, l'un des plus en vue en Chine avec BYD et NIO, continue de souffrir de la guerre des prix sur ce marché devenu très compétitif. Il a annoncé mardi de nouvelles pertes trimestrielles de 1,28 milliard de yuans (160 millions d'euros). Le constructeur, coté à Wall Street et à Hong Kong, a pourtant connu un bond de 60 % de ses ventes entre avril et juin, à 8,11 milliards de yuans (1,02 milliard d'euros) et plus de 41.000 unités, mieux que les prévisions des analystes. L'entreprise fait néanmoins valoir que son nouveau partenariat avec l'allemand Volkswagen lui a permis de réduire de moitié ses pertes trimestrielles par rapport à la même période il y a un an.

La Chine lance un programme de onze nouveaux réacteurs nucléaires

ÉNERGIE

Le gouvernement a donné le feu vert à la construction de nouveaux réacteurs, portant le total en développement à 36 pour près de 28 milliards d'euros.

Pékin veut répondre à l'explosion de la demande en électricité et montrer qu'il poursuit ses efforts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Nicolas Rauline

La Chine met le paquet pour développer son parc nucléaire. Pékin a donné son feu vert au développement de 11 nouveaux réacteurs nucléaires répartis sur cinq sites, selon l'agence d'Etat Chine nouvelle. C'est la vague d'autorisations la plus importante, dans le secteur, depuis 2019.

L'investissement est colossal : il pourrait atteindre les 220 milliards de yuans, soit près de 28 milliards d'euros. Et les objectifs sont ambitieux : la construction de ces nouveaux réacteurs pourrait prendre cinq ans. Des délais divisés par deux, voire trois, par rapport à ce qui se fait en Europe.

Dans l'est et le sud du pays

CGN Power Co., la filiale cotée en Bourse de la société d'Etat China General Nuclear Power Corp., a annoncé dans un communiqué adressé à la Bourse de Hong Kong avoir obtenu l'approbation pour six réacteurs répartis sur trois sites. Trois autres réacteurs ont été accordés à China National Nuclear Power, et deux à State Power Investment Corp.

Les nouveaux réacteurs seront installés dans les provinces côtières du Jiangsu, du Shandong et du Zhejiang, dans l'est du pays, dans la province manufacturière du Guangdong (sud) et au Guangxi voisin, selon le média d'Etat spécialisé China Energy News.

La Chine compte actuellement 56 réacteurs en opération, soit autant que la France, selon l'Association nucléaire mondiale (ANM). Les Etats-Unis, qui en disposent de 94, restent le premier parc nucléaire au monde. Mais le géant asiatique est le pays qui possède le plus grand nombre de réacteurs en construction. Ils sont désormais 36 dans les cartons, soit la moitié du parc mondial en construction. A titre de comparaison, Emmanuel Macron souhaite la construction de 14 nouveaux réacteurs en France dans les prochaines années.

Témoin de ces ambitions gigantesques : Pékin n'a cessé d'augmenter ses investissements ces cinq dernières années. L'an dernier, ces investissements ont atteint un nouveau record, à 90 milliards de yuans, soit plus de 11 milliards d'euros.

La Chine cherche à répondre à l'explosion de sa demande intérieure en électricité, notamment avec le développement des véhicules électriques. Elle veut aussi confirmer le renversement de tendance côté climatique. Début août, une étude a montré que, pour la première fois depuis la pandémie de Covid, les émissions de CO_2 ont baissé en Chine sur un trimestre.

Des ambitions climatiques décriées

La Chine reste de loin le premier émetteur de gaz à effet de serre, responsable du changement climatique. Mais elle s'est engagée à atteindre un pic d'émissions de CO_2 d'ici à 2030 puis la neutralité carbone d'ici à 2060. L'objectif est d'augmenter la part des énergies non fossiles dans sa consommation de 25 % d'ici à 2030 et de réduire progressivement sa consommation de charbon au cours des cinq prochaines années.

Le pays part de loin : en 2023, le nucléaire n'a fourni que 5 % de la demande d'électricité intérieure. Et le feu vert donné récemment à plusieurs nouvelles centrales à charbon fait douter de sa capacité à remplir ces objectifs.

Les nouveaux objectifs annoncés mardi surviennent quelques jours après les recommandations du Conseil des Affaires de l'Etat chinois. La semaine dernière, celui-ci avait appelé à poursuivre les efforts en matière de transition énergétique, notamment par la construction de nouveaux réacteurs dans des zones côtières, par le développement de capacités solaires et éoliennes dans le nord-ouest et celui de barrages hydrauliques dans le sud-ouest. ■

56

RÉACTEURS
C'est l'ampleur actuelle du parc nucléaire chinois, soit autant que la France. Les Etats-Unis restent les premiers au monde avec 94 réacteurs en opération.

La faible demande en Chine pèse sur l'horlogerie suisse

LUXE

Le secteur est dépendant de l'Asie, où il réalise environ 40 % de ses ventes.

Les exportations horlogères suisses en juillet, publiées mardi, sont en recul de 32,8 % en Chine et de 19 % à Hong Kong.

Virginie Jacoberger-Lavoué

Les statistiques des exportations de montres suisses sur le mois de juillet, publiées mardi, attestent d'un léger mieux. Le secteur a retrouvé une croissance en hausse de 1,6 % à l'échelle mondiale, mais la contre-performance en Chine est inquiétante. La progression est principalement liée aux montres en métaux précieux, en hausse de 12,6 % ; c'est une bonne nouvelle pour l'industrie du luxe. La catégorie la plus accessible, à moins de 200 euros, s'est, elle, assuré la plus belle progression, en hausse de près de 14 %. Le milieu de gamme, jusqu'à 3.000 euros, est en revanche en souffrance. Il a connu un net repli avec des exportations en recul de plus 14 %. Derrière ce tableau contrasté, la Chine demeure un casse-tête. En juillet, les exportations sont en chute libre, à – 32,8 %, après un décrochage à plus de – 36 % un mois plus tôt.

Sur le semestre, hors Japon, seul îlot de prospérité, la situation est également compliquée sur toute l'Asie. *« La Chine a connu un repli de 30 % en juin, et de plus de 20 % au cours du premier semestre. En outre, la réforme prévue de la taxe sur la consommation risque de peser sur le futur »*, pointe Thomas Chauvet, analyste chez Citi. L'industrie horlogère, essentiellement de fabrication suisse, avait conscience d'un début de retournement de marché avec quelques signes de faiblesse observés depuis l'été 2023, mais l'ampleur a surpris et ce d'autant que cette zone représente environ 40 % des ventes.

« Les perspectives pour le reste de l'année s'assombrissent pour une industrie horlogère qui reste cyclique, ayant bénéficié d'un rebond euphorique de la demande pendant et à la fin de la pandémie », ajoute l'analyste. *« La faible confiance des consommateurs y a été déclenchée par un marché immobilier en baisse »*, pointe en outre Bernstein dans une note publiée le 19 juillet. *« Nous traversons un ralentissement cyclique mondial, exacerbé par une situation particulièrement difficile en Chine »*, insiste Luca Solca, spécialiste du luxe et analyste chez Bernstein.

L'analyse du comportement du consommateur chinois est complexe. Au Japon, les exportations de montres suisses ont bondi de 25,6 % en juillet après une hausse de 13 % en juin, en partie en raison de la faiblesse du yen qui a provoqué un afflux de touristes… notamment chinois. Par contraste, les exportations de montres suisses vers Hong Kong ont sombré, en repli de plus de 23 % en juin et de plus de 19 % en juillet.

Au deuxième trimestre, *« aucun acteur n'a été épargné, avec des baisses de chiffre d'affaires à deux chiffres pour l'activité horlogère de Richemont, de Swatch Group et de LVMH, entraînant une pression significative sur les marges opérationnelles »*, rappelle Thomas Chauvet.

Singapour baisse aussi

Autre ombre au tableau, l'Asie du Sud-Est a aussi marqué le pas. Les exportations horlogères suisses à Singapour sont en repli de 1,9 % en juillet après une chute de 10 % en juin. *« L'industrie est fortement dépendante des revendeurs et sur plusieurs marchés dans l'expectative, il n'y a pas eu de renouvellement des stocks »*, note un expert.

Sur sept mois, les exportations horlogères suisses s'établissent à 15,1 milliards de francs suisses (15,9 milliards d'euros), en recul de 2,4 %. Le coup de frein pourrait durer. En juillet, les six premiers marchés horlogers affichent une baisse de 3,7 % malgré la résistance de deux marchés clés, les Etats-Unis (+ 11 %) et le Japon. *« La reprise américaine de juillet est un bon signe qui doit encore se confirmer »*, note un expert. *« Ces derniers mois, nous observons des signes d'essoufflement de la consommation américaine, clairement mis en évidence par l'analyse des dépenses de cartes de crédit de Citi »*, nuance Thomas Chauvet. ■

Omega appartient au groupe suisse Swatch, dont le chiffre d'affaires a plongé au deuxième trimestre. *Photo NurPhoto via AFP*

Les petits secrets de la méthode Rolex, l'ogre des montres de luxe

La maison horlogère suisse, qui domine le marché, cherche encore à creuser l'écart malgré un contexte de ralentissement des ventes. Un livre tente de percer le mystère de sa stratégie, qui reste secrète.

Avoir la renommée tout en restant discret est le privilège des rois ; dans l'horlogerie, c'est celui de Rolex. La maison genevoise à l'emblème de couronne, qui figure sur le remontoir de ses montres, a le culte du secret. *« Une stratégie de coffre-fort suisse »*, s'amuse un analyste.

Quand bien même ses résultats financiers sont éclatants, comme on le constate depuis l'après-pandémie, Rolex ne communique aucun chiffre et est avare de prises de parole en dehors des lancements de nouveautés. Pierre-Yves Donzé, historien, spécialiste de l'horlogerie, a voulu percer le mystère de la première des manufactures horlogères qui incarne la rareté tout en produisant à grande échelle.

Une montre sur trois

« Tout le monde a envie de connaître les secrets de la réussite de Rolex », estime l'auteur de « La Fabrique de l'excellence » (Editions Alphil-Presses universitaires suisses), paru en mars. Le géant n'a jamais été aussi puissant. Luca Solca, analyste chez Bernstein, estime que *« Rolex fabrique désormais plus de 1,2 million d'unités par an »*. Selon Roland Berger, une montre de luxe vendue sur trois est une Rolex. Dans son récit historique, sur la base d'archives suisses, Pierre-Yves Donzé rappelle que le groupe Rolex est devenu la *« première marque horlogère du monde, au début des années 1970, et l'est restée sans discontinuité »*.

L'auteur revient sur les clés du succès et un positionnement établi dès les années 1960. *« Rolex a fondé sa croissance sur le concept de l'exceptionnalité, de l'histoire de son fondateur Hans Wilsdorf, mis en scène comme un entrepreneur de génie, de ses produits »*, estime-t-il. Selon l'expert, Rolex exploite pour l'essentiel des collections mises au point entre 1945 et 1963, dont *« le design est régulièrement mis au goût du jour mais qui n'ont pas fondamentalement changé »*. C'est la permanence des modèles et la cohérence de la gestion de la marque qui ont maintenu celle-ci au sommet de cette industrie.

Fait souvent oublié, l'historien rappelle que Rolex fut précurseur en Asie, *« son principal marché en croissance dans les années 1960 »*. Dès 1967, le fabricant ouvre une filiale à Hong Kong. Les années 1960-1990 ont été charnières, grâce au fort positionnement marketing et à un système de production bien maîtrisé : *« C'est pendant la crise liée à l'avènement du quartz, les années 1975-1985, que Rolex, bien préparé, l'emporte définitivement sur son concurrent Omega »*, observe Pierre-Yves Donzé. Plus tard, *« dans les années 1990 et 2000 »*, la manufacture genevoise a réorganisé sa production *« par autofinancement »*.

Rolex appartient à la Fondation Hans Wilsdorf, fondation privée qui n'a pas l'obligation de publier ses comptes. *« Ce sont désormais des avocats d'affaires qui dirigent l'entreprise, ce qui suggère que la gestion du trésor de guerre accumulé depuis les années 1960 est aussi importante que la marque horlogère elle-même »*, estime l'historien.

Le culte du secret est tel chez Rolex que ses dirigeants successifs ont souvent fui les médias. L'actuel PDG, le Genevois Jean-Frédéric Dufour, a été nommé il y a dix ans, en avril 2014, après avoir dirigé la maison Zenith chez LVMH (propriétaire des « Echos »). Ce grand connaisseur du monde horloger continue de cultiver la discrétion. *« En entrant chez Rolex, il a signé le pacte du silence »*, confie un concurrent. Jean-Frédéric Dufour pourrait pourtant se prévaloir d'une réussite éclatante. En dix ans, sous son mandat, Rolex a doublé de taille.

> Rolex ne communique aucun chiffre et est avare de prises de parole en dehors des lancements de nouveautés.

L'an passé, Morgan Stanley a révélé que l'horloger s'assurait une suprématie jamais atteinte dans une autre catégorie du luxe ; il pèse *« plus de 30 % »* des ventes de cadrans suisses haut de gamme. *« Aucune autre marque de luxe ne peut prétendre à une telle position dominante dans son secteur »*, souligne Morgan Stanley. Rolex est en outre devenu, en 2023, la première marque horlogère suisse à dépasser le seuil des 10 milliards de francs suisses. Soit 13,6 milliards d'euros.

En sortie de pandémie, le marché de la revente horlogère a connu une bulle spéculative qui a fini par éclater. Beaucoup ont alors vu leurs prix s'effondrer, mais pas Rolex. *« Ses montres se revendent au prix fort ; l'offre étant toujours très inférieure à la demande »*, observe un spécialiste. Sur le marché de la seconde main, l'horlogerie est l'activité la plus importante, pesant 25 milliards d'euros, selon Bain & Co. Là encore, Rolex fait office de référence. Et en décembre 2022, la maison a lancé un pavé dans la mare en annonçant qu'elle intégrait un programme de revente baptisé « Rolex Certified Pre-Owned ». *« Ce service développé dans ses points de vente permet l'acquisition d'une montre d'occasion ayant un certificat d'authentification Rolex ; une façon de récupérer une part du gâteau de la revente »*, résume un expert. *« Nous avons adhéré au programme Pre-Owned de Rolex »*, annoncent les Galeries Lafayette Haussmann, qui ont inauguré le 13 juillet le premier espace consacré à la seconde main horlogère et joaillière.

Creuser l'écart

Rolex, leader, aurait encore creusé l'écart en mettant un pied dans la distribution l'été dernier avec l'acquisition du détaillant Bucherer, son partenaire commercial historique. *« Bucherer est très fort aux Etats-Unis où il a racheté en 2018 Tourneau, alors le plus grand détaillant d'horlogerie haut de gamme en Amérique »*, rappelle Pierre-Yves Donzé. Pour accroître ses ventes, Rolex déploie un nouvel outil industriel. Le recrutement des 2.000 employés de la manufacture en construction à Bulle (Suisse) a commencé. Les premières montres sortiront du site en 2029.

Mais le succès a son revers. *« Ce que Rolex craint le plus, c'est l'évocation des gangs dérobant des montres dans la rue, l'insécurité. Si le client pense qu'il doit laisser sa Rolex au coffre, cela devient un problème pour nous »*, pointe un revendeur. *« Et l'été est la saison haute du tourisme et des pickpockets »*, poursuit-il. — **V. J.-L.**

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement

EN APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
RELATIF AUX INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'OUVERTURE DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SCI DELTA D'OR, dont le siège social est situé au 20 rue du Capitaine Ferber à Paris (75020), a déposé une demande d'enregistrement le 26 mai 2023, complétées le 3 octobre 2023 et le 18 juillet 2024, afin de construire un entrepôt de quatre cellules sur un seul niveau situé au chemin de la Croix Pigeot à Tremblay-en-France (93290), classable au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'au titre de la loi sur l'eau, sous les rubriques suivantes :

- 1510 : Entrepôts couverts (installations, pourvus d'une toiture, dédiées au stockage de matière ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques :
2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant :
b) Supérieur ou égal à 50 000m3 mais inférieur à 900 000 m³ [Enregistrement],

- 1.1.1.0 : Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines , y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau [Déclaration],

- 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant inférieure à 1 ha [Déclaration].

Le dossier complet est tenu à la disposition du public en mairie de Tremblay-en-France, Direction des services techniques, Division de l'urbanisme foncier/Permis de construire, 18 boulevard de l'Hôtel de ville, pendant quatre semaines, **du 9 septembre 2024 au 7 octobre 2024 inclus**, du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 00 et de 13 heures 00 à 17 heures 00 et le samedi de 8 heures 30 à 12 heures 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis à l'adresse suivante : ***https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/1-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-et-consultations-du-public-en-cours/Consultation-du-public***

Toute personne qui aurait à formuler des observations sur cette demande pourra le faire avant la fin du délai de consultation du public :

- sur le registre prévu à cet effet en mairie de Tremblay-en-France,
- par courrier au préfet : Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de l'environnement, 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny cédex,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ***pref-consultations-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr*** .

Le préfet de la Seine-Saint-Denis est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement. A l'issue de la procédure, l'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

La présente publication est faite en exécution de l'article R.512-46-13 du code de l'environnement.

EP 24-502 / contact@publilegal.fr

TSMC lance le chantier à 10 milliards d'euros de son usine en Allemagne

● Le fabricant de puces taïwanais, numéro un mondial du secteur, a démarré la construction, mardi à Dresde, dans la Saxe, de sa première usine européenne en présence d'Ursula von der Leyen et d'Olaf Scholz.
● Une étape clé pour réduire la dépendance de l'Europe dans les semi-conducteurs.

Axel Schmidt/Reuters

Le ministre-président du Land de Saxe, Michael Kretschmer, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, le PDG de TSMC, C. C. Wei, et le chancelier allemand, Olaf Scholz, ont donné le premier coup de pelle, mardi à Dresde, au chantier du site TSMC.

ÉLECTRONIQUE

Emmanuel Grasland
— Correspondant à Berlin

« Chip, chip Hurra » avait titré le tabloïd allemand « Bild ». Voilà un an, le fabricant taïwanais de semi-conducteurs TSMC annonçait sa décision de construire sa première usine européenne de semi-conducteurs à Dresde, en Allemagne de l'Est, avec les industriels allemands Bosch et Infineon et le néerlandais NXP comme partenaires. A la clé, 2.000 emplois qualifiés pour la région et un investissement global de 10 milliards d'euros.

Mardi, le chancelier allemand, Olaf Scholz, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et le président de TSMC, C. C. Wei, étaient présents pour symboliquement donner le premier coup de pelle du chantier. *« Nous dépendons des semi-conducteurs pour nos technologies d'avenir, mais nous ne devons pas dépendre d'autres régions du monde pour notre approvisionnement en semi-conducteurs »*, a déclaré Olaf Scholz à l'occasion de la cérémonie.

Le premier fabricant de puces de la planète va investir 3,5 milliards d'euros dans le projet. Bosch, Infineon et NXP contribueront aussi au financement. Ils détiendront chacun 10 % de l'entreprise en charge de l'usine, qui sera détenue à 70 % par TSMC. Dans ce cadre, les quatre groupes vont recevoir 5 milliards d'euros de subventions publiques. Un montant pour lequel l'Union européenne a officiellement donné son feu vert mardi matin.

Un démarrage de la production fin 2027

La construction de l'usine doit aider à réduire la dépendance européenne dans les puces vis-à-vis de l'Asie, alors que l'industrie automobile a fortement souffert de la pénurie de semi-conducteurs en 2021. Dans le cadre du Chips Act, Bruxelles espère faire passer la part de l'UE dans la production mondiale de puces de 9 à 20 % d'ici à 2030.

La production de l'usine de TSMC devrait débuter fin 2027. Le site vise une capacité de production de 40.000 tranches de silicium par mois à l'horizon 2029. Principalement dédiées au secteur de l'automobile et de la machine-outil, ces puces auront une finesse de gravure de 12 à 28 nanomètres.

TSMC a également ouvert une nouvelle usine de puces au Japon en début d'année et en prévoit trois en Arizona, dans le cadre d'un investissement de 65 milliards de dollars. L'implantation en Arizona a toutefois été chaotique. Faute de main-d'œuvre qualifiée, l'ouverture de la première usine a été retardée d'un an et la deuxième de deux ans. Prévue pour 2030, la troisième usine travaillera avec une finesse de gravure de 2 nanomètres.

71 chantiers dans le monde

D'après l'association professionnelle Semi, 71 chantiers d'usines de semi-conducteurs ont été lancés dans le monde entre 2022 et 2024. L'Asie se taille la part du lion, avec 41 sites, les Etats-Unis 18 et l'Europe et le Moyen-Orient 12.

Avec cette nouvelle usine, l'Allemagne va consolider sa « Silicon Saxony », dans le secteur de Dresde où est déjà produite une puce sur trois en Europe. Les industriels du secteur estiment que l'usine de TSMC devrait générer au total 6.000 emplois directs et indirects dans la région d'ici à 2030. Ces emplois s'ajouteront aux 7.000 postes déjà créés en 1994, 1999 et 2021 par Infineon, l'américain GlobalFoundries et Bosch. Les trois industriels disposent déjà chacun d'une usine autour de Dresde.

C'est le *« plus gros investissement de notre histoire »*, avait souligné l'an dernier le dirigeant d'Infineon, Jochen Hanebeck. Financé à hauteur de 1 milliard d'euros par les pouvoirs publics, ce projet ajoutera un millier de salariés de plus aux effectifs locaux de l'ancienne activité puces de Siemens.

A l'horizon 2030, la région de Dresde devrait compter 100.000 emplois dans le domaine de la microélectronique et du logiciel, contre 73.000 en 2022, estime l'association d'entreprises et de centres de recherches « Silicon Saxony ». Environ 2.300 entreprises du secteur sont déjà implantées ici.

D'autres annonces pourraient suivre. GlobalFoundries réfléchit à un investissement de 8 milliards d'euros sur son site d'ici 2030. Le géant américain table pour cela sur 4 milliards d'aides publiques mais, pour l'instant, rien n'est décidé.

Des inquiétudes pour Intel

En revanche, l'investissement géant de 30 milliards d'Intel à Magdebourg (Saxe-Anhalt) suscite des inquiétudes en Allemagne, alors que le géant a annoncé début août la suppression de 15.000 postes dans le monde et entend économiser 10 milliards de dollars en 2025. Intel a indiqué vouloir poursuivre sa stratégie d'investissements, mais sans citer nommément le site de Magdebourg.

En 2023, le géant américain avait décidé d'augmenter le montant de ses investissements à Dresde, de 17 à 30 milliards d'euros, pour construire deux usines sur place. Les travaux sont censés commencer en 2027-2028 et mobiliser 7.000 personnes. ■

AMD rachète le fabricant de serveurs ZT Systems pour 4,9 milliards de dollars

Le géant américain des semi-conducteurs annonce le rachat de son compatriote, spécialiste de la fabrication d'infrastructures pour les data centers. Cette transaction vise à donner au groupe les moyens de gagner du terrain dans la bataille de l'IA face à son rival Nvidia.

Stéphane Loignon

AMD, le rival de Nvidia, continue de se renforcer à coup d'acquisitions. Le groupe basé en Californie a annoncé lundi le rachat, pour 4,9 milliards de dollars (4,4 milliards d'euros), du fabricant américain de serveurs ZT Systems.

L'acquisition suit celle, en juillet, de la start-up finlandaise Silo AI, un laboratoire privé d'intelligence artificielle, pour 665 millions de dollars. Quelques mois plus tôt, en octobre 2023, AMD avait également mis la main sur une autre start-up, Nod.ai, spécialisée dans les logiciels d'intelligence artificielle en open source. Dans le communiqué annonçant cette nouvelle opération, AMD indique avoir déjà investi, au cours des douze mois qui précédaient le rachat de ZT Systems, plus d'un milliard de dollars pour étendre son écosystème d'IA et renforcer ses capacités dans les logiciels d'IA.

En prenant le contrôle de ce fabricant d'infrastructures pour les data centers et le cloud, AMD complète encore son arsenal dans ce champ technologique où le groupe mène bataille contre le géant Nvidia. *« Notre acquisition de ZT Systems est la nouvelle étape majeure dans notre stratégie d'IA à long terme, visant à fournir des solutions leaders d'entraînement et d'inférence* [une étape de l'apprentissage automatique, NDLR] *qui peuvent être rapidement déployées à l'échelle auprès des clients cloud et entreprises »*, a résumé la PDG d'AMD, Lisa Su, dans le communiqué du groupe.

Créé en 1994 et installé dans le New Jersey, ZT apporte à AMD un savoir-faire en matière de design de systèmes et de solutions de serveurs rack, qui renforcera l'offre d'AMD en matière de systèmes d'IA pour data center, a-t-elle ajouté. ZT Systems, qui compte environ 2.500 employés selon Reuters, générerait un chiffre d'affaires annuel estimé à 10 milliards de dollars environ, rapporte le « Wall Street Journal ». Mais une bonne partie de ces revenus proviennent de l'activité de production d'infrastructures de data center, qu'AMD compte revendre une fois l'opération conclue, pour ne conserver au final qu'un millier d'ingénieurs environ, indique le journal.

Les résultats de Nvidia très attendus

La transaction de 4,9 milliards de dollars, réalisée en cash et en actions, devrait être définitivement conclue au premier semestre 2025, après l'obtention de certaines autorisations réglementaires, précise AMD. L'entreprise espère que celle-ci produise des effets financiers positifs dès la fin de 2025. Selon ses derniers résultats trimestriels publiés fin juillet, AMD a enregistré un chiffre d'affaires de 5,8 milliards d'euros entre avril et juin, en hausse de 9 % sur un an.

Le cours d'AMD, coté au Nasdaq, a affiché une hausse de 4,5 % lundi, jour de l'annonce. Sa capitalisation boursière atteint 251 milliards de dollars, bien plus que celle de son rival Intel (92 milliards de dollars lundi) mais très loin de celle de Nvidia (environ 3.200 milliards de dollars). Nvidia doit annoncer ses résultats trimestriels très attendus par les marchés le 28 août prochain.

Lire « Crible »
Page 24

Edgar Bronfman Jr. veut ravir Paramount à Skydance

CINÉMA

L'héritier milliardaire, aujourd'hui président de la plateforme Fubo, a connu une histoire mouvementée.

Marina Alcaraz

L'histoire d'Edgar Bronfman a tout du scénario hollywoodien. Celle du fils rebelle d'une dynastie industrielle au Canada, qui a voulu fonder un empire des médias, faisant s'envoler une partie de la fortune familiale. Celle d'un passionné de musique, parolier, devenu patron d'un empire de la musique. Avec Paramount en happy end ? Edgar Bronfman Jr. a présenté une offre de 4,3 milliards de dollars pour reprendre le géant du divertissement par le biais de l'acquisition de National Amusements, le holding le contrôlant. Une offre de Skydance a été approuvée début juillet, mais une fenêtre de 45 jours restait ouverte pour des propositions alternatives.

Réussir ce pari serait une belle revanche pour le milliardaire de 69 ans qui fut un jour qualifié par le « New York Magazine » d'homme le plus stupide du monde des médias et figurait parmi les pires managers de 2002 pour « Business Week ».

Flash-back : dans les années 1990, Edgar Bronfman Jr. prend les rênes de Seagram, empire des vins et spiritueux fondé par son grand-père au début du siècle, Samuel Bronfman, fils d'un couple de juifs ayant fui les pogroms en Russie. Pour ce passionné de 7e art, qui tenta une carrière de producteur avec notamment un film avec Jack Nicholson à son actif, l'avenir n'est pas dans les « vieilles » boissons mais à Hollywood. L'autodidacte qui refusa d'entrer à l'université pousse le groupe familial à entrer au capital de Time Warner. En 1995, il revend les 25 % du groupe dans DuPont, pour racheter MCA Universal pour presque 6 milliards de dollars, mettant la main sur Universal Music, et quelques années plus tard Polygram pour plus de 10 milliards de dollars. Une note jugée salée par les analystes. Seagram, qui fut derrière les marques Tropicana, les champagnes Mumm, Perrier, change de physionomie, cédant peu à peu ses activités historiques.

Décision « difficile »

Dans cette période d'euphorie boursière, le jeune patron croise la route de Jean-Marie Messier. En juin 2000, le jour de l'anniversaire de son père, Edgar Junior cède une partie du groupe familial contre une participation de 8 % dans Vivendi, racontait l'historien d'entreprises Tristan Gaston-Breton, aux « Echos ». Une décision *« difficile à prendre pour toute la famille et pour moi »*, avouait Edgar Bronfman. La mégafusion Seagram-Vivendi-Canal à 40 milliards de dollars est sur les rails. Jean-Marie Messier prend les rênes du nouveau mastodonte, dont Edgar Bronfman Jr. devient le vice-président avant de démissionner un an après, devenant vice-président « non exécutif ». Les choses se corsent avec l'éclatement de la bulle Internet. Lourdement endetté, Vivendi connaît la descente aux enfers. Les deux hommes se déchirent. La famille Bronfman aurait perdu 3 milliards en sept ans.

Pour autant, Edgar Bronfman Jr. ne renonce pas aux médias. En 2003, il met la main via un consortium sur Warner Music, pour 2,6 milliards de dollars. Le groupe connaît des années difficiles, avec le déclin des ventes de CD, l'engouement pour Internet et le départ de Madonna. Alors troisième éditeur mondial de disques, Warner Music est cédé en 2011 au milliardaire Len Blavatnik, aujourd'hui derrière DAZN. Depuis, il a tenté, en vain, de racheter le groupe Time. Il était depuis 2020 le président exécutif de la plateforme Fubo, mais aussi cofondateur d'un fonds de capital-risque. S'il parvenait à acquérir Paramount, celui qui a passé une bonne partie de sa vie à tenter de faire oublier le « junior » accolé à son nom, redeviendrait un grand des médias.

Lire « Crible »
Page 24

LES TERRITOIRES DU NUCLÉAIRE

La centrale de Gravelines rayonne sur tout le littoral

La plus grande centrale nucléaire d'Europe occidentale vit en pleine capillarité avec un territoire dont elle a largement contribué à la richesse depuis quarante ans.

Olivier Ducuing
— Correspondant à Lille

Ce n'est pas tout à fait la Suisse mais parcourir les rues de Gravelines reflète une douceur de vivre et une certaine forme d'aisance, à défaut d'opulence. Dans un Nord souvent marqué par des conditions socio-économiques difficiles, la ville jadis espagnole offre un visage paisible. Parcourue de canaux bordés de haies fleuries, elle affiche une multitude de stades, centres culturels et autres salles municipales qui jalonnent une ville très verte et très entretenue. Elle le doit sans doute en partie à Vauban. L'ancien maréchal de France y construisit le pré carré le plus septentrional dont les belles fortifications attirent les touristes. Mais c'est au nord-est de la ville qu'il faut chercher la principale réponse. Implantés le long de la mer du Nord, les six réacteurs du centre nucléaire de production électrique (CNPE) y produisent, depuis quatre décennies bientôt, l'équivalent de toute l'électricité consommée dans le Nord et le Pas-de-Calais. Avec l'arrivée de la nouvelle génération des réacteurs EPR2, espérée pour 2038, le site s'ancre dans le très long terme.

Gravelines
Dunkerque

Si le site nucléaire, ultra-protégé, est à distance respectable de la ville de 12.000 habitants, il est bien au cœur de la vie locale. Bertrand Ringot, maire PS de Gravelines depuis 2001, vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque et fervent défenseur du nucléaire, le revendique : *« Notre atout premier, c'est la centrale ! »* Même si les belles années où la taxe professionnelle unique était directement versée à la commune sont bien oubliées, celle-ci demeure plutôt privilégiée par rapport à ses homologues. *« Mes revenus sont élevés avec un budget de 70 millions d'euros, fonctionnement et investissement confondus. Et nous sommes suréquipés par rapport à la moyenne, et même de façon totalement hors norme »*, concède l'édile. Qui nuance aussitôt : *« Mais on a accepté six tranches nucléaires et quinze sites Seveso ! »*

Or, avec la suppression de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, puis l'instauration d'une péréquation renforcée, Gravelines a beaucoup moins de raisons d'être jalousée. La commune a reversé plus de 30 millions d'euros à l'intercommunalité en plusieurs années. Pire, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat est désormais négative. *« Je rends de l'argent »*, s'alarme Bertrand Ringot, qui compare sa ville à l'héritage d'un vieux château dont l'entretien est devenu hors de prix. La seule facture énergétique du vaste parc de bâtiments municipaux est passée de 2 à 5 millions d'euros.

Avec l'arrivée de la nouvelle génération des réacteurs EPR2, espérée pour 2038, le site nordiste s'ancre dans le très long terme. *Photo EDF*

Sponsor de proximité

Il n'empêche. Lorsque le grand centre Sportica, où joue le club professionnel de basket, le BCM, a brûlé en décembre dernier, la centrale s'est mobilisée fortement *« pour marquer sa solidarité avec le territoire »*. On la trouve encore dans de nombreux sponsorings ou partenariats sportifs, associatifs ou culturels, à l'exemple du son et lumière annuel organisé à la Citadelle Vauban ou d'un rassemblement de cerfs-volants à Grand-Fort-Philippe, la commune voisine, chaque mois d'août.

Au-delà, c'est tout le Dunkerquois qui bénéficie du ruissellement de la plus grande centrale nucléaire d'Europe occidentale. Sylvain Vité, directeur ancrage territorial au CNPE, souligne que la centrale reverse 100 millions d'euros de fiscalité par an dont près de la moitié pour les collectivités territoriales. Sans compter 121 millions d'euros d'achats locaux et régionaux (fournitures, prestations, travaux…), dont la moitié à moins de 50 kilomètres de distance. A ceci s'ajoute la masse salariale des quelque 4.000 salariés qui travaillent chaque jour sur le site et dont beaucoup habitent – et consomment – localement. Et l'investissement coule à flots. A l'entretien courant s'ajoutent les visites décennales des réacteurs et le « grand carénage ».

Autant dire que l'usine est bien centrale pour le territoire. Elle le sera encore plus avec le projet hors norme de la nouvelle génération d'EPR2, un investissement de quelque 18 milliards d'euros qui amènera jusqu'à 8.000 personnes au pic du chantier vers 2031. *« Le gros marché de l'usine sera pris par des grandes entreprises mondiales, mais on sera vigilant, moi en premier, à ce qu'ils respectent les entreprises locales »*, relève François Lavallée, président de la CCI Littoral Hauts-de-France. La commune de Gravelines elle-même se prépare, avec la construction programmée de 1.000 logements, pour un parc qui en compte actuellement 5.500. Au total, sur l'agglomération de Dunkerque, 10.000 nouveaux logements sont prévus, pour accueillir également les salariés des gigafactories de batteries ou liés à la décarbonation d'ArcelorMittal. Un retournement démographique positif du territoire qui ne serait sans doute pas advenu sans l'électricité nucléaire abondante et décarbonée.

Demain Le lourd démantèlement de Superphénix

Lohr veut affiner sa stratégie à l'export

GRAND EST

Le spécialiste alsacien des systèmes de transport a signé une convention d'engagement dans le cadre de France 2030 Export.

Bénédicte Weiss
— Correspondante à Strasbourg

« Nos premiers clients ont été suisses et allemands, nous avons une culture de l'exportation. Mais nous avons besoin de passer la cadence supérieure sur les nouvelles mobilités et le ferroutage. » Marie-José Navarre, vice-présidente du groupe Lohr et conseillère du commerce extérieur, n'a pas à rougir. Le groupe de Hangenbieten (Bas-Rhin) réalise 80 % de son activité à l'export. Ce chiffre est historiquement porté par le marché du porte-voitures, pour lequel le groupe de quelque 2.000 salariés s'affiche leader en Europe.

Trois marchés visés

C'est donc bien sur ses produits les plus récents qu'il entend se développer maintenant à l'étranger. Cela passera notamment, pendant trente mois, par le programme France 2030 Export, pour lequel le projet de train léger Draisy a servi de ticket d'entrée en dépit d'une commercialisation attendue en 2027 seulement. A la clé, une enveloppe de financement de Salons et autres rencontres à hauteur de 50.000 euros, mais aussi et surtout un accompagnement humain dans les pays ciblés.

Trois marchés sont visés, à commencer par la Pologne pour le déploiement de solutions de ferroutage Modalohr. *« Plusieurs opérateurs publics et privés portent des projets de terminaux »*, avance Marie-José Navarre, qui espère bénéficier de points d'entrée dans les ministères. Plus à l'ouest, en l'Allemagne, c'est sa navette électrique Cristal qu'il veut déployer depuis plusieurs années. Une homologation du véhicule a été obtenue et plusieurs prospects existent. Il s'agit désormais d'accélérer alors que la navette reste surtout déployée en France. *« Le marché du bus électrique est très agressif »*, relève la vice-présidente, qui observe notamment une *« explosion de la présence des bus chinois dans les appels d'offres européens »*.

Cristal devrait aussi voir sa présence se développer au Moyen-Orient, plus spécifiquement en Arabie saoudite (où elle est déjà homologuée) et aux Emirats arabes unis. Plusieurs navettes ont déjà été livrées sur le site archéologique nabatéen d'AlUla (Arabie saoudite), dont une agence française prône le développement. Lohr voudrait concourir pour des projets telles la mégalopole construire ex nihilo Neom et l'exposition universelle à Riyad en 2030. Le train Draisy *« devra d'abord rencontrer son marché français »*, observe Marie-José Navarre. *Si une occasion se présente, nous pourrons en faire profiter Draisy dans une version rendue compatible, par exemple en matière d'aménagements intérieurs ou de climatisation. »*

Le groupe Lohr, qui avait connu d'importantes difficultés à cause du Covid, a publié en 2023 un chiffre d'affaires de 257 millions d'euros. Il pourrait passer la barre des 400 millions d'euros de chiffre d'affaires cette année. ■

La savonnerie Rampal Latour accélère avec la Compagnie de Provence

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les deux marques de savon de Marseille créent un ensemble industriel de 12 millions d'euros aux ambitions mondiales affirmées.

Paul Molga
— Correspondant à Marseille

La Compagnie de Provence reprend sa nationalité française. Propriété du groupe cosmétique italien Istituto Ganassini depuis neuf ans, l'entreprise a été cédée à la marque Rampal Latour, un savonnier historique de Salon-de-Provence labellisé Entreprise du Patrimoine Vivant. L'opération, dont le montant n'est pas communiqué, permettra selon l'acquéreur, Jean-Louis Plot, *« de rapatrier en partie la fabrication des produits »*.

Avec cette acquisition, Rampal Latour s'offre un segment de marché qui lui échappait. *DR*

3.000 revendeurs

Ils sont nombreux. Cette « jeune » marque, fondée en 1990 dans ce milieu de vieilles familles, s'est fait connaître avec son savon de Marseille liquide conditionné dans des flacons aux lignes design. Depuis, elle a enrichi son catalogue de 180 références comprenant des soins du corps – des huiles sèches ou de douche ultranourrissantes aux crèmes hydratantes et autres baumes – et des produits d'entretien à base d'ingrédients d'origine naturelle. Cette offre a permis à l'entreprise de réaliser un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros en 2023 (contre 7 en 2021), dont les deux tiers provenaient de l'étranger. Avec cette acquisition, Rampal Latour ne s'offre pas qu'un segment de marché qui lui échappait avec ses 140 références de savons, savonnettes parfumées, shampoings, gels douche, savon noir et autres paillettes de lavage. L'entreprise presque bicentenaire va mettre le pied chez 3.000 revendeurs où la Compagnie de Provence écoule ses gammes à travers le monde, chez Marionnaud, La Grande Epicerie, Monoprix, Manor, Globus et de multiples points de vente aéroportuaires. Elle-même n'est présente que dans un millier de magasins, essentiellement dans les réseaux de distribution Biocoop et Naturalia, en plus de cinq boutiques en propre.

La complémentarité des deux marques est également géographique : Rampal Latour vend dans une trentaine de pays, notamment en Asie, alors que la Compagnie de Provence opère plutôt aux Etats-Unis et dans les pays scandinaves. L'opération crée un groupe de 12 millions d'euros de chiffre d'affaires et de 70 personnes qui va produire et écouler quasiment 1.000 tonnes de savon par an. *« Nous misons sur une croissance annuelle de plus de 10 % »*, ambitionne Jean-Louis Plot. Outre les synergies commerciales, le nouvel ensemble peut compter sur une politique d'innovation poussée. La savonnerie détient surtout deux brevets sur un nouveau process de fabrication. En jouant sur les températures et le temps de cycle, l'industriel est en effet parvenu à préserver la glycérine habituellement éliminée dans la phase de lavage. Et ça change tout : *« En plus de ses caractéristiques hypoallergéniques, le savon obtenu est désormais aussi doux pour la peau qu'une crème hydratante tout en conservant l'épure de la fabrication traditionnelle au chaudron »*, défend le patron.

Effet collatéral, le procédé est aussi doux pour la nature : il utilise sept fois moins d'énergie et quatre fois moins d'eau que la méthode héritée des premiers fabricants il y a plusieurs siècles. ■

320
RÉFÉRENCES
Le catalogue du nouvel ensemble.

Les péages, comme ici celui de Saint-Arnoult dans les Yvelines, sont un territoire à défricher. La filiale de paiement de BNP Paribas, Axepta, opère déjà les paiements sur le péage en « flux libre » de l'autoroute A79,

Quand les banques explorent de nouvea

- Installateur d'alarme, agent sur un péage d'autoroute ou organisateur de voyages... certains établissements semblent s'éloi
- Mais ces stratégies de diversification ont pour but de générer des commissions, de libérer des fonds propres et de s'inviter

BANQUE

Rémy Videau, Ingrid Feuerstein et Edouard Lederer

Agent immobilier, installateur d'alarme ou encore voyagiste... Pour faire face à la pression sur leurs marges sur leur métier traditionnel de prêteur ou pour trouver de nouveaux relais de croissance, les banques n'hésitent pas à explorer de nouveaux marchés, loin de leur zone de confort.

On les avait vues devenir opérateur de téléphonie ou loueur de voitures mais la diversification s'accélère encore. Dernier mouvement en date : le groupe BPCE, qui a justement placé la diversification au cœur de son nouveau plan stratégique, a noué en mai un partenariat dans la télésurveillance avec Verisure. Il s'aligne ainsi sur ses concurrents qui, tous désormais, proposent une offre de protection du domicile.

Le mouvement est logique pour les établissements financiers pour qui le crédit immobilier fait office de produit d'appel : ils ne réalisent pas d'importantes marges sur le crédit, mais montent à bord du projet immobilier du client pour tenter de l'équiper. Cela passe par de l'assurance-emprunteur, de l'assurance-habitation et donc... des systèmes d'alarme. De quoi générer, grâce à des formules d'abonnement, des revenus stables et réguliers pour les prêteurs.

Tentatives balbutiantes

Les banques travaillent ainsi avec des sociétés partenaires, ou leurs propres filiales (dans le cas du Crédit Mutuel et de Crédit Agricole), qui voient de leur côté un intérêt à confier leur distribution aux réseaux bancaires. Si la télésurveillance est bien installée dans le paysage, d'autres tentatives de diversification sont plus balbutiantes... et plus disruptives. Leur point commun ? Ces services, en apparence très éloignés du secteur bancaire, contribuent en réalité à consolider de nouvelles lignes de métiers.

C'est le cas dans la filière du paiement, où les banques ont compris qu'il était devenu possible de « suivre » le client dans ses opérations du quotidien, et notamment dans ses déplacements et ses achats. Chacune de ses transactions génère des commissions, et de précieuses data.

BNP Paribas est ainsi devenu opérateur de péage, en emportant, par le biais de sa filiale Axepta, le marché du système de paiement de l'A79, un axe ouvert fin 2022 qui traverse l'Allier d'est en ouest, et qui inaugure le péage dit « en flux libre ».

Concrètement, l'automobiliste ne s'arrête plus comme actuellement à une barrière de péage pour reprendre sa route, mais passe sans freiner sous un portique capable de scanner la plaque : le paiement se fait automatiquement (si l'on est inscrit) ou par la suite, grâce à une appli ou une borne sur une aire d'autoroute.

> Ce type de stratégie ressemble de plus en plus à une réinvention du métier, où les banques remontent la chaîne de valeur pour raisonner en termes d'« univers de besoin ».

Le paiement sur autoroute a également inspiré Lyf, la fintech de paiement détenue par BNP Paribas et Crédit Mutuel ainsi qu'Auchan, Casino, Mastercard et Oney (contrôlé par BPCE). Lyf équipe par exemple les boutiques Argedis, filiale de TotalEnergies dans les stations-service, avec un service de scan mobile, permettant aux clients d'enregistrer eux-mêmes leurs achats à partir de leur smartphone.

Recyclage d'ordinateurs

Autre exemple inattendu, chez Crédit Agricole, au travers du financement d'équipement et du leasing. Ces métiers sont très appréciés car peu risqués et peu gourmands en fonds propres. La banque verte soutient ainsi CAL&F, sa filière consacrée à ce type de métiers au travers d'une... usine de recyclage de matériel informatique et de téléphonie.

Présent à Lunel (Hérault), ce centre de reconditionnement appartient à Olinn, une entité rachetée en 2021 : avec 225 collaborateurs, pour moitié dans les bureaux et pour moitié dans l'usine, cette dernière revendique 4 millions de matériels IT traités et réemployés à ce jour. Cette entité offre à la fois le financement (grâce à des formules de location) du matériel qu'elle a sourcé et remis en état, et ce travail industriel de recyclage IT. Un peu comme le ferait le gérant d'une flotte automobile.

Les fintechs à la manœuvre

Ce type de stratégie ressemble de plus en plus à une réinvention du métier, où les banques remontent

Ces tentatives de diversification qui ont échoué

De l'automobile à la santé en passant par la téléphonie, les banques n'ont cessé d'élargir leur horizon ces dernières décennies. Mais la réussite n'a pas toujours été au rendez-vous. Retour sur quatre loupés.

Rachel Cotte

● LE FLOP DES CARTES « CO-BRANDÉES » EN FRANCE

Autorisé depuis 2007 en France, le « co-branding » permet aux banques françaises d'apposer le logo d'une marque partenaire sur leurs cartes bancaires pour faire bénéficier leurs détenteurs de divers avantages. Sur la carte Visa lancée par Sofinco et Total, depuis arrêtée, une remise était notamment accordée sur le plein d'essence. *« Ce sont essentiellement des opérations marketing pour capter des clients »*, souligne Hervé Sitruk, président de France Payments Forum, association de professionnels des paiements.

Très populaire dans les pays anglo-saxons, le dispositif n'a pas autant décollé dans l'Hexagone, la faute notamment à un positionnement ambigu entre carte de crédit et de débit, et à une valeur ajoutée parfois faible pour le consommateur. *« Mais certains co-branding fonctionnent bien, comme celui d'Air France et American Express, et depuis très longtemps »*, note toutefois Hervé Sitruk. *« Cela reste un bon produit et un bon outil marketing, fidélisant. Mais il faut bien le calibrer : soit il faut beaucoup de volume, soit il faut du crédit. Et cela peut ne pas marcher avec toutes les enseignes »*, résume Thomas Rocafull, associé chez Sia Partners.

● LES AMBITIONS CONTRARIÉES DE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA DANS LA FINTECH

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est offert plusieurs fintechs dans les années 2010. Il a notamment investi 60 millions d'euros en 2015 pour acquérir 86 % du capital de Leetchi. Mais la cagnotte en ligne autrefois décrite comme une « pépite » a fini par se transformer en boulet.

Outre la forte concurrence sur ce segment du paiement entre amis, la marque s'est retrouvée empêtrée dans plusieurs polémiques. En 2018, en pleine crise des « gilets jaunes », elle s'est attiré les foudres d'un certain nombre d'utilisateurs en bloquant une cagnotte de soutien à Christophe Dettinger, arrêté pour l'agression d'un gendarme lors d'une manifestation.

En 2020, malgré ses 12 millions d'utilisateurs, l'entreprise accusait 4 millions d'euros de pertes. Arkéa a fini par céder Leetchi, tout comme la société de paiement Mangopay (également acquise en 2015), au fonds d'investissement américain Advent en avril 2022, en gardant une participation minoritaire. La même année, le groupe s'est séparé de la plateforme d'agrégation de données financières Budget Insight, achetée en juin 2019, et a annoncé la fermeture de l'application de paiement Pumpkin.

● LES ERREMENTS DE REVOLUT DANS LA CONCIERGERIE

La fintech Revolut se revendique comme une application financière « tout en un », qui place l'innovation au cœur de son projet et entend ainsi concurrencer les banques traditionnelles. En août 2018, l'entreprise a lancé un service de conciergerie pour ses clients ayant souscrit son offre « Metal », qui permettait de déléguer des tâches comme la réservation d'un vol, d'un hôtel ou d'un restaurant. Mais le succès mitigé du service a poussé l'entreprise à l'interrompre en 2020. *« Lorsque l'on mettait face à face les coûts engendrés par ce service et l'expérience client, l'équilibre n'était pas bon »*, explique la fintech. *« Nous continuons à tester des produits, services et approches marketing sur certains marchés pour les dupliquer sur d'autres ou les arrêter s'ils ne fonctionnent pas comme nous le souhaiterions. »*

> « Lorsque l'on mettait face à face les coûts engendrés par ce service et l'expérience client, l'équilibre n'était pas bon. »
> REVOLUT

● JP MORGAN SE PERD DANS LE MÉTAVERS

En 2022, JP Morgan a été la première grande banque à se lancer dans le métavers – un espace virtuel immersif où les utilisateurs peuvent interagir avec des objets numériques – en ouvrant un salon virtuel fondé sur la blockchain Ethereum. L'opération marketing vendait une expérience client innovante, et visait aussi à mettre en lumière le service crypto de la banque.

Mais l'établissement n'a jamais vraiment su expliquer quelle était la véritable valeur ajoutée de ce service pour ses clients. Alors que certains anticipaient la naissance d'un nouveau canal de distribution de services financiers à travers ces agences virtuelles, l'engouement pour le métavers est peu à peu retombé.

« Les banques étaient attentistes, certaines ont essayé de saisir la prime au nouvel entrant mais il est vrai que les cas d'usage n'étaient pas extraordinaires pour le public », estime Thomas Rocafull. ■

Aux Etats-Unis, les établi à la conquête des fans de

Le puissant marché du jeu vidéo attire les grandes banques et les professionnels du paiement outre-Atlantique. Des offres dédiées émergent, notamment avec les cartes de crédit, pour attirer les joueurs, dont l'âge moyen augmente, autant que leur pouvoir d'achat.

C'est un secteur devenu majeur dans l'économie américaine et qui ne cesse de grandir depuis la pandémie de coronavirus. L'industrie du jeu vidéo pèse 57 milliards d'euros aux Etats-Unis. Sur mobile, console ou ordinateur, les Américains, toujours plus nombreux à jouer, dépensent de plus en plus d'argent dans ce loisir. Une manne que les banques et les professionnels du paiement tentent de capter, en développant des offres de cartes dédiées à l'univers des jeux vidéo.

Barclays fait partie de ces grands groupes bancaires qui cherchent à séduire ces nouveaux clients. La banque britannique, bien implantée outre-Atlantique, a conçu une carte de crédit avec Microsoft et sa filiale Xbox, la Xbox Mastercard. Fonctionnant sur un système de fidélité, elle permet à son propriétaire d'accumuler des points en faisant des achats. Une fois un certain seuil atteint, des récompenses sont débloquées : il peut s'agir de bons d'achat ou de mois d'abonnement gratuits pour le « Game Pass » de la console, qui permet notamment d'avoir accès à des jeux en exclusivité.

La PlayStation de Sony, grande rivale de la Xbox, dispose également de son modèle de carte avec la SonyCard. Lancée par la banque américaine Capital One, en partenariat avec Visa, puis reprise par Comenity Bank, cette carte utilise le même mode de fonctionnement que son homologue de Microsoft. Un dollar d'achat permet de générer 1 point de fidélité.

Des commissions qui rapportent

La carte de Sony, comme celle de la Xbox, est proposée gratuitement à son utilisateur. La banque se rémunère sur les commissions d'intérêt liées à son usage, car il s'agit bien d'un véritable moyen de paiement, utilisable au quotidien. Les établissements financiers comptent justement sur les fans de jeux vidéo pour faire « chauffer la carte » et générer ainsi de juteux revenus.

Car le jeu vidéo n'est plus seulement prisé par les adolescents et

qui traverse l'Allier d'est en ouest. *Photo Getty Images*

ux métiers

gner de leur métier d'origine.
davantage dans la vie des clients.

la chaîne de valeur pour raisonner en termes d'« univers de besoin ». L'idée est de capter des commissions sur la vente de services non bancaires en immobilisant peu de fonds propres.

En la matière, les fintechs sont à la manœuvre. Revolut, la licorne britannique valorisée 41 milliards d'euros, a pour ambition de devenir une « super appli » couvrant les besoins de la vie quotidienne. D'où son incursion dans le métier des agences de voyages. L'initiative, lancée en 2021, ciblait sa clientèle historique, intéressée par l'absence de frais à l'étranger promise par la néo-banque. D'abord centrée sur les réservations de chambres d'hôtels, l'offre s'est étendue à tout l'univers du voyageur : assurance-annulation, visites guidées, lounges dans les aéroports, cartes SIM virtuelles…

A l'origine, Revolut reversait du « cashback » à ses clients. Puis l'appli a basculé sur un système de points, qui se convertissent en « miles » auprès des compagnies aériennes. « *Depuis le lancement, plus de 350.000 réservations ont été faites sur la plateforme,* indique un porte-parole, *avec une hausse de 20 % par an.* »

Cependant, toutes ces tentatives n'ont pas été couronnées de succès. Revolut avait tenté de lancer une conciergerie pour ses clients haut de gamme, sans succès. Idem pour la téléphonie : Crédit Mutuel, après s'être lancé à grand bruit dans les forfaits téléphoniques, est resté simple distributeur, cédant sa filiale à Bouygues Telecom. ■

ssements bancaires jeux vidéo

les jeunes adultes : il s'est démocratisé, notamment aux Etats-Unis. D'après une étude menée par l'Entertainment Software Association, 61 % des Américains y jouent en moyenne une heure par semaine. L'âge moyen d'un joueur est de 36 ans, alors qu'il était de 29 en 2004. Ce profil, doté d'un fort pouvoir d'achat, est une cible de choix pour les banques.

Inciter les clients à la consommation

Avec ce type de partenariat, les professionnels du jeu vidéo cherchent aussi à fidéliser leurs propres communautés de joueurs. Des remises et des offres spéciales sont accordées pour inciter à acheter d'autres produits de la marque.

Ainsi, la SonyCard accorde 5 points de fidélité pour chaque dollar dépensé dans l'achat d'un produit Sony. L'offre s'étend jusqu'aux billets de cinéma ou de concert parrainés par la multinationale nippone. Même chose côté Microsoft. La Xbox Mastercard permet de gagner des points pour des achats sur des services de streaming comme Netflix, Disney+ ou Spotify.

Pour l'heure, aucune carte de ce type n'existe dans l'Hexagone. Cependant, les banques françaises ne se désintéressent pas du sujet. En avril dernier, le CIC a officialisé son partenariat avec le championnat e-sports de « League of Legends », l'un des jeux en ligne les plus célèbres.

La filiale du Crédit Mutuel a développé une offre permettant d'avoir une carte bancaire à l'effigie des héros du jeu à l'ouverture de son compte. Réservée aux 13-28 ans, elle est assortie de 2.800 Riot Points, la monnaie virtuelle du jeu (d'une valeur de 21,99 euros). Contrairement aux offres américaines, l'utilisation de la carte ne fait pas gagner de points pour obtenir des récompenses.

En 2019, Société Générale avait déjà sorti une collection de cartes bancaires à l'effigie de « League of Legends » dans le cadre de son partenariat avec Mastercard. Les détenteurs bénéficiaient notamment de réductions sur l'achat de produits dérivés. Cinq ans plus tard, les banques françaises ne se précipitent pas pour investir le créneau du jeu vidéo et séduire ses très nombreux fans.
— R. V.

Les délais de transaction plus courts aux Etats-Unis pénalisent les fonds européens

GESTION D'ACTIFS

Le passage au règlement T + 1 sur les actions américaines semble éroder, comme prévu, la compétitivité des fonds domiciliés en Europe.

Imposer le même délai au Vieux Continent offre une solution, mais sa mise en place s'annonce laborieuse.

Caroline Mignon

Le 28 mai, les Etats-Unis sautaient le pas, faisant basculer de deux jours à vingt-quatre heures le délai pour déboucler les transactions sur les titres financiers. Plus de dix semaines plus tard, les premières conclusions arrivent, qui confirment l'effet tant redouté sur les gestionnaires d'actifs européens. Selon l'analyse des données de Morningstar réalisée par Ignites, les fonds actifs domiciliés en Europe investis dans les actions américaines affichent désormais une performance inférieure à leurs équivalents américains.

Même conclusion pour les fonds cotés (ETF) sur l'indice S&P 500. Entre le 28 mai et fin juillet, ces produits vendus en Europe ont enregistré une performance de 4,14 %, contre 4,28 % pour leurs équivalents américains. En utilisant des données hebdomadaires jusqu'au 3 août, l'écart se creuse à 20 points de base. Or, sur un ou trois ans, les ETF américains s'avéraient moins performants que les Européens.

La crainte des observateurs européens semble donc se concrétiser : le passage au T + 1 entraîne des coûts pour les gestionnaires d'actifs européens, qui les répercutent inévitablement sur leurs clients. Prise en compte des pénalités en cas de défaillance (dans le cadre du règlement sur les dépositaires centraux de titres, CSDR), coût du change, besoin de coussins de liquidité supplémentaire, risques de change et déplacements d'équipes sont autant de charges supplémentaires qui pèsent sur les sociétés de gestion européennes.

Travail d'harmonisation colossal

Pour certains, le passage au T + 1 en Europe, dont le principe a été validé par la Commission européenne, permettra de minimiser cet effet. Il est aussi considéré comme un passage obligé pour renforcer l'harmonisation et la compétitivité de l'Union européenne et l'union des marchés de capitaux. Si le Royaume-Uni a déjà dévoilé son ambition de transition pour 2027, la nécessité d'une action simultanée avec l'Europe semble évidente. Or la fragmentation des marchés du Vieux Continent exige un travail de préparation et d'harmonisation colossal, qui laisse incertaine la date de mise en œuvre.

« *Les impacts doivent être mesurés et une analyse des coûts sur bénéfices menée pour assurer une transition réussie dans des délais réalistes pour les acteurs de l'Union européenne* », prévient Myriam Dana-Thomae, cheffe de pôle métiers transverses à l'Association française de la gestion financière (AFG). Le régime de sanctions CSDR, qui n'a pas d'équivalent aux Etats-Unis, reste pointé du doigt.

A cela s'ajoutent, entre autres, « *des frais d'automatisation, des échecs de règlement pouvant entraîner un risque de réputation, l'introduction d'équipes de nuit permettant d'allonger la journée européenne de règlement-livraison* », plaide la spécialiste. Or les gestionnaires d'actifs européens sont déjà soumis à une pression croissante sur leurs marges, qui entraîne des manœuvres à grande échelle dans le secteur, comme la fusion entre BNP Paribas AM et AXA IM annoncée début août.

La Banque de France et l'AMF appellent à une mise en œuvre « *selon un calendrier à définir avec prudence* », précise un papier conjoint publié en juillet. Les institutions recommandent une transition progressive accompagnée d'« *incitations économiques et réglementaires* ». De son côté, l'autorité européenne des marchés financiers, l'Esma, publiera un rapport sur le sujet avant la fin de l'année. Dans ce chantier, l'Europe va pouvoir bénéficier de l'expérience américaine. Un juste retour des choses. ■

Le Royaume-Uni a déjà dévoilé son ambition de passer au T + 1 en 2027. *Photo Sergei Gapon/AFP*

Carl Icahn sanctionné par le gendarme américain des marchés

RÉGULATION

La SEC reproche au magnat de ne pas avoir informé ses investisseurs de l'utilisation de titres de son entreprise comme garantie de prêts personnels.

Un peu plus d'un an après l'attaque de Hindenburg Research, la sentence est tombée pour le milliardaire Carl Icahn. L'investisseur star et sa société Icahn Enterprises vont verser 2 millions de dollars à la Securities and Exchange Commission (SEC) pour mettre fin à l'enquête ouverte suite aux accusations du vendeur à découvert. Le gendarme boursier américain reproche au financier de ne pas avoir informé ses investisseurs de la mise en gage de titres de l'entreprise pour garantir des prêts sur marge personnels d'une valeur de plusieurs milliards de dollars. Carl Icahn a mis en garantie, à partir d'au moins fin 2018, entre 51 % et 82 % des actions de sa société, estime la SEC. Une information que le milliardaire n'a communiquée au public qu'en février 2022.

A cause de cette omission, « *les investisseurs existants et potentiels ont été privés d'informations essentielles*, a déclaré Osman Nawaz, le chef de l'unité de la SEC chargée des instruments financiers complexes, dans un communiqué. *Icahn a également omis de déposer des amendements décrivant ses accords de prêt sur marge personnels qui remontent au moins à 2005.* » Le prêt sur marge permet d'emprunter en utilisant certains actifs tels que des actions en garantie. Il s'agit d'une forme de financement risquée, car il peut entraîner des appels de marge en cas de baisse de la valeur du titre.

Accusations de Ponzi

Le magnat devra régler personnellement 500.000 dollars tandis que 1,5 million reste à la charge de son holding coté en Bourse et présent dans de nombreux domaines comme l'énergie, l'automobile ou l'immobilier. Après l'annonce du règlement lundi, le titre a perdu 4,71 %. La SEC avait ouvert une enquête après la publication d'un rapport par le vendeur à découvert Hindenburg Research en mai 2023. Il y affirmait notamment qu'Icahn Enterprises était une société surévaluée, fonctionnant comme un Ponzi.

> L'investisseur et sa société vont verser 2 millions de dollars pour mettre fin à l'enquête ouverte après des accusations de Hindenburg Research.

A l'époque de ces accusations, le groupe versait un dividende de 15,9 % à ses investisseurs. Un rendement élevé non soutenu par les flux de trésorerie et les performances d'investissement de la société, selon Hindenburg, mais plutôt par l'argent des nouveaux investisseurs. D'après le rapport, ses actions auraient été surévaluées de 75 %.

Pour Carl Icahn, l'accord conclu avec la SEC montre que les allégations du vendeur à découvert ne sont pas fondées. « *Le gouvernementale qui a suivi a abouti à ce règlement qui ne prétend pas qu'Icahn Enterprises ou moi-même avons gonflé la valeur liquidative ou nous sommes engagés dans une structure de type "Ponzi"* », a-t-il déclaré dans un communiqué.

« *Le gouvernement n'a trouvé aucune fraude*, a déclaré Jonathan Streeter, l'un des avocats d'Icahn Enterprises, *ni d'irrégularité dans les dividendes.* » De son côté, Hindenburg maintient ses accusations : « *Icahn a été accusé à juste titre par la SEC de ne pas avoir divulgué les détails de son prêt sur marge massif. L'entreprise continue d'exploiter une structure de type Ponzi, comme nous l'avions affirmé initialement* », a déclaré lundi le vendeur à découvert sur X, en soulignant qu'Icahn Enterprises avait « *perdu près d'un milliard de dollars au cours du dernier trimestre, mais versait une distribution équivalente à environ 47 % annualisés de sa valeur nette d'inventaire* ». — R. C.

La Nouvelle-Zélande veut casser « l'oligopole » des banques australiennes

BANQUES

Le gouvernement néo-zélandais dénonce une concurrence faussée dans le secteur bancaire.

Quatre grands groupes australiens sont accusés de ne pas en faire assez pour les consommateurs sur place.

Romain Gueugneau

Changement d'ère en vue pour le secteur bancaire en Nouvelle-Zélande. Le gouvernement de Wellington a décidé de secouer le marché domestique en soutenant le champion national, la Kiwibank, face à « l'oligopole » mené par les banques australiennes, omniprésentes sur le duo d'îles voisin du Pacifique Sud, et dénoncé depuis plusieurs années.

« *Le secteur bancaire néo-zélandais n'est pas concurrentiel et les Kiwis* (le surnom des habitants, NDLR) *ne sont pas traités comme il se doit* », a déclaré la ministre des Finances Nicola Willis. Celle-ci propose notamment d'ouvrir le capital de la banque publique, propriété à 100 % de Kiwi Group Capital, l'organisme qui gère les investissements de l'Etat, en proposant aux fonds de pension et d'investissement mais aussi à « *tous les Néo-Zélandais* » qui le souhaitent d'investir dans le groupe. Objectif : disposer des capitaux nécessaires pour devenir « *le maverick du secteur et exercer une vraie pression concurrentielle sur le big four* [australien] ».

Rafael Ben-ari/Chameleons Eye/Newscom/Sipa

Un rapport publié mardi par l'autorité de la concurrence néo-zélandaise n'est pas tendre avec les acteurs en place dans la banque.

« Bataille d'oreillers »

Cette annonce fait suite au rapport publié, mardi, par l'autorité de la concurrence néo-zélandaise, qui n'est pas tendre avec les acteurs en place. Le marché est en effet dominé par quatre grands groupes australiens et leurs filiales locales : ANZ, Westpac, Commonwealth Bank of Australia et National Australia Bank (les deux derniers opèrent respectivement sous les marques ASB et Bank of New Zealand). Ensemble, ils contrôlent environ 90 % des dépôts bancaires dans un pays qui compte environ 5,3 millions d'habitants. L'enquête de l'antitrust avait été commanditée en 2023 par le gouvernement précédent, qui critiquait les bénéfices excessifs des grands prêteurs sur place alors que le pays faisait face à l'époque à la hausse du coût de la vie. Pour la ministre des Finances, le constat est implacable : « *Ces banques sont très rentables par rapport à leurs pairs au niveau international, peu innovantes et ne se battent pas pour les clients.* […] *Pour elles, la concurrence ressemble à une douce bataille d'oreillers.* »

Les banques concernées rejettent les critiques formulées par les autorités et considèrent le marché néo-zélandais comme particulièrement concurrentiel. Chez ANZ, le rendement sur fonds propres (un indicateur de rentabilité suivi dans le secteur) s'élève à environ 12 %, « *un taux juste et équitable, au même niveau que celui des grands établissements financiers mondiaux et d'autres industries en Nouvelle-Zélande* », a déclaré le groupe, qui se dit néanmoins prêt à suivre les recommandations du gouvernement et de l'autorité de la concurrence.

> Quatre grands groupes australiens contrôlent environ 90 % des dépôts bancaires d'un pays d'à peine 5,3 millions d'habitants.

Parmi les mesures suggérées figure aussi la mise en place de nouvelles règles pour l'open banking, qui doivent permettre de faciliter les transferts de comptes entre différents fournisseurs et favoriser l'émergence de nouveaux services. L'autorité de la concurrence recommande également au régulateur néo-zélandais d'intégrer davantage l'aspect concurrentiel dans la supervision du secteur.

Des propositions seront faites par le ministère des Finances d'ici la fin de l'année pour un projet d'augmentation de capital de Kiwibank, qui n'aura toutefois pas lieu avant 2026. ■

ANNONCES **JUDICIAIRES ET LÉGALES**

69 • RHÔNE

SOCIETES

ALP01033486

Par ASSP en date du 14/08/2024, il a été constitué une SASU dénommée :

MADV

Siège social : 105 Avenus Paul Marcellin 69120 VAULX-EN-VELIN **Capital :** 500 € **Objet social :** L'activité de négoce, apporteur d'affaires et intermédiaires, services aux entreprises. **Président :** M DAHAN Maxime demeurant 72 Rue Racine 69100 VILLEURBANNE élu pour une durée illimitée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LYON.

ALP01025926

A NOS MERES

SARL au capital de 10000 € Siège social : 32 cours gambetta 69007 LYON 07 Modification au RCS de LYON 834188302

Par décision de l'associé Unique du 26/07/2024, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : Achat, vente et/ou location de tous matériels et/ou produits se rapportant notamment à l'organisation de réunions, d'expositions, d'agencements et de décorations. Achat, vente et/ou pose de tous matériels, matériaux, agencements et mobiliers relatifs à l'habitation, à la construction ou à l'aménagement d'espaces professionnels. Conception et vente de tous matériaux et/ou produits d'agencements, d'ornementation. Études, conseils en agencement et aménagement d'espace intérieurs. Réalisation de tous travaux d'achèvement et de finition. Activité de contractant général relatif aux travaux et services immobiliers de second œuvre et d'agencement. à compter du 26/07/2024 Ajout du sigle ANM. Ajout d'un nom commercial, EQUINOX. Le siège social est transféré au 254 rue Vendôme - 69003 LYON. Modification au RCS de LYON.

ALPI000108841

MAKE MY DAY Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5.000 € sise 8 Cours Franklin Roosevelt 69006 LYON 893091033 RCS de LYON, Par décision de l'AGO du 28/06/2024, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS de LYON

Les Échos Sociétés
Directeur Délégué : Laurent LEBRUN

Par arrêté des préfets des départements concernés, **Les Échos** est habilité à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de **Paris (75), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de- Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95) et Rhône (69)**.
Le site **LesEchos.fr** est habilité dans **ces mêmes départements**, ainsi que dans les suivants : **Côte-d'Or (21), Doubs (25), Gard (30), Maine-et- Loire (49), Morbihan (56), Bas-Rhin (67), Haut- Rhin (68), Saône-et-Loire (71), Vendée (85)**.

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES
Annonces et formalités légales
Service clients : **01 44 88 42 00**
jal-pro@annonces-legales.fr

TARIFS HT 2024 et MODALITÉS DE PUBLICATION (Arrêté du 14 décembre 2023)
ANNONCES DE MODIFICATIONS MULTIPLES D'UNE SOCIÉTÉ (tarifs au caractère)
Le tarif d'une annonce légale publiée pour plusieurs événements est obtenu en multipliant le nombre total de caractères qu'elle comporte, espaces inclus et à l'exclusion de tout élément de présentation, par le tarif du caractère fixé à l'article 2. Le tarif ainsi obtenu est arrondi au centime d'euro le plus proche.
0,183 € : 21 Côte-d'Or / 25 Doubs / 30 Gard / 49 Maine-et-Loire / 56 Morbihan / 67 Bas-Rhin / 68 Haut-Rhin / 71 Saône-et-Loire / 85 Vendée. **0,189 €** : 69 Rhône. **0,221 €** : 78 Yvelines / 91 Essonne / 95 Val-d'Oise. **0,232 €** : 75 Paris / 92 Hauts-de-Seine / 93 Seine-Saint-Denis / 94 Val-de-Marne.

ANNONCES DE MODIFICATION UNIQUE D'UNE SOCIÉTÉ (tarifs forfaitaires)

Modification	Dpts des annexes I à VI	Dpts de l'annexe VII
• Transfert de siège social • Changement de dirigeant/s • Commissaire aux comptes (nomination et cessation)	106 €	123 €
• Modification du capital • Changement d'activité ou d'objet	132 €	153 €
• Modification de la dénomination • Modification de la forme juridique • Mouvement d'associés • Cessions de parts	193 €	223 €

ANNONCES DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ
(tarifs forfaitaires)
Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

Forme juridique	Dpts annexes I à VI	Dpts annexe VII
SASU	138 €	162€
SAS	193 €	226 €
EURL	121 €	143 €
SARL	144 €	168 €
SCI	185 €	217 €
Société civile	216 €	255 €
SA	387 €	453 €
SNC	214 €	252 €

ANNNONCES DE DISSOLUTION, LIQUIDATION, PROCÉDURES COLLECTIVES ET CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE
(tarifs forfaitaires)
Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

DISSOLUTION ANTICIPÉE NOMINATION DES LIQUIDATEURS	**Dpts annexe I-VI :** 149 € **Dpts annexe VII :** 175 €
CLÔTURE DE LA LIQUIDATION	**Dpts annexe I-VI :** 108 € **Dpts annexe VII :** 125 €
OUVERTURE DU JUGEMENT DE PROCÉDURE COLLECTIVE	**Dpts annexe I-VI :** 64 € **Dpts annexe VII :** 75 €
CLÔTURE DE JUGEMENT DE PROCÉDURE COLLECTIVE	**Dpts annexe I-VI :** 35 € **Dpts annexe VII :** 41 €
CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE	**Tous dpts :** 56 €

AVIS D'APPELS D'OFFRES

FOURNITURES

93 VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES POUR LES IMPRIMANTES DE LA VILLE ET DU CCAS

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : Mairie des Pavillons-sous-Bois
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21930057100011
Ville : Les pavillons-sous-bois
Code Postal : 93320
Groupement de commandes : Oui Nom du coordinateur du groupement :Ville des Pavillons-sous-Bois
SECTION 2 : COMMUNICATION
Lien direct aux documents de la consultation : https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=885528&orgAcronyme=a1k
Identifiant interne de la consultation : 2024-20
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Service Juridique
Adresse mail du contact : Service.juridique@lespavillonssousbois.fr
Numéro de téléphone du contact : +33 148027575
SECTION 3 : PROCÉDURE
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Voir article 5.1 du règlement de la consultation
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Voir article 5.1 du règlement de la consultation
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Voir article 5.1 du règlement de la consultation
Technique d'achat :Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : 20 septembre 2024 à 12 h 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : L'Acheteur est une collectivité territoriale : ville des Pavillons-sous-Bois.
SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : Fourniture et livraison de consommables informatiques pour les imprimantes de la Ville et du CCAS des Pavillons-sous-Bois
Code CPV principal
Descripteur principal : 30237300
Type de marché : Fournitures
Description succincte du marché : Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison de consommables informatiques pour les imprimantes (tambours, cartouches et toners d'impression imprimantes laser et jet d'encre) de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) des Pavillons-sous-Bois.
Le titulaire s'engage notamment à effectuer les prestations suivantes :
- réception et traitement des bons de commande ;
- fourniture et livraison des matériels et produits commandés ;
- gestion de la reprise et/ou de l'échange des produits non conformes ou abîmés ;
- gestion du remplacement des produits manquants ;
- recyclage des consommables usagés.
Cet accord-cadre s'inscrit dans le cadre d'un groupement de commandes, pris par délibération n°2015.00092 du 29 juin 2015, entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale dont le coordonnateur est la ville des Pavillons-sous-Bois.
Le détail des prestations à la charge du titulaire figure à l'article 7 du CCP et seront à exécuter conformément aux stipulations du présent accord-cadre.
L'accord-cadre mono-attributaire est établi conformément aux dispositions des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.
L'accord-cadre est traité sur la base de prix unitaires tels qu'ils figurent dans le Bordereau des Prix Unitaires et dans le catalogue/tarif général du titulaire mis à jour annuellement et sur lequel est appliqué le taux de remise indiqué dans le BPU pour les fournitures faisant partie du périmètre de l'accord-cadre mais ne figurant pas dans le BPU. Il est conclu sans minimum et avec un maximum annuel de 15 000,00 euro(s) HT.
Lieu principal d'exécution du marché : Les Pavillons-sous-Bois
Durée du marché (en mois) : 48
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non
SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée d'un (1) an à compter du 7 décembre 2024 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure.
Il est reconductible à sa date d'anniversaire, soit au 7 décembre ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure, tacitement, au maximum trois fois, pour une durée d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.
Le titulaire ne pourra pas s'opposer à la reconduction tacite conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la commande publique.
En cas de non reconduction, l'acheteur informe le titulaire au plus tard 2 mois avant la fin de la période. La décision de non-reconduction n'ouvre aucun droit à indemnité pour le titulaire
Date d'envoi du présent avis : 19/08/2024
Mots clés: Consommable informatique

SERVICES

56 SPL GOLFE DU MORBIHAN VANNES TOURISME

CRÉATIONS GRAPHIQUES, VISUELLES ET ÉDITORIALES POUR LES ÉDITIONS 2025 DE L'OFFICE DE TOURISME

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme
Type de Numéro national d'identification : SIRET
No national d'identification : 91263696600018
Ville : Vannes
Code Postal : 56000
Groupement d'acheteurs : Non
SECTION 2 : COMMUNICATION
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
https://marches.megalis.bretagne.bzh/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=191783&orgAcronyme=j6u
Identifiant interne de la consultation : 2024_002
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Patrick Balavoine
Adresse mail du contact :
patrick.balavoine@gmvt.bzh
No téléphone du contact : +33 785798009
SECTION 3 : PROCÉDURE
Type de procédure : Procédure adaptée < 90 k EUR HT
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve :
Conditions énoncées dans les documents de la consultation
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limites de réception des plis : 06 septembre 2024 à 17:30
Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution :
SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : Créations graphiques, visuelles et éditoriales pour les éditions 2025 de l'Office de Tourisme
Code CPV Principal : 79822500
Type de marché : Accord-cadre mono-attributaire
Description succincte du marché : La SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme recherche une société pour réaliser les créations graphiques, visuelles et éditoriales des éditions 2025 de son Office de Tourisme. Sont notamment concernées : un magazine de voyage, un guide de voyage, un journal estival des animations ainsi que des plans touristiques.
Lieu principal d'exécution du marché : 56
Durée du marché (en mois) : 12
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation pévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non*
SECTION 5 : LOTS
Marché alloti : Non
SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires :

91 VILLE DE CORBEIL ESSONNES

CAPTURE ET MISE EN FOURRIÈRE DES ANIMAUX ERRANTS DANGEREUX OU BLESSES

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : Mairie de Corbeil Essonnes
Type de Numéro national d'identification : SIREN
N° National d'identification : 219101748
Ville : Corbeil-essonnes
Code Postal : 91108
Groupement de commandes : Non
SECTION 2 : COMMUNICATION
Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_iY8CcWPRs0
Identifiant interne de la consultation : FOURRIERE ANIMALE
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Mairie de Corbeil-Essonnes - Service de la Commande Publique
Adresse mail du contact :
Marchespublics@mairie-corbeil-essonnes.fr
Numéro de téléphone du contact : +33 160897503
SECTION 3 : PROCÉDURE
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Se reporter au règlement de la consultation
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Se reporter au règlement de la consultation
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Se reporter au règlement de la consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 16 septembre 2024 à 11 h 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : CAPTURE ET MISE EN FOURRIÈRE DES ANIMAUX ERRANTS DANGEREUX OU BLESSES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES
Code CPV principal
Descripteur principal : 85210000
Type de marché : Services
Description succincte du marché : Les stipulations du présent marché concerne :
o La capture et la prise en charge des animaux divagants (L.211-22 et L.211-23)
o La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux (L.211-11 du code rural et de la pêche maritime).
o La prise en charge des animaux blessés, et le transport vers la clinique vétérinaire partenaire.
o Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 50 kg et leur prise en charge par l'équarrisseur.
o La gestion du Centre Animalier (fourrière animale) (L.211-24 et L.211-25 du code rural et de la pêche maritime).
o Les informations en temps réel sur l'activité de la fourrière (entrées/sorties des animaux) avec un accès direct par logiciel (code d'accès).
C'est un marché à montant global et forfaitaire pour une ville de 52 957 habitants en 2021- référence INSEE dernier recensement légal concernant la ville de Corbeil-Essonnes.
Le marché est passé pour une durée de quatre (4) ans fermes à compter de sa date de notification.
Lieu principal d'exécution du marché : Corbeil-Essonnes
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non
SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires : Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les soumissionnaires s'adresseront à l'adresse URL suivante :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_iY8CcWPRs0 - Rubrique : « questions réponses »
Les demandes de renseignements doivent parvenir par écrit au plus tard sept (7) jours avant la date limite de remise des offres
La réponse à ces questions ne sera jamais donnée oralement et ne sera jamais donnée immédiatement.
Une réponse à toutes les questions sera adressée sur la plateforme de dématérialisation via la rubrique « questions-réponses ». Aucune réponse ne pourra plus être donnée moins de six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.
Procédures de recours :
Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal administratif de Versailles
56 Avenue Saint Cloud
78011 VERSAILLES
Tél : 01 39 20 54 00 / Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://www.ta-versailles.juradm.fr
Le tribunal administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »
Les voies de recours ouvertes aux soumissionnaires sont les suivantes :
- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est : Médiateur des entreprises
Adresse internet (U.R.L) : http://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises
Date d'envoi du présent avis : 19/08/2024
Mots clés: Fourrière

93 VILLE DE DUGNY

AMO - PROGRAMMATION POUR LA STRUCTURATION DU PÔLE ÉDITH PIAF

AVIS RECTIFICATIF

SECTION 2 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : VILLE DE DUGNY (93)
Type de Numéro national d'indentification : SIRET
N° National d'identification : 21930030800018
Code Postal : 93440
Ville : DUGNY
Groupement de commandes : Non
SECTION 3 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de programmation pour la structuration du pôle Édith Piaf à Dugny
Type de marché : Services
Description succincte du marché : Le présent marché est une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de programmation pour la structuration du Pôle place Édith Piaf comprenant la création de la Maison des Arts et de la Culture ainsi que sur la rénovation et le réaménagement de l'Espace Victor Hugo.
Mots descripteurs : Ingénierie.
SECTION 4 : INFORMATIONS RECTIFICATIVES
Renseignements relatifs aux rectificatifs du marché et/ou des lots :
La publicité est prolongée. La nouvelle date limite de remise des offres est le vendredi 06 septembre 2024 à 17h00.
Date d'envoi du présent avis : 19 Août 2024

TRAVAUX

33 SIAEPA DE LA RÉGION D'ARVEYRES

RÉALISATION D'UN FORAGE AUX ALLUVIONS DE LA DORDOGNE SUR LA COMMUNE DE CADARSAC

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SIAEPA DE LA REGION D'ARVEYRES
EVEN Nicolas, 12 bis rte de Libourne 33750 ST GERMAIN DU PUCH FRANCE. tél. : 05-57-24-00-28 Courriel : siaepa-arveyres@wanadoo.fr
Adresse internet : https://www.siaepa-arveyres.fr
Adresse internet du profil d'acheteur : https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/1034702
Objet du marché : Réalisation d'un forage aux alluvions de la Dordogne sur la commune de Cadarsac (33)
Lieu d'exécution et de livraison: Chemin de la Rue 33750 CADARSAC
Caractéristiques principales :
Refus des variantes
Possibilité de présenter une offre pour tous les lots
Durée du marché ou délai d'exécution : 1 mois à compter de la notification du marché
Date prévisionnelle de commencement des travaux : 14 Octobre 2024
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)
Type de procédure : procédure adaptée
Date limite de réception des offres :
11 Septembre 2024 à 12:00
Date d'envoi du présent avis à la publication : 20 Aout 2024
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : SIAEPA REGION D'ARVEYRES, Nicolas EVEN 12 bis, Route de Libourne 33750 SAINT GERMAIN DU PUCH, tél. : 0557240028, courriel : siaepa-arveyrs@wanadoo.fr
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : ANTEA Group, Tania GUSSE Immeuble Tertiopiole - 61, Rue Jean Briaud 33692 MERIGNAC, tél. : 0621052102, tania.gusse@anteagroup.fr

94 VILLE DE VALENTON

MISSIONS CSPS EN PHASE RÉALISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : Mairie de Valenton
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21940074400013
Ville : Valenton
Code Postal : 94460
Groupement de commandes : Non
SECTION 2 : COMMUNICATION
Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Chloé Larrieu
Adresse mail du contact : Marches.valenton@ville-valenton.fr
Numéro de téléphone du contact : +33 143863737
SECTION 3 : PROCÉDURE
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Voir RC.
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Voir RC.
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Voir RC.
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 11 septembre 2024 à 12 h 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) en phase réalisation pour la construction d'un Centre Educatif et Culturel à Valenton
Code CPV principal
Descripteur principal : 71317210
Type de marché : Services
Description succincte du marché : Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) en phase réalisation pour la construction d'un Centre Educatif et Culturel à Valenton
Lieu principal d'exécution du marché : Valenton
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non
SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires : Les prestations sont financées sur les fonds propres de la Ville et réglées par mandat administratif.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier.
Les recours sont présentés devant le Tribunal administratif de Melun dans les délais et les conditions précisés dans le règlement de consultation.
Date d'envoi du présent avis : 14/08/2024
Mots clés: Prestations de services

AUTRES AVIS

92 EPT GPSO

MISE À DISPOSITION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS SUR LES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET DE SÈVRES

Publication du dispositif de la délibération approuvant le choix du délégataire

Concession de services de mise à disposition, d'entretien et de maintenance de mobiliers urbains sur les communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres
Publication du dispositif de la délibération du 26 Juin 2024 approuvant le choix du concessionnaire et le contrat de concession
Le Conseil de Territoire s'est réuni le 26 juin 2024 afin de se prononcer sur le choix du concessionnaire et le contrat de concession de services de mise à disposition, d'entretien et de maintenance de mobiliers urbains sur les communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales. Le contrat de concession a une durée de 10 ans et 3 mois et prend effet à compter du 1er octobre 2024. L'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le dispositif des délibérations approuvant une concession doit faire l'objet d'une insertion dans une publication locale. En application de ce texte, le dispositif de la délibération du conseil de territoire du 26 Juin 2024 est donc reproduit ci-après.
Le Conseil de Territoire
APRES EN AVOIR DELIBERE
APPROUVE le choix de la société JC DECAUX France, sise 17 rue Soyer, 92200 NEUILLY SUR SEINE, pour être le concessionnaire de services de mise à disposition, d'entretien et de maintenance de mobiliers urbains, sur les communes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres.
APPROUVE le contrat de concession de services de mise à disposition, d'entretien et de maintenance de mobiliers urbains, sur les communes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres.
AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la commande publique à signer ce contrat avec ladite société ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
DIT que les dépenses et recettes sont inscrites au budget de l'établissement public territorial.

92 VILLE DE MEUDON

DIVERS EMPLACEMENTS DE CAMIONS ET REMORQUES DE RESTAURATION

APPEL A CANDIDATURES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
Appel à candidatures pour divers emplacements de camions et remorques de restauration sur la ville de Meudon
Date limite de remise des candidatures : le 5 octobre 2024
La Ville de Meudon met en concurrence neuf emplacements pour des camions ou remorques de restauration. L'objectif est d'apporter une nouvelle offre ou de poursuivre l'offre proposée aux meudonnais en matière de restauration nomade de qualité.
La procédure de mise en concurrence peut être consultée sur le site internet de la Ville de Meudon : https://www.meudon.fr/ma-ville/vie-municipale/annonces-et-avis-officiels/appels-a-manifestation-dinteret/
Date limite de remise des candidatures : 5 octobre 2024 à 12h00.

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES //
◗ Ksenia SEDOVA : **01 87 39 84 40**
◗ Par E-mail : **marchespublics@lesechos.fr**
◗ Par courrier au : Dematis - 10 bd de Grenelle CS 10817 – 75738 PARIS CEDEX 15
Date limite de réception : le lundi midi pour une parution le mercredi suivant dans Les Echos Entreprises et Collectivités.

RESPONSABLES D'INFORMATIONS MARCHÉS
◗ Thomas BARRÉ (01 87 39 76 53)
◗ Laurie DEIANA (01 87 39 82 29)
◗ Guillaume DESHOULIÈRES (01 55 80 73 21)

Les Echos Entreprises & Collectivités
◗ Directeur : Frédéric CRAND
◗ Directrice de Production & -Logistique : Catherine MASSABUAU
Retrouvez l'ensemble de nos appels d'offres et attributions de marchés sur marches-publics.lesechos.fr

euronext

SÉANCE DU 20 - 08 - 2024
CAC 40 : 7485,73 (-0,22 %) NEXT 20 : 10770,7 (-0,38 %)
CAC LARGE 60 : 8054,45 (-0,23 %)
CAC ALL-TRADABLE : 5546,53 (-0,25 %)
DATE DE PROROGATION : 27 AOÛT

A : Indicateur acompte, solde ou total du dividende. **BPA** : Bénfice par action. **PER** : Price Earning Ratio. Les plus hauts et plus bas ajustés sont sur l'année civile. Les valeurs classées par ordre alphabétique sont regroupées en trois classes de capitalisation signalées par les lettres **A** pour les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros, **B** pour les capitalisations comprises entre 1 milliard d'euros et 150 millions d'euros et **C** pour les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros. ■ : Valeurs de l'indice CACNext20. ◆ : Valeurs de l'indice CACLarge60. ▲ : Valeurs de l'indice CACMid60. △ : Valeurs de l'indice CACSmall. Les bénéfices par action : source FacSet JCF Estimates.

CAC 40

VALEURS MNÉMO / INFO / OST	ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV	OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
ACCOR (AC) ◆ A	FR0000120404 05/06/24 1,18	35,72 976698 243.622.860	**35,6** 36,5 35,6	**+ 0,17** - 6,61 + 9,2	**+ 2,89** 43,74 31,73	 3,32
AIR LIQUIDE (AI) ◆ A	FR0000120073 20/05/24 3,2	165,92 256451 578.131.063	**165,22** 166,32 164,7	**- 0,11** + 1,34 + 13,14	**+ 3,19** 179,473 150,618	 1,94
AIRBUS GROUP (AIR) ◆ A	NL0000235190 16/04/24 2,38	139 838481 792.283.683	**138,48** 139,46 138,48	**- 0,03** + 5,07 + 9,3	**- 0,93** 172,78 126,66	3,4 40,79 2,02
ARCELORMITTAL (MT) ◆ A	LU1598757687 16/05/24 0,2	20,76 1994731 852.809.772	**20,57** 20,87 20,49	**- 0,53** - 0,92 - 13,21	**- 19,88** 26,95 18,435	
AXA (CS) ◆ A	FR0000120628 30/04/24 1,98	33,47 1897709 2.200.619.258	**33,48** 33,5 33,32	**+ 0,12** + 4,82 + 23,2	**+ 13,53** 35,19 29,04	 5,91
BNP PARIBAS (BNP) ◆ A	FR0000131104 21/05/24 4,6	61,52 1388031 1.130.810.671	**60,91** 61,65 60,63	**- 0,73** - 3,39 + 4,62	**- 2,68** 73,08 53,08	 7,55
BOUYGUES (EN) ◆ A	FR0000120503 30/04/24 1,9	31,91 340868 379.243.267	**31,65** 32,04 31,65	**- 0,72** - 2,85 + 1,44	**- 7,24** 38,26 29,82	 6
CAP-GEMINI (CAP) ◆ A	FR0000125338 29/05/24 3,4	182,3 126341 172.608.113	**181,25** 183,05 181,1	**- 0,28** - 6,76 + 13,1	**- 3,97** 227,4 170,15	 1,88
CARREFOUR (CA) ◆ A	FR0000120172 28/05/24 0,87	14,2 1126727 677.969.188	**14,18** 14,3 14,18	**- 0,21** - 3,47 - 21,72	**- 14,4** 16,92 13,14	 6,14
CREDIT AGRICOLE (ACA) ◆ A	FR0000045072 29/05/24 1,05	13,585 2773594 3.025.902.350	**13,53** 13,62 13,465	**- 0,22** - 2,52 + 19,42	**+ 5,28** 15,925 12,118	 7,76
DANONE (BN) ◆ A	FR0000120644 03/05/24 2,1	60,74 740347 679.553.991	**60,58** 60,84 60,22	**- 0,23** + 3,56 + 13,89	**+ 3,24** 63,8 56,14	 3,47
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆ A	FR0014003TT8 27/05/24 0,23	34,35 595554 1.338.435.363	**34,17** 34,51 34,09	**- 0,09** - 0,84 - 4,43	**- 22,75** 48,875 32,25	 0,67
EDENRED (EDEN) ◆ A	FR0010908533 10/06/24 1,1	38,1 321598 249.588.059	**37,72** 38,34 37,66	**- 0,69** - 8,65 - 33,43	**- 30,33** 58,76 34,7	 2,92
ENGIE (ENGI) ◆ A	FR0010208488 02/05/24 1,43	15,565 4858293 2.435.285.011	**15,475** 15,575 15,41	**- 0,39** + 8,94 + 6,08	**- 2,78** 16,64 13,07	1,21 12,83 9,24
ESSILORLUXOTTICA (EL) ◆ A	FR0000121667 06/05/24 3,95	211,6 233144 457.318.291	**210,8** 212,2 210,8	**- 0,38** + 9,31 + 21,5	**+ 16,08** 214,9 172,82	 1,87
EUROFINS SCIENT. (ERF) ◆ A	FR0014000MR3 03/07/19 2,45	52,24 192348 190.742.750	**51,62** 52,26 51,58	**- 1,11** + 6,76 - 4,3	**- 12,48** 62,1 39,47	 0,97
HERMES INTL (RMS) ◆ A	FR0000052292 02/05/24 21,5	2159 53350 105.569.412	**2171** 2194 2159	**+ 0,84** + 5,29 + 16,56	**+ 13,14** 2436 1788,8	 0,99
KERING (KER) ◆ A	FR0000121485 02/05/24 9,5	261 256288 123.420.778	**258,5** 261,1 256,6	**- 0,96** -17,95 - 47,52	**- 35,21** 438,6 246,7	 3,68
L.V.M.H. (MC) ◆ A	FR0000121014 23/04/24 7,5	675,9 282425 500.141.700	**677,8** 680 674,9	**+ 0,49** - 0,29 - 12,76	**- 7,61** 886,4 611,5	 1,11
LEGRAND (LR) ◆ A	FR0010307819 31/05/24 2,09	97,1 182085 262.245.733	**96,86** 97,48 96,46	**- 0,08** + 3,06 + 8,76	**+ 2,93** 104,9 88,44	 2,16
L'ORÉAL (OR) ◆ A	FR0000120321 26/04/24 6,6	386,3 190101 534.955.898	**385,1** 387,9 384,55	**- 0,16** - 4,78 - 3,29	**- 14,55** 461,85 374	 1,71
MICHELIN (ML) A	FR001400AJ45 22/05/24 1,35	35,22 689292 714.958.226	**34,99** 35,35 34,99	**- 0,4** + 1,07 + 22,9	**+ 7,79** 38,52 30,06	 3,86
ORANGE (ORA) ◆ A	FR0000133308 04/06/24 0,42	10,315 3753407 2.660.056.599	**10,2** 10,33 10,145	**- 1,12** + 0,05 - 0,62	**- 1,01** 11,37 9,192	 4,12
PERNOD-RICARD (RI) ◆ A	FR0000120693 17/07/24 2,35	124,15 536036 253.328.748	**121,2** 124,25 121,05	**- 2,18** - 2,92 - 37,06	**- 24,13** 164,55 119,95	 1,94
PUBLICIS GROUPE (PUB) ◆ A	FR0000130577 01/07/24 3,4	94,62 190429 268.723.468	**94,6** 95,3 94,14	**+ 0,19** - 4,06 + 33,24	**+ 12,62** 108,4 83,16	 3,37
RENAULT (RNO) ◆ A	FR0000131906 22/05/24 1,85	41,76 607510 295.722.284	**42,36** 42,77 41,75	**+ 1,44** -12,35 + 15,56	**+ 14,78** 54,54 33,265	 4,37
SAFRAN (SAF) ◆ A	FR0000073272 28/05/24 2,2	198 211641 427.260.541	**195,5** 198,5 195,45	**- 0,51** - 1,11 + 36,31	**+ 22,6** 218,9 156,68	 1,13
SAINT-GOBAIN (SGO) ◆ A	FR0000125007 10/06/24 2,1	76,6 443012 504.005.802	**76,68** 77,16 76,48	**+ 0,31** - 1,06 + 29,42	**+ 15,03** 82,76 61,27	 2,74
SANOFI (SAN) ◆ A	FR0000120578 13/05/24 3,76	98,51 889946 1.268.607.152	**98,51** 98,9 98,21	**+ 0,17** + 6,66 + 0,52	**+ 9,75** 98,9 84,93	 3,82
SCHNEIDER ELECTRIC (SU) ◆ A	FR0000121972 28/05/24 3,5	224,8 564881 575.627.026	**224,4** 225,6 223,925	**+ 0,29** + 0,67 + 45,41	**+ 23,45** 239 171,1	 1,56
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (GLE) ◆ A	FR0000130809 27/05/24 0,9	21,12 1942346 812.035.548	**20,97** 21,245 20,94	**- 0,43** -11,71 - 17,13	**- 12,72** 27,95 19,37	 4,29
STELLANTIS NV (STLAP) A	NL00150001Q9 22/04/24 1,32	14,798 2140678 3.023.129.879	**14,742** 14,962 14,724	**+ 0,12** -20,66 - 9,83	**- 30,28** 27,345 13,694	 10,51
STMICROELETRONICS (STMPA) ◆ A	NL0000226223 24/06/24 0,08	28,29 1296923 911.281.920	**27,805** 28,36 27,725	**- 0,41** -24,39 - 34,03	**- 38,55** 45,815 25,9	0,23 122,35 0,32
TELEPERFORMANCE (RCF) ◆ A	FR0000051807 28/05/24 3,85	105,9 92854 60.738.823	**103,8** 106,75 103,65	**- 2,17** - 0,48 - 10,21	**- 21,39** 153,8 80,76	 3,71
THALES (HO) ◆ A	FR0000121329 21/05/24 2,6	149,35 78999 210.210.140	**147,7** 149,9 147,45	**- 0,64** - 3,15 + 14,1	**+ 10,27** 174,5 131,45	 1,76
TOTALENERGIES (TTE) ◆ A	FR0000120271 19/06/24 0,79	62,5 2187536 2.397.679.661	**61,97** 62,68 61,97	**- 1,51** - 1,21 + 8,7	**+ 0,6** 70,11 57,45	 1,28
UNIBAIL-R/WFD (URW) A	FR0013326246 14/05/24 2,5	68,84 239661 139.364.104	**69,26** 70,14 68,7	**+ 0,79** - 5,64 + 46,74	**+ 3,5** 82,16 63,96	 3,61
VEOLIA ENV. (VIE) ◆ A	FR0000124141 08/05/24 1,25	28,84 795353 726.148.514	**28,74** 28,95 28,69	**+ 0,1** - 0,62 + 4,17	**+ 0,63** 31,6 26,47	 4,35
VINCI (DG) ◆ A	FR0000125486 23/04/24 3,45	106,2 476060 588.519.218	**105,35** 106,35 105,35	**- 0,61** - 0,19 + 4,31	**- 7,34** 120,62 97,44	 3,28
VIVENDI (VIV) ◆ A	FR0000127771 30/04/24 0,25	9,73 1079178 1.029.918.125	**9,698** 9,8 9,696	**- 0,33** -10,74 + 20,77	**+ 0,23** 11,17 9,026	 2,58

SRD — VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST	ISIN / DATE DÉTACH. COUPON / DIV	OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
AB SCIENCE (AB) △ B	FR0010557264	0,97 65775 52.375.019	**0,974** 0,99 0,967	**+ 1,04** - 8,29 - 66,7	**- 72,6** 4,465 0,88	
ABC ARBITRAGE (ABCA) △ B	FR0004040608 23/04/24 0,1	4,24 44432 59.608.879	**4,15** 4,24 4,145	**- 2,01** + 4,27 - 31,29	**- 13,63** 4,87 3,58	
ABIVAX (ABVX) △ B	FR0012333284	10,1 13453 63.276.925	**10,1** 10,44 10,02	**+ 1** -13,23 - 40,94	**+ 2,85** 15,42 9,35	
ABIONYX PHARMA SA (ABNX) △ B	FR0012616852	1,27 15641 34.931.012	**1,29** 1,29 1,262	**+ 0,62** + 4,37 + 7,14	**+ 0,16** 1,482 0,91	
ADOCIA (ADOC) △ B	FR0011184241	5,73 51407 15.043.513	**5,83** 5,97 5,67	**+ 1,22** - 6,42 - 37,98	**- 49,48** 12,4 5,11	
AÉROPORTS DE PARIS (ADP) ◆ A	FR0010340141 10/06/24 3,82	115,9 41267 98.960.602	**115** 116,7 115	**- 0,69** - 3,04 - 2,21	**- 1,88** 133,2 109,6	 3,32
AIR FRANCE-KLM (AF) ■ A	FR001400J770	7,644 961875 262.769.869	**7,556** 7,772 7,536	**- 0,63** - 7,56 - 45,84	**- 44,41** 13,828 7,412	
AKWEL (AKW) △ B	FR0000053027 03/06/24 0,3	10,52 3537 26.741.040	**10,5** 10,66 10,32	**+ 1,35** - 3,85 - 32,86	**- 35,02** 17,44 9,83	 2,86
AYVENS (AYV) ▲ A	FR0013258662 31/05/24 0,47	6,11 434803 816.960.428	**6,155** 6,27 6,11	**+ 0,74** + 1,57 - 29,54	**- 4,5** 7,51 5,11	 7,64
ALPES (CIE DES) (CDA) △ B	FR0000053324 20/03/24 0,91	13,32 14860 50.622.242	**13,44** 13,48 13,3	**+ 0,9** - 1,75 + 4,84	**- 4,82** 16,28 12,32	 5,95
ALTAREA (ALTA) ▲ A	FR0000033219 11/06/24 8	101,2 3542 21.893.754	**101,2** 102 101,2	 + 6,98 + 21,34	**+ 26,5** 111,8 66,8	
ALSTOM (ALO) ■◆ A	FR0010220475 17/07/23 0,25	17,845 604025 461.509.585	**17,88** 17,965 17,72	**+ 0,28** + 1,27 - 28,28	**+ 46,8** 19,88 10,66	
ALTAREIT (AREIT) B	FR0000039216	450 1 1.750.487	**450** 450 450	 - 15,89	 480 440	
ALTEN (ATE) ▲ A	FR0000071946 24/06/24 1,5	100,7 25938 35.209.501	**98,9** 101,4 98,9	**- 1,59** - 3,61 - 21,63	**- 26,52** 146,9 92,15	 1,52
AMUNDI (AMUN) ▲ A **EX-DS 15/03/17**	FR0004125920 03/06/24 4,1	66,85 71546 204.647.634	**66,55** 67,25 66,35	**- 0,45** + 0,53 + 28,1	**+ 8,04** 72,35 58,75	 6,16
ANTIN INFRA PARTNERS (ANTIN) ▲ A	FR0014005AL0 17/06/24 0,39	12,26 8902 179.193.288	**12,16** 12,3 12,1	**- 0,49** - 3,18 - 14,79	**- 11,76** 17,28 10,1	 3,21
ARAMIS (ARAMI) A	FR0014003U94	5,24 11878 82.856.671	**5,28** 5,28 5,2	**+ 0,57** +21,94 + 31,51	**+ 21,38** 5,53 3,3	
ARGAN (ARG) A	FR0010481960 27/03/24 3,15	75,5 9374 25.402.673	**75,6** 76,1 75,2	**- 0,26** - 3,2 + 5,88	**- 11,27** 86,1 70,7	
ARKEMA (AKE) ■◆ A	FR0010313833 17/05/24 3,5	80,3 153778 75.043.514	**79,6** 80,55 79,4	**- 0,69** - 4,38 - 16,4	**- 22,72** 104,4 76,7	 4,4
ARTMARKET.COM (PRC) △ C	FR0000074783	4,53 937 6.651.515	**4,7** 4,7 4,52	**- 0,21** - 0,63 - 29,64	**- 7,3** 6,15 4,11	
ASSYSTEM (ASY) B **OPA 24/11/17**	FR0000074148 10/07/24 5,5	50,8 6076 15.668.216	**50,2** 51 50	**- 0,99** - 0,2 + 9,85	**+ 1,41** 61,2 44,45	 10,96
ATOS SE (ATO) A	FR0000051732 14/05/21 0,9	0,89 648237 112.136.778	**0,859** 0,893 0,855	**- 2,76** -24,18 - 87,53	**- 87,82** 7,83 0,637	
AUBAY (AUB) △ C	FR0000063737 17/05/24 0,7	36,6 1950 13.064.446	**35,8** 36,75 35,8	**- 2,19** - 2,85 - 13	**- 14,05** 47,35 33,9	 1,96
AVENIR TELECOM (AVT) C	FR001400CFI7	0,094 10609 	**0,09** 0,094 0,09	**- 1,75** -13,79 - 48,34	**- 21,47** 0,198 0,074	
AXWAY SOFTWARE (AXW) △ B	FR0011040500 05/06/23 0,4	22 3923 21.633.597	**21,8** 22 21,7	**- 1,8** -20,73 - 8,4	**- 17,42** 30,9 20	
BAINS MER MONACO (BAIN) B	MC0000031187 10/10/23 1,2	102 560 24.516.661	**101** 102 100	 - 1,46 - 8,6	**- 0,98** 111 93,4	 1,19
BALYO (BALYO) △ C	FR0013258399	0,597 250 34.356.767	**0,596** 0,597 0,596	**+ 1,02** +12,67 - 28,71	**- 28,11** 0,839 0,441	
BASTIDE LE CONFORT (BLC) △ C	FR0000035370 07/01/22 0,27	20,5 1595 7.358.328	**20,65** 20,7 20,35	**+ 1,98** + 2,48 - 26,25	**- 22,95** 28 13,8	
BELIEVE (BLV) ▲ A	FR0014003FE9	14,14 621 100.708.785	**14,2** 14,82 14,14	**- 3,92** - 6,21 + 58,48	**+ 35,24** 16,92 8,79	
BÉNÉTEAU (BEN) ▲ B	FR0000035164 12/06/24 0,73	9,44 76286 82.789.840	**9,24** 9,46 9,2	**- 1,18** - 8,15 - 31,15	**- 25,96** 14,38 7,95	 7,9
BIC (BB) ▲ A	FR0000120966 10/06/24 2,85	59,2 13894 42.270.689	**59,1** 59,5 58,8	**- 0,34** + 1,9 + 4,6	**- 5,97** 71,5 50,6	 4,82
BIGBEN INT. (BIG) △ C	FR0000074072 27/07/22 0,3	2,19 13135 18.538.970	**2,19** 2,2 2,17	 - 6,41 - 48,35	**- 36,71** 3,88 2,09	
BIOMÉRIEUX (BIM) ▲ A	FR0013280286 07/06/24 0,85	99,2 53516 118.361.220	**98,5** 99,65 98,1	**- 0,66** + 6,54 + 6,49	**- 2,09** 108,9 88,25	 0,86
BOIRON (BOI) △ A	FR0000061129 03/06/24 1,35	32,4 147 17.545.408	**32** 32,4 32	**- 1,24** - 1,84 - 36,88	**- 20,44** 42,8 29,3	 4,22
BOLLORÉ (BOL) ▲ A	FR0000039299 25/06/24 0,05	5,895 837752 2.852.174.816	**5,825** 5,91 5,81	**- 1,36** - 1,77 + 9,08	**+ 3,01** 6,425 5,28	 0,86
BONDUELLE (BON) △ B	FR0000063935 02/01/24 0,25	7,05 30470 32.630.114	**6,96** 7,23 6,88	**- 1,28** +12,62 - 37,07	**- 36,38** 10,94 6	 3,59
BUREAU VERITAS (BVI) ■◆ A	FR0006174348 02/07/24 0,83	29,1 600847 453.871.520	**29,06** 29,3 29,06	**+ 0,07** +11,09 + 19,29	**+ 27,07** 29,3 22,52	 2,86
CARMILA (CARM) △ C	FR0010828137 29/04/24 1,2	16,68 51701 142.441.073	**16,74** 16,86 16,66	**+ 0,36** + 0,84 + 16,9	**+ 7,45** 18 14,72	
CASINO GUICHARD (CO) A	FR001400OKR3	3,525 97713 395.740.444	**3,467** 3,528 3,454	**- 0,57** -11,41 - 98,9	**- 95,58** 80 2,71	
CATANA GROUP (CATG) △ C	FR0010193052 05/03/24 0,15	5,17 15774 30.706.178	**5,15** 5,19 5,11	**+ 0,2** + 4,15 - 28,77	**- 9,97** 5,92 4,085	 2,91
CEGEDIM (CGM) B	FR0000053506 29/06/22 0,5	12,7 2232 14.097.155	**12,65** 12,9 12,65	**- 0,78** - 3,07 - 37,84	**- 29,17** 18,8 11,3	
CHARGEURS (CRI) △ C	FR0000130692 02/05/23 0,54	10,4 1635 24.862.314	**10,56** 10,58 10,4	**+ 1,54** + 4,97 + 2,33	**- 9,59** 13,3 9,14	
CHRISTIAN DIOR (CDI) A **EX D OP 08/06/17**	FR0000130403 23/04/24 7,5	625 3369 180.507.516	**623,5** 629 623,5	 - 2,43 - 14,94	**- 11,87** 832,5 569	 1,2
CLARANOVA SE (CLA) △ B	FR0013426004	1,448 100805 57.206.910	**1,462** 1,472 1,438	**+ 1,67** -18,23 - 17,21	**- 31,2** 3,05 1,37	
CLARIANE (CLARI) ▲ A	FR0010386334 21/06/23 0,25	1,833 1121861 355.980.761	**1,776** 1,87 1,774	**- 1,22** - 1,61 - 68,09	**- 26,12** 5,45 1,321	
COFACE (COFA) ▲ A	FR0010667147 22/05/24 1,3	14,52 123957 150.179.792	**14,32** 14,53 14,32	**- 1,24** + 3,69 + 11,88	**+ 20,95** 15,95 11,53	 9,08
COVIVIO (COV) ▲ A	FR0000064578 19/04/24 3,3	49,14 114058 111.623.468	**49,02** 49,7 48,62	**- 0,04** + 7,08 + 23,17	**+ 0,7** 51,05 39,54	
DASSAULT AV. (AM) A	FR0014004L86 20/05/24 3,37	191,6 20649 78.595.561	**190,2** 192,4 190,2	**- 0,47** +15,62 + 11,62	**+ 6,14** 212,4 160,9	 1,77
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆ A	FR0014003TT8 27/05/24 0,23	34,35 595554 1.338.435.363	**34,17** 34,51 34,09	**- 0,09** - 0,84 - 4,43	**- 22,75** 48,875 32,25	 0,67
DBV TECHNOLOGIES (DBV) △ B	FR0010417345	0,885 35377 96.498.927	**0,856** 0,886 0,855	**- 3,28** + 6,34 - 69,86	**- 53,7** 1,896 0,764	
DEEZER SA (DEEZR) 2	FR001400AYG6	1,8 321 117.054.347	**1,8** 1,815 1,8	 - 2,7 - 13,88	**- 15,29** 2,4 1,64	
DERICHEBOURG (DBG) △ B	FR0000053381 14/02/24 0,16	4,836 102244 159.397.489	**4,744** 4,89 4,73	**- 1,58** - 1,33 - 8,59	**- 6,61** 5,295 3,858	 3,37
DMS (DGM) △ C	FR0012202497	0,974 5828 16.120.556	**0,972** 0,974 0,922	 - 1,42 - 26,92	**- 14,36** 1,37 0,884	
EDENRED (EDEN) ◆ A	FR0010908533 10/06/24 1,1	38,1 321598 249.588.059	**37,72** 38,34 37,66	**- 0,69** - 8,65 - 33,43	**- 30,33** 58,76 34,7	 2,92
EIFFAGE (FGR) ■◆ A	FR0000130452 20/05/24 4,1	92,2 97988 98.000.000	**91,34** 92,48 91,34	**- 0,72** - 0,24 + 1,29	**- 5,85** 107,75 84,56	 4,49
EKINOPS (EKI) △ B	FR0011466069	3,42 997 26.994.049	**3,42** 3,43 3,415	 +11,76 - 53,15	**- 41,64** 5,94 2,82	
ELIOR (ELIOR) ▲ B	FR0011950732 07/04/20 0,29	3,306 274943 253.611.809	**3,196** 3,338 3,196	**- 3,27** + 0,38 + 51,9	**+ 9** 3,98 2,136	
ELIS (ELIS) ▲ A	FR0012435121 27/05/24 0,43	21,78 145316 235.567.817	**21,7** 21,96 21,64	**- 0,18** + 5,75 + 24,64	**+ 14,88** 23,58 18,08	 1,98
EMEIS (EMEIS) ▲ A	FR001400NLM4	9,5 421744 160.723.308	**9,05** 9,66 9,05	**- 5,04** -27,87 - 91,67	**- 46,09** 17,979 9,05	
ERAMET (ERA) ▲ B	FR0000131757 04/06/24 1,5	73,8 38734 28.755.047	**72,8** 74,45 72,75	**- 1,36** -23,29 + 0,55	**+ 1,82** 114,5 58,5	 2,06
ESSO (ES) △ C	FR0000120669 08/07/24 15	134 7794 12.854.578	**129,4** 134 129,4	**- 3,72** -24,5 +150,53	**+135,92** 205 48,98	 11,59
EURAZEO (RF) ▲ A	FR0000121121 14/05/24 2,42	71,45 102750 76.081.874	**71,45** 72,3 71,3	**- 0,21** - 6,72 + 35,32	**- 0,56** 86,75 63,95	 3,39
EUTELSAT COM. (ETL) ▲ A	FR0010221234 17/11/22 0,93	4,43 47496 475.178.378	**4,42** 4,472 4,42	**- 0,67** - 4,12 - 20	**+ 4** 4,96 3,382	
EXAIL TECHNOLOGIES (EXA) △ B	FR0000062671 23/06/21 0,32	17,6 5327 17.424.747	**17,42** 17,76 17,4	**- 1,02** + 0,69 - 13,55	**- 9,74** 24,6 15,7	
EXCLUSIVE NETWORKS (EXN) A	FR0014005DA7 05/07/22 0,2	23,15 27411 91.670.286	**23** 23,15 23	**- 0,22** - 0,43 + 25,14	**+ 18,43** 23,7 16,9	
EXOSENS PROM (EXENS) A	FR001400Q9V2	19,3 6942 50.782.552	**19,3** 19,386 19,012	**+ 1,27** -10,57 - 3,5	**- 3,5** 24,945 18,86	
FDJ (FDJ) ▲ A	FR0013451333 03/05/24 1,78	36,02 93208 185.270.000	**36,12** 36,24 35,94	**+ 0,5** + 8,86 + 11,55	**+ 9,99** 39,46 30,7	 4,93
PHAXIAM TX (PHXM) C	FR0011471135	1,796 4066 60.751.054	**1,782** 1,816 1,782	**- 2,09** - 9,54 - 64,36	**- 61,26** 4,7 1,78	
FNAC DARTY (FNAC) ▲ A	FR0011476928 03/07/24 0,45	28,05 12858 27.778.578	**28,25** 28,4 27,75	**+ 0,71** - 2,25 - 4,69	**+ 2,73** 35,95 23,1	 1,59
FONCIÈRE LYONNAISE (FLY) A	FR0000033409 18/04/24 2,4	64,8 9 42.950.800	**64,2** 64,8 64,2	**- 0,93** + 1,9 - 5,87	**- 4,18** 72 62	
FORVIA (FRVIA) ■◆ A	FR0000121147 04/06/24 0,5	9,496 699078 197.089.340	**9,376** 9,55 9,32	**- 1,31** - 8,66 - 52,16	**- 54,08** 21,17 8,72	 5,33
GECINA (GFC) ■◆ A	FR0010040865 02/07/24 2,65	95,65 117979 76.670.861	**96,3** 96,65 95,65	**+ 0,79** +10,18 + 3,66	**- 12,53** 111,1 85,15	
GENFIT (GNFT) ▲ B	FR0004163111	3,85 94207 49.939.043	**3,9** 3,95 3,85	**+ 1,3** - 2,74 + 18	**+ 10,17** 5,79 3,025	
GENSIGHT (SIGHT) △ B	FR0013183985	0,383 315179 103.800.959	**0,368** 0,385 0,352	**- 3,54** +22,5 - 10,37	**- 20,11** 0,598 0,282	
GERARD PERRIER (PERR) B	FR0000061459 10/06/24 2,3	92 334 3.973.148	**92** 92 92	 - 3,77 - 16,36	**- 7,82** 102 87,2	 2,5
GETLINK (GET) ■◆ A	FR0010533075 30/05/24 0,55	16,085 279768 550.000.000	**15,985** 16,175 15,965	**- 0,53** - 1,24 + 7,46	**- 3,5** 16,89 14,915	 3,44

SRD Suite — VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST	ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV	OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
GL EVENTS (GLO) △ B	FR0000066672 02/07/24 0,7	16,7 14487 29.982.787	**16,72** 16,86 16,6	**- 0,6** - 3,24 - 4,89	**- 14,78** 23,55 16,2	 4,19
GRAINES VOLTZ (GRVO) C	FR0000065971 29/03/22 2	23 35 1.480.265	**23,8** 23,8 23	**+ 4,39** + 0,85 - 37,04	**- 18,49** 30,6 21,8	
GROUPE CRIT (CEN) △ B	FR0000036675 03/07/24 1	61,6 1945 11.250.000	**61,8** 61,8 61,4	**+ 0,33** - 6,36 - 13,93	**- 21,37** 79,6 59,8	 1,62
GTT (GTT) ■▲ A	FR0011726835 18/06/24 2,51	134 64746 37.078.357	**135** 136 133,7	**+ 0,67** + 2,97 + 18,21	**+ 12,59** 151,1 117,3	 1,86
GUERBET (GBT) △ B	FR0000032526 01/07/24 0,5	34,7 4419 12.641.115	**34,65** 34,95 34,45	 -11,15 + 62,68	**+ 77,69** 40,25 17,02	 1,44
GUILLEMOT (GUI) △ C	FR0000066722 07/06/23 0,25	5,56 5043 15.087.480	**5,6** 5,68 5,52	**+ 0,72** -11,67 - 19,42	**- 17,53** 7,48 4,405	
ICADE (ICAD) ▲ A	FR0000035081 02/07/24 2,42	20,2 68662 76.234.545	**19,91** 20,26 19,91	**- 1,63** - 4,65 - 38,01	**- 43,98** 35,9 19,36	
ID LOGISTIC (IDL) A	FR0010929125	459 2285 6.173.328	**460** 465,5 457	**+ 0,44** +12,88 + 89,69	**+ 50,33** 465,5 298	
IMERYS (NK) ▲ A	FR0000120859 21/05/24 1,35	30,3 48356 84.940.955	**30,02** 30,46 29,94	**- 0,53** - 9,52 + 0,33	**+ 5,41** 38,5 24,96	 4,5
INFOTEL (INF) △ C	FR0000071797 29/05/24 2	39 477 6.934.791	**38,8** 39 38,5	**- 0,51** - 1,27 - 27,61	**- 26,79** 53,6 33,7	 5,16
INNATE PHARMA (IPH) △ B	FR0010331421	2,08 18071 80.967.407	**2,06** 2,09 2,03	**- 0,24** + 0,49 - 22,12	**- 21,37** 2,8 1,862	
INTERPARFUMS (ITP) ▲ A	FR0004024222 26/04/24 1,15	44,2 23315 83.035.884	**43,45** 44,5 43,45	**- 2,14** +14,64 - 20,08	**- 5,17** 50,182 37,7	 2,65
INVENTIVA (IVA) △ B	FR0013233012	2,255 10146 52.477.188	**2,29** 2,29 2,25	**+ 1,78** - 8,4 - 31,23	**- 44,08** 4,44 2,04	
IPSEN (IPN) ▲ A	FR0010259150 30/05/24 1,2	106,4 59832 83.814.526	**107,1** 107,6 106,4	**+ 0,38** - 2,01 - 7,75	**- 0,74** 126,7 99,7	 1,12
IPSOS (IPS) ▲ A	FR0000073298 01/07/24 1,65	55,5 39735 43.203.225	**55,15** 56 55,05	**- 0,72** -10,03 + 23,93	**- 2,82** 68,2 53,85	 2,99
JACQUET METALS (JCQ) △ B	FR0000033904 03/07/24 0,2	15,66 29801 22.016.467	**15,14** 15,72 15,1	**- 3,32** + 1,88 - 16,45	**- 22,76** 20 14,5	 1,32
JCDECAUX (DEC) ▲ A	FR0000077919 21/05/19 0,58	18,72 69131 213.161.658	**18,7** 18,8 18,52	**+ 0,27** - 8,42 + 14,3	**+ 2,75** 22,36 16,65	
KAUFMAN & BROAD (KOF) △ B	FR0004007813 09/05/24 2,4	30,85 8134 19.862.022	**30,5** 30,95 30,4	**- 1,14** - 2,4 + 23,48	**+ 1,33** 34,4 25,45	 7,87
KLEPIERRE (LI) ■◆ A	FR0000121964 09/07/24 0,9	26,66 420093 286.861.172	**26,6** 26,74 26,58	**- 0,15** + 6,06 + 12,66	**+ 7,78** 27,62 22,69	
LAGARDÈRE (MMB) ▲ A	FR0000130213 26/04/24 0,65	22,2 5305 141.133.286	**22,05** 22,2 21,8	**- 0,68** - 3,08 + 1,85	**+ 19,97** 23 17,8	 2,95
LDC (LOUP) A	FR0013204336 28/08/23 2,7	143,5 750 17.635.433	**141** 143,5 140	**- 1,74** - 2,42 + 8,05	**+ 0,71** 159 125	 1,92
LNA SANTÉ (LNA) △ B	FR0004170017 08/07/24 0,6	25,4 1500 10.709.416	**25** 25,4 25	**- 1,58** - 7,06 - 19,35	**+ 24,38** 28,4 18,14	 2,4
LECTRA (LSS) △ B	FR0000065484 30/04/24 0,36	26,8 4724 37.832.965	**26,6** 27,2 26,6	**- 1,3** - 5,84 - 6,01	**- 14,88** 35,2 24,3	 1,35
LHYFE (LHYFE) B	FR0014009YQ1	3,88 5701 47.943.848	**3,81** 3,93 3,81	**- 2,31** - 4,63 - 34,31	**- 24,4** 5,49 3,445	
LINEDATA SERVICES (LIN) △ B	FR0004156297 08/07/24 1,75	71,2 19 4.960.807	**71,2** 71,2 70,6	 + 0,85 + 29,45	**+ 28,06** 81,6 55,6	 2,46
LISI (FII) △ A	FR0000050353 30/04/24 0,31	28,1 11455 46.538.313	**27,85** 28,6 27,8	**- 1,07** +17,02 + 26,02	**+ 18,01** 29,3 20,85	 1,11
LUMIBIRD (LBIRD) △ C	FR0000038242	10 804 22.466.882	**10** 10 9,8	**+ 0,4** - 9,09 - 34,64	**- 17,9** 15,48 9,5	
M6-MÉTROPOLE TV (MMT) ▲ A	FR0000053225 30/04/24 1,25	12,06 39239 126.414.248	**11,88** 12,1 11,86	**- 1,66** - 8,19 - 8,4	**- 8,19** 14,96 11,48	 10,52
MAISONS DU MONDE (MDM) △ B	FR0013153541 03/07/24 0,06	3,61 23520 39.189.288	**3,48** 3,62 3,47	**- 3,33** - 9,61 - 63,73	**- 38,62** 5,73 3,26	 1,72
MANITOU (MTU) △ B	FR0000038606 17/06/24 1,35	19,2 12584 39.668.399	**18,94** 19,2 18,94	**- 0,84** -16,93 - 22,85	**- 18,36** 29 18,88	 7,13
MAUREL ET PROM (MAU) △ B	FR0000051070 03/07/24 0,3	5,5 164254 201.261.570	**5,35** 5,5 5,34	**- 3,78** -11,57 + 19,69	**- 12,15** 6,865 4,7	 5,61
MEDINCELL (MEDCL) B	FR0004065605	17,52 137052 29.103.380	**17,58** 18 17,38	**+ 0,34** +14,3 +179,49	**+144,17** 18 6,91	
MERCIALYS (MERY) ▲ B	FR0010241638 29/04/24 0,99	11,86 134618 93.886.501	**11,85** 11,93 11,81	 + 9,62 + 49,15	**+ 19,16** 11,96 9,775	
MERSEN (MRN) ▲ B	FR0000039620 02/07/24 1,25	31,2 11425 24.418.312	**30,9** 31,4 30,75	**- 0,64** - 5,21 - 23,7	**- 12,22** 40,25 29,1	 4,05
METABOLIC EXPLORER (METEX) △ C	FR0004177046	 50.919.133	/060524	 - 84,54	**- 68,71** 0,578 0,05	
MONCEY (FIN.) NOM. (FMONC) B	FR0000076986 25/06/24 28	 182.871		**+ 3,13** + 1,85 + 8,55	**+ 7,84** 8650 6550	 2800
NACON (NACON) B	FR0013482791	1,198 50972 105.321.937	**1,18** 1,198 1,17	**- 1,5** - 0,34 - 20,49	**- 29,26** 1,838 1,05	
NANOBIOTIX (NANO) △ B	FR0011341205 13/05/19	4,36 19042 47.133.328	**4,362** 4,49 4,36	**- 1,54** - 8,74 - 43,86	**- 34,31** 7,93 3,816	
NEOEN (NEOEN) ▲ A	FR0011675362 20/05/24 0,15	38,5 87328 152.848.774	**38,46** 38,52 38,38	**- 0,1** + 0,31 + 43,94	**+ 27,01** 38,56 21,8	 0,39
NEURONES (NRO) B	FR0004050250 12/06/24 1,2	43,5 1993 24.278.716	**42,6** 43,5 42,45	**- 1,62** - 2,74 + 11,23	**- 2,63** 48,15 39,45	 2,82
NEXANS (NEX) ▲ A	FR0000044448 21/05/24 2,3	117,9 109171 43.753.380	**119,9** 120,4 117,9	**+ 2,13** +15,51 + 64,02	**+ 51,29** 124,9 72,1	 1,92
NEXITY (NXI) ▲ A	FR0010112524 24/05/23 2,5	9,94 55995 56.129.724	**9,735** 10,02 9,735	**- 2,06** + 5,59 - 28,42	**- 42,23** 17,19 8,335	
ODET (CIE DE L') (ODET) A	FR0000062234 25/06/24 4	1470 160 6.585.990	**1496** 1498 1470	**+ 1,49** + 8,25 + 4,62	**+ 2,89** 1626 1294	 0,27
OSE IMMUNO (OSE) △ C	FR0012127173	7,23 116611 21.817.777	**7,3** 7,49 7,14	**+ 0,69** +11,11 +167,4	**+ 70,56** 8,63 3,115	
OVH (OVH) △ A	FR0014005HJ9	6,075 57776 188.532.591	**5,91** 6,08 5,9	**- 2,88** + 6,29 - 34,48	**- 31,4** 11,28 4,43	
PEUGEOT INVEST (PEUG) △ A	FR0000064784 19/05/23 1	84,5 3273 24.922.589	**83,5** 84,5 83,1	**- 1,18** - 7,84 - 17,81	**- 17,65** 119,6 76,7	 3,89
PHARMAGEST INT. (PHA) △ A	FR0012882389 02/07/24 1,25	46,7 3636 15.174.125	**45,85** 46,7 45,65	**- 1,72** - 6,43 - 38,29	**- 24,96** 67,4 42,95	 2,73
PIERRE & VACANCES (VAC) △ C	FR0000073041 19/03/12 0,7	1,354 49658 454.447.336	**1,386** 1,386 1,352	**+ 0,73** - 1,7 + 2,67	**- 10,7** 1,668 1,142	
PLANISWARE PROM (PLNW) A	FR001400PFU4	30,9 18014 69.391.000	**29,705** 30,9 29,685	**- 3,63** +15,18 + 85,66	**+ 47,86** 31,2 19,306	
PLASTIC OMNIUM (OPM) ▲ A	FR0000124570 25/07/24 0,24	8,66 84809 145.522.153	**8,51** 8,705 8,51	**- 1,85** - 4,81 - 48,42	**- 29,08** 13,2 8	 2,82
POXEL (POXEL) △ C	FR0012432516	0,615 349350 51.952.581	**0,625** 0,645 0,615	**+ 1,63** +22,07 + 7,76	**+ 13,43** 0,898 0,364	
QUADIENT (QDT) △ B	FR0000120560 05/08/24 0,65	17,54 20042 34.468.912	**17,24** 17,54 17,2	**- 1,71** - 8,69 - 9,93	**- 10,3** 23,1 16,34	 3,77
RALLYE (RAL) A	FR0000060618 20/05/19 1	 52.925.203	/220424	 - 76,19	**- 66,84** 0,169 0,015	
RAMSAY GDS (GDS) A	FR0000044471 02/12/14 1,4	15,4 64 110.389.690	**15,35** 15,45 15,35	**- 0,33** - 1,6 - 25,49	**- 19,21** 19,9 12	
RÉMY COINTREAU (RCO) ◆ A	FR0000130395 24/07/24 2	71 69403 51.252.969	**70,8** 71,5 70,2	**- 0,63** - 0,63 - 51,59	**- 38,43** 114,9 67,4	 2,83
REXEL (RXL) ■◆ A	FR0010451203 15/05/24 1,2	22,55 547808 301.735.000	**22,41** 22,69 22,36	**- 0,89** -11,11 + 6,87	**- 9,53** 28,88 20,3	 5,36
ROBERTET S.A. (RBT) B	FR0000039091 27/06/24 8,5	856 392 2.167.745	**841** 856 839	**- 0,24** + 1,94 + 2,44	**+ 1,33** 907 762	 1,01
RUBIS (RUI) ▲ A **DIV 2 28/07/17**	FR0013269123 14/06/24 1,98	28,2 113379 104.156.127	**28,12** 28,48 28	**- 0,14** - 0,14 + 30,67	**+ 24,98** 34,3 22,5	 7,04
SARTORIUS STED. BIO. (DIM) ▲ A **DIV 6 10/05/16**	FR0013154002 02/04/24 0,69	173,65 43234 97.330.405	**170,3** 174,85 170,1	**- 2,27** +15,97 - 31,19	**- 28,89** 281 139,1	 0,41
SAVENCIA (BH) B	FR0000120107 13/05/24 1,4	50 152 14.032.930	**50,2** 50,4 50	**+ 0,4** - 0,4 - 8,39	**- 8,73** 55,2 48,2	 2,79
SCOR (SCR) ■▲ A	FR0010411983 21/05/24 1,8	18,33 852043 179.362.195	**18,45** 18,72 18,26	**+ 1,21** - 9,47 - 34,39	**- 30,27** 32,48 16,91	 9,76

SRD Suite — VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST	ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV	OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
SEB (SK) ▲ A	FR0000121709 03/06/24 2,62	91,2 50899 55.337.770	**91,25** 91,75 90,45	**- 0,16** -10,01 - 8,7	**- 19,25** 120,2 85,1	 2,87
SECHE ENVIRONNEMENT (SCHP) △ B	FR0000039109 08/07/24 1,2	100,2 1831 7.857.732	**98,2** 100,4 98,2	**- 2,19** + 5,14 - 18,98	**- 10,73** 121,4 85,5	 1,22
SERGEFERRARI GROUP (SEFER) △ C	FR0011950682 28/06/24 0,12	5,87 1032 12.299.259	**5,97** 5,97 5,86	**+ 1,88** - 8,29 - 47,63	**- 25,93** 8,2 5,38	 2,01
SES-IMAGOTAG (VU) ▲ B	FR0010282822 25/06/24 0,3	138,6 12079 16.071.708	**136,8** 141,3 136,8	**- 0,94** - 1,65 + 27,85	**+ 0,74** 175,1 120,2	 0,22
SHOWROOMPRIVÉ (SRP) △ B	FR0013006558	0,984 23439 118.902.909	**0,982** 0,984 0,978	**- 0,2** +30,93 - 24,46	**- 7,88** 1,17 0,7	
SOITEC (SOI) ▲ A **EX-DS 13/05/16 REGR.1P20**	FR0013227113	103,6 40717 35.724.746	**102,7** 104,4 102,4	**- 0,58** - 7,89 - 40,24	**- 36,53** 164,1 86	
SOLOCAL GROUP (PAJ) B	FR0014000609	0,003 46479922 129.505.837	**0,003** 0,003 0,003	**- 3,13** -92,53 - 97,34	**- 96,47** 0,15 0,003	
SODEXO (SW) ■◆ A	FR0000121220 20/12/23 3,1	87,6 101553 147.454.887	**87,05** 87,85 86,95	**- 0,46** + 8,68 + 20,55	**+ 16,29** 89,4 71,94	 3,56
SOLUTIONS 30 (ALS30) A	FR0013379484	1,512 151843 107.127.984	**1,47** 1,522 1,452	**- 2,65** -11,76 - 46,62	**- 44,86** 2,896 1,3	
SOPRA STERIA GP (SOP) ▲ A	FR0000050809 28/05/24 4,65	169,7 19296 20.547.701	**166,3** 170,2 166,2	**- 1,66** - 4,54 - 15,97	**- 15,93** 239,6 159,5	 2,8
SMCP (SMCP) △ B	FR0013214145	1,942 320217 75.591.187	**2,095** 2,1 1,906	**+ 8,1** - 0,24 - 66,43	**- 38,74** 3,555 1,72	
SPIE (SPIE) ■▲ A	FR0012757854 14/05/24 0,61	34,48 126999 166.907.584	**34,26** 34,72 34,24	**- 0,7** - 4,94 + 30,46	**+ 21,06** 38,6 27,32	 1,78
STEF (STF) △ B	FR0000064271 30/04/24 5,1	140 1255 12.850.000	**138,6** 140 136,8	**- 1** + 6,13 + 26	**+ 21,37** 143,4 112,6	 3,68
SWORD GROUP (SWP) △ B	FR0004180578 30/04/24 1,45	32,05 2762 9.544.965	**31,7** 32,1 31,6	**- 1,25** - 5,65 - 25,15	**- 20,45** 40 30,75	 5,36
SYNERGIE (SDG) △ B	FR0000032658 29/06/23 0,8	32 302 24.362.000	**32,4** 32,4 32	**+ 1,25** - 4,14 + 1,57	**- 7,95** 36,8 29,15	
TELEPERFORMANCE (RCF) ◆ A	FR0000051807 28/05/24 3,85	105,9 92854 60.738.823	**103,8** 106,75 103,65	**- 2,17** - 0,48 - 10,21	**- 21,39** 153,8 80,76	 3,71
TERACT (TRACT) B	FR001400BMH7	0,838 13914 73.394.562	**0,82** 0,856 0,796	**- 1,44** +28,93 - 80,93	**- 56,15** 1,885 0,376	
TF1 (TFI) ▲ A	FR0000054900 22/04/24 0,55	7,985 63244 211.001.575	**7,89** 8,02 7,855	**- 0,76** - 4,31 + 7,2	**+ 10,58** 9,17 7,105	 6,97
TFF GROUP (TFF) ▲ B	FR0013295789 08/11/23 0,6	37,8 444 21.680.000	**38,1** 38,2 37,8	**+ 0,26** - 4,51 - 9,07	**- 15,14** 47,5 36,7	 1,58
THERMADOR GROUPE (THEP) B	FR0013333432 12/04/24 2,08	79,2 1582 9.200.849	**78** 79,3 77,8	**- 0,64** - 2,26 - 4,88	**- 7,69** 90,9 73,2	 2,67
TIKEHAU CAPITAL (TKO) △ A **EX D S 03/07/17**	FR0013230612 09/05/24 0,75	22,5 6881 176.192.916	**22,35** 22,5 22,35	**- 0,67** - 3,46 + 1,59	**+ 8,5** 24,45 19,82	 3,36
TRANSGÈNE (TNG) △ C	FR0005175080	1,012 28453 132.293.932	**1,02** 1,03 1,004	**+ 2** - 8,77 - 40	**- 25,55** 1,52 0,985	
TRIGANO (TRI) ▲ A	FR0005691656 22/05/24 1,75	107 10163 19.336.269	**105,3** 107,1 105,3	**- 0,66** - 1,86 - 16,63	**- 29** 163,8 99,5	 1,66
UBISOFT ENTERTAINMENT (UBI) ◆ A	FR0000054470	16,99 297939 128.399.295	**16,835** 17 16,695	**- 0,33** -13,11 - 37,92	**- 27,15** 24,6 16,34	
VALEO (FR) ■◆ A	FR0013176526 28/05/24 0,4	9,722 550685 244.633.504	**9,648** 9,748 9,622	**- 0,7** + 2,23 - 46,19	**- 30,66** 14,75 8,842	 4,15
VALLOUREC REG (VK) ▲ B	FR0013506730	13,62 468416 229.947.719	**13,33** 13,62 13,19	**- 2,2** -10,96 + 8,77	**- 4,96** 18,2 12,785	
VALNEVA (VLA) ▲ B	FR0004056851	3,83 903084 139.276.901	**3,598** 3,85 3,578	**- 4,92** + 9,83 - 39,59	**- 23,77** 4,996 2,93	
VERALLIA (VRLA) △ A	FR0013447729 14/05/24 2,15	26,68 162387 120.805.103	**26,32** 26,76 26,32	**- 1,42** - 4,36 - 32,89	**- 24,5** 39 24,98	 8,17
VERIMATRIX (VMX) △ B	FR0010291245	0,409 3235 85.535.147	**0,4** 0,409 0,4	**- 0,5** + 8,11 - 41,26	**- 12,66** 0,626 0,33	
VETOQUINOL (VETO) B	FR0004186856 04/06/24 0,85	93,5 1011 11.881.902	**94,5** 95,3 93,5	**- 0,32** - 5,22 + 3,73	**- 7,71** 110 92	 0,9
VICAT (VCT) △ A	FR0000031775 29/04/24 2	30,75 10531 44.900.000	**30,4** 30,75 30,35	**- 0,82** -14,85 - 3,95	**- 7,46** 38,4 29,35	 6,58
VIRBAC (VIRP) ▲ A	FR0000031577 25/06/24 1,32	344,5 1218 8.458.000	**343,5** 345,5 341,5	**- 0,87** - 1,58 + 26,06	**- 4,45** 377,5 316,5	 0,38
VIRIDIEN (VIRI) ▲ B	FR001400PVN6	38,075 42774 7.161.465	**36,285** 38,26 36,2	**- 4,69** -30,14 - 52,12	**- 39,32** 63,86 35,225	
VIVENDI (VIV) ◆ A	FR0000127771 30/04/24 0,25	9,73 1079178 1.029.918.125	**9,698** 9,8 9,696	**- 0,33** -10,74 + 20,77	**+ 0,23** 11,17 9,026	 2,58
VOLTALIA (VLTSA) ▲ A	FR0011995588	9,58 576123 131.318.716	**8,7** 9,58 8,64	**- 18,23** -12,3 - 44,3	**- 16,51** 12,1 5,82	
WAVESTONE (WAVE) △ B	FR0013357621 31/07/24 0,38	52,4 5056 24.906.332	**51,4** 52,7 51,4	**- 1,91** - 9,82 - 4,81	**- 12,44** 67,2 49,25	 0,74
WENDEL (MF) ▲ A	FR0000121204 21/05/24 4	88 38208 44.430.554	**87,8** 88,2 87,65	**+ 0,06** + 3,66 + 5,47	**+ 8,87** 97,6 77,55	 4,56
WORLDLINE (WLN) ■▲ A	FR0011981968	8,452 757375 283.391.667	**8,174** 8,468 8,16	**- 2,44** -18,67 - 73,07	**- 47,84** 15,96 7,426	
XILAM ANIMATION (XIL) △ C	FR0004034072	4,24 820 5.893.799	**4,2** 4,25 4,2	**- 1,18** - 6,67 - 82,28	**+ 6,06** 5,92 3,265	

AUTRES VALEURS DE LA ZONE EURO

VALEURS MNÉMO / INFO / OST	ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV	OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
EURONEXT (ENX) ■◆ A	NL0006294274 21/05/24 2,11	94,6 90993 104.235.507	**94,75** 95,4 94,25	**- 0,05** + 3,78 + 44,55	**+ 20,47** 95,4 76,35	 2,62
NOKIA (NOKIA) ◆ A	FI0009000681 22/07/24 0,02	3,768 128968 5.613.496.565	**3,754** 3,783 3,743	**+ 0,48** +11,16 + 6,77	**+ 22,52** 3,783 3,012	0,3 12,68 0,8
PLUXEE (PLX) A	NL0015001W49	20,955 148982 147.174.692	**21,1** 21,18 20,95	**+ 1,3** - 7,46 	 31,82 19,094	
SES (SESG) ■◆	LU0088087324 16/04/24 0,43	4,806 316852 371.457.600	**4,8** 4,862 4,778	**- 0,79** - 0,79 - 25,41	**- 19,46** 6,395 4,132	 10,42
X-FAB SILICON (XFAB) △ A	BE0974310428	5,575 57173 130.781.669	**5,415** 5,605 5,415	**- 1,99** -12,09 - 46,44	**- 46,81** 10,3 5,11	

VALEURS ZONE INTERNATIONALE

VALEURS MNÉMO / INFO / OST	ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV	OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
SCHLUMBERGER (SLB) A	AN8068571086 USD 05/06/24 0,28	 1.427.000.000	/160824	 -12,12 - 23,71	**- 13,69** 52,3 38,05	3,45
TOTAL ENERGIES GABON (EC) A	GA0000121459 26/06/24 20,55	163 185 4.500.000	**163** 163,5 163	 + 1,24 - 11,32	**+ 3,82** 180,5 149,5	 12,61

carnet

EN PARTENARIAT AVEC

ENTREPRISES

BNP PARIBAS

Virginie Delaunay
Rachida Tournier

Virginie Delaunay et Rachida Tournier sont nommées deputy CEO de BNP Paribas Wealth Management.

Virginie Delaunay, 42 ans, ancienne élève de l'ENA, diplômée de l'IEP, est entrée dans le groupe bancaire en 2012. Entre 2016 et 2018, elle a été secrétaire du comité exécutif groupe. Elle a assuré la direction financière de BCEF. Depuis quatre ans, elle était directrice de la région Ile-de-France Est de la banque commerciale en France (BCEF) de BNP Paribas.

Rachida Tournier, 50 ans, est titulaire d'un master en économie et administration. Elle a passé dix ans au sein de Capital Markets pour accompagner des clients entreprise de CIB et CPBS dans la région Emea sur leurs financements stratégiques. Depuis 2022, elle était responsable du corporate coverage chez CIB pour la zone Emea.

GIE PARIS COMMERCES

Christine Laconde

est la nouvelle présidente du GIE Paris Commerces, opérateur au service des commerçants et artisans parisiens.

Christine Laconde, 55 ans, ancienne élève de l'ENA, ingénieure agronome diplômée de l'Institut national d'agronomie, est devenue directrice générale de la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) en 2021. Elle a dirigé le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) avant d'être, entre 2012 et 2013, directrice adjointe du cabinet de Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées. Elle a ensuite pris la direction générale du Samu Social de Paris jusqu'en 2020.

TESSI

Jean-Luc Vecchio

est nommé directeur des alliances stratégiques de cet acteur du domaine des business process services.

Jean-Luc Vecchio, 52 ans, diplômé de Grenoble Ecole de Management, a réalisé un cursus au centre d'entrepreneuriat de l'EM Lyon. Il a assuré la direction générale des activités BPO de Tessi en Suisse entre 2019 et 2022. Il était directeur général de la division conseil et intégration Europe depuis 2015.

ELECTRA

Marie Lenail-Chouteau

est nommée chief people officer du spécialiste européen de la recharge rapide de véhicules électriques.

Marie Lenail-Chouteau, 42 ans, est diplômée d'un executive master de l'Insead. Après des débuts chez TotalEnergies, elle a officié au sein de Criteo. Dernièrement, elle occupait le poste de global vice president people chez Malt.

INSTITUTION

CAISSE DES DÉPÔTS

Axel Rahola

est nommé directeur adjoint des politiques sociales de l'institution financière publique.

Axel Rahola, 54 ans, ancien élève de l'ENA, est diplômé de l'Essec et de l'IEP de Paris. A partir de 2011, il fut directeur associé au sein de l'équipe secteur public du cabinet Capgemini Consulting. Sept ans plus tard, il est nommé chef de service à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP). En novembre dernier, il est entré au cabinet de la Première ministre, Elisabeth Borne, en tant que conseiller, chef du pôle social.

Ils sont nés un 21 août

- **Alizée**, chanteuse, 40 ans.
- **Rodolphe Belmer**, PDG du groupe TF1, 55 ans.
- **Bernard Blazin**, cofondateur des Editions Saint-Simon, 79 ans.
- **Usain Bolt**, athlète, 38 ans.
- **Steve Case**, cofondateur d'AOL, 66 ans.
- **Coco**, dessinatrice, 42 ans.
- **Robert Lewandowski**, footballer, 36 ans.
- **Gérard Manset**, auteur-compositeur-interprète, 79 ans.
- **Laura Morante**, actrice, 68 ans.
- **Mohammed VI**, roi du Maroc, 61 ans.
- **Hayden Panettiere**, actrice, 35 ans.
- **François Pinault**, fondateur d'Artémis et Kering, 88 ans.
- **Dominique Senequier**, fondatrice-présidente d'Ardian, 71 ans.
- **Peter Weir**, réalisateur australien, 80 ans.

Envoyez vos nominations à
carnetlesechos@nomination.fr

EURONEXT HORS SRD

ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0012616852	ABIONYX PHARMA △	B	1,27	1,29	1,262	**1,29**	+ 0,62	15641
FR0000064602	ACANTHE DEV.	C	0,431	0,434	0,415	**0,426**	+ 2,16	53511
FR0013333077	AFFLUENT MEDICAL	B	1,85	2	1,85	**1,935**	+ 3,48	10468
FR0000062465	ALAN ALLMAN	C	7,3	7,3	7,1	**7,25**	- 0,69	721
FR0000053837	ALTAMIR	B	24,3	24,3	24,2	**24,3**	+ 0,41	43
FR0012789667	AMPLITUDE △	C	3,1	3,12	3,1	**3,12**	+ 0,65	764
FR001400JWR8	ARVERNE GROUP	B	5,52	5,6	5,5	**5,5**		203
FR0011992700	ATEME △	B	3,59	3,6	3,56	**3,58**	- 0,56	1434
FR0013455482	ATLAND	B	44	44	44	**44**		25
FR001400CFI7	AVENIR TELECOM	C	0,094	0,094	0,09	**0,09**	- 1,75	10609
FR0013258399	BALYO △	C	0,597	0,597	0,596	**0,596**	+ 1,02	250
FR0000035370	BASTIDE CONF.MED. △	C	20,5	20,7	20,35	**20,65**	+ 1,98	1595
FR0000039299	BOLLORE ▲	A	5,895	5,91	5,81	**5,825**	- 1,36	837752
FR0000074254	BOURSE DIRECT	C	5,12	5,22	5,12	**5,22**	+ 0,39	952
FR0000061137	BURELLE	A	379	379	375	**377**	+ 0,27	49
FR0000045544	CA TOULOUSE 31 CCI	C	63	63,02	63	**63,02**	+ 0,03	29
FR0012969095	CAPELLI △		3,24	3,26	3,24	**3,26**	+ 1,88	90
FR0010193979	CBO TERRITORIA	C	3,5	3,52	3,49	**3,52**	+ 0,57	11565
FR0000053506	CEGEDIM	B	12,7	12,9	12,65	**12,65**	- 0,78	2232
FR0013426004	CLARANOVA SE △	B	1,448	1,472	1,438	**1,462**	+ 1,67	100805
FR0004031763	COHERIS △	C	6,36	6,5	6,36	**6,5**	+ 1,56	356
FR0000060303	COVIVIO HOTELS	A	17,15	17,6	17,15	**17,15**	+ 0,29	5797
FR0000185506	CRCAM ATL. VENDEE	C	81,1	81,4	79,11	**81,4**	+ 0,37	30
FR0010483768	CRCAM BRIE PIC. CC	B	17,21	17,298	17,14	**17,14**	- 0,41	2591
FR0010461053	CRCAM LANGUED CCI	C	46,965	48	46,965	**47**	+ 0,08	992
FR0000045551	CRCAM MORBIHAN	C	62,5	62,5	60,41	**60,99**	- 2,42	239
FR0000185514	CRCAM NORD FR.	B	12,54	12,548	12,13	**12,196**	- 2,59	6689
FR0000044364	CRCAM NORM. SEINE	C	73,01	73,01	72,51	**72,98**	- 0,04	115
FR0000045528	CRCAM PARIS IDF	B	58,79	58,99	58,79	**58,79**		105
FR0000045346	CRCAM SUD RHONE	C	113,6	113,6	110,5	**110,5**	- 2,73	239
FR0000045304	CRCAM TOUR.POITOU	C	66,97	67	66,29	**67**	+ 0,05	241
FR001400AYG6	DEEZER	2	1,8	1,815	1,8	**1,8**		321
FR0000062978	DEKUPLE △	C	35,3	35,3	34	**34,8**	- 1,7	676
FR0013283108	DELTA PLUS GROUP △	B	72,4	72,4	71,8	**71,8**	- 0,83	41
FR0012202497	DIAGNOSTIC MEDICAL△	C	0,974	0,974	0,922	**0,972**		5828
FR0010428771	EAGLE FOOTBALL GR.△	C	2,21	2,28	2,16	**2,17**	- 1,81	2813
FR0000031023	ELECT.STRASBOURG	B	110	110	109	**109,5**	+ 0,46	149
FR0011271600	FERMENTALG △		0,434	0,44	0,424	**0,433**	- 0,23	48390
FR0011665280	FIGEAC AERO △	C	5,6	5,66	5,6	**5,66**	+ 1,07	1255
FR0010341032	FONCIERE INEA	B	30,6	30,6	30,1	**30,4**	- 0,65	510
FR0014005SB3	FORSEE POWER SA	B	0,732	0,77	0,73	**0,75**	+ 1,63	27996
FR0013030152	FRANCAISE ENERGIE △	C	28,5	28,9	28,35	**28,9**	+ 1,4	3737
FR0010588079	FREY	B	28,4	28,4	28,4	**28,4**	+ 0,71	99
FR0000030611	GALIMMO	C	12	12	12	**12**	- 1,64	882
FR0000034894	GAUMONT	B	87	87	86,5	**86,5**		48
FR0000061459	GERARD PERRIER	B	92	92	92	**92**		334
FR0000065971	GRAINES VOLTZ	C	23	23,8	23	**23,8**	+ 4,39	35

EURONEXT HORS SRD Suite

ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0012612646	GROUPE PARTOUCHE	B	18,85	18,9	18,7	**18,8**		105
FR0010214064	GROUPE PIZZORNO	C	75	75	74,6	**75**	- 0,53	75
FR0004155000	GROUPE SFPI △	C	1,86	1,935	1,86	**1,935**	+ 4,31	1551
FR0000066722	GUILLEMOT △	C	5,56	5,68	5,52	**5,6**	+ 0,72	5043
FR0000066755	HAULOTTE GROUP △	B	2,78	2,78	2,72	**2,76**	- 1,43	10063
FR0000054231	HIGH CO. △	C	2,67	2,67	2,65	**2,65**	- 0,38	1453
FR0000065278	HOPSCOTCH GROUPE △		23	23,1	22,9	**22,9**	- 0,44	262
FR0014003VY4	HYDROGÞNE FRANCE ▲	B	6,33	6,33	6,14	**6,15**	- 2,84	1938
FR0000051393	IDI	B	70,2	70,2	69,6	**69,6**	- 0,57	244
FR0000033243	IMMO. DASSAULT	B	51	51	50,4	**50,4**	- 0,4	19
FR0000071797	INFOTEL △	C	39	39	38,5	**38,8**	- 0,51	477
FR0013233012	INVENTIVA △	B	2,255	2,29	2,25	**2,29**	+ 1,78	10146
FR0012872141	JACQUES BOGART △	C	6,64	6,84	6,64	**6,84**	+ 0,29	230
FR0000075343	LABO EUROMEDIS	C	6,36	6,36	5,4	**5,54**	- 12,62	6288
FR0000066607	LACROIX GROUP △	C	19,75	20,4	19,75	**20,3**	+ 2,79	633
FR001400JY13	LATECOERE △	C	0,009	0,009	0,009	**0,009**	- 2,27	558025
FR0006864484	LAURENT-PERRIER	B	118	118	117,5	**117,5**	- 0,42	65
FR0014009YQ1	LHYFE	B	3,88	3,93	3,81	**3,81**	- 2,31	5701
FR0012634822	MAAT PHARMA	C	7,08	7,1	7	**7**	- 1,41	791
FR0010609263	MAUNA KEA TECH △	C	0,368	0,368	0,366	**0,366**	- 0,54	294979
FR0000051070	MAUREL ET PROM △	B	5,5	5,5	5,34	**5,35**	- 3,78	164254
FR0000060873	MBWS △	C	3,9	3,99	3,88	**3,92**	- 0,25	11594
FR0004065605	MEDINCELL	B	17,52	18	17,38	**17,58**	+ 0,34	137052
FR0010298620	MEMSCAP △	C	6,29	6,48	6,16	**6,39**	+ 2,24	9107
FR00140085W6	MRM	C	15,3	15,3	15,3	**15,3**	- 0,65	20
FR001400IE67	MYHOTELMATCH	C	0,421	0,425	0,421	**0,422**		3117
FR0013482791	NACON SAS	B	1,198	1,198	1,17	**1,18**	- 1,5	50972
FR0004050250	NEURONES	B	43,5	43,5	42,45	**42,6**	- 1,62	1993
FR0000121691	NRJ GROUP	B	8,08	8,2	8,02	**8,16**	+ 1,24	20031
FR0000052680	OENEO △	B	10,2	10,2	9,86	**9,92**	- 3,22	3091
FR0000075392	ORAPI △	C	6,26	6,26	5,62	**5,7**	- 3,06	1196
FR0010609206	OREGE	C	0,378	0,38	0,374	**0,376**	- 0,79	16981
FR0012127173	OSE IMMUNO △	C	7,23	7,49	7,14	**7,3**	+ 0,69	116611
FR0010263202	PAREF △	C	41,1	42,4	41,1	**42,4**	+ 0,95	354
FR0004038263	PARROT	B	1,925	1,99	1,925	**1,955**	- 1,26	890
FR0000038465	PASSAT △	C	4,94	5,2	4,94	**5,2**	+ 5,26	3825
FR0011027135	PATRIMOINE ET COMM	B	20,4	20,6	20,4	**20,6**	+ 0,98	344
FR0011471135	PHAXIAM TX	C	1,796	1,816	1,782	**1,782**	- 2,09	4066
FR0013252186	PLASTIQUES DU VAL △	C	1,825	1,825	1,8	**1,8**	- 1,64	6808
FR0012432516	POXEL △	C	0,615	0,645	0,615	**0,625**	+ 1,63	349350
FR0012613610	PRODWAYS GROUP △	C	0,513	0,524	0,511	**0,524**	+ 2,34	22212
FR0000045619	ROBERTET CDV N	B	99,33	99,33	99,33	**99,33**	- 47,17	40
FR0013344173	ROCHE BOBOIS SA ▲	B	49	49,1	47,3	**47,7**	- 2,65	1876
FR0000060071	SAMSE	B	165	165,5	165	**165,5**	+ 0,3	51
FR0000039109	SECHE ENVIRONNEM. △	B	100,2	100,4	98,2	**98,2**	- 2,19	1831
FR0004175842	SELECTIRENTE	B	85,5	85,5	85,5	**85,5**		35
FR0011950682	SERGEFERRARI GP △	C	5,87	5,97	5,86	**5,97**	+ 1,88	1032

EURONEXT HORS SRD Suite

ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0000078321	SODITECH	C	1,28	1,28	1,28	**1,28**	+ 0,79	850
FR0014000609	SOLOCAL GROUP	B	0,003	0,003	0,003	**0,003**	- 3,13	46479922
FR0011289040	SQLI △	C	39	40	39	**39,8**	+ 1,53	265
FR0004188670	TARKETT ▲	B	8,9	8,9	8,6	**8,9**	- 0,67	1471
FR001400BMH7	TERACT	B	0,838	0,856	0,796	**0,82**	- 1,44	13914
FR0000033003	TOUAX △	C	5,14	5,14	4,93	**4,96**	- 3,5	3438
FR0000036816	TOUR EIFFEL △	B	8,88	8,98	8,86	**8,92**	+ 0,68	1633
FR0000035784	TRANSIT.EVERGREEN ▲	C	1,64	1,66	1,62	**1,66**	+ 1,22	448
FR0000074197	UNION TECH.INFOR. △	C	0,178	0,183	0,178	**0,183**	+ 2,24	1886
FR0000050049	VIEL ET CIE	C	9,92	10	9,92	**9,92**		2856
FR0000062796	VRANKEN - POMMERY	C	14,5	14,7	14,35	**14,7**	+ 2,44	287
FR0012532810	WAGA ENERGY	B	15,9	15,9	15,22	**15,48**	- 2,64	6472
FR0004034072	XILAM ANIMATION △	C	4,24	4,25	4,2	**4,2**	- 1,18	820

CHANGES

COURS AU COMPTANT

20-08-2024 1 EURO EN DEVISE	COURS BCE	VAR. VEILLE EN %	VAR. ANNÉE EN %
DOLLAR US	1,1112	0,27	0,68
LIVRE STERLING	0,8528	-0,05	-1,67
FRANC SUISSE	0,9525	-0,42	2,54
COURONNE DANOISE	7,4616	0,00	0,08
COURONNE NORV.	11,6733	-0,10	3,99
KUNA CROATE	7,532	-0,04	-4,64
COURONNE SUEDOISE	11,3652	-0,59	2,05
DOLLAR CANADIEN	1,5147	0,24	3,55
YEN JAPONAIS	161,794	-0,40	3,95
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6485	0,13	1,73
ROUBLE RUSSE	101,5648	1,82	3,11
ROUPIE INDIENNE	93,0647	0,18	1,37
DOLLAR NEO-ZELANDAIS	1,808	-0,29	3,53
COURONNE TCHEQUE	25,1445	-0,09	1,84
FORINT HONGROIS	393,0475	-0,28	2,77
ZLOTY POLONAIS	4,2764	0,20	-1,33
LEV BULGARE	1,9565	0,03	0,06
DOLLAR HONG-KONG	8,6544	0,45	0,25
WON SUD COREEN	1479,96	0,24	3,59
PESO MEXICAIN	21,0324	1,63	12,29
REAL	6,0868	1,58	13,62
DOLLAR SINGAPOUR	1,4512	0,08	-0,53
RAND SUD-AFRICAIN	19,8565	1,20	-1,68
LIVRE TURQUE	37,6203	0,55	15,72
RENMIBI YUAN	7,905	0,25	1,23
RUPIAH	17153,1797	-0,31	1,00
PESO PHILIPPIN	62,7402	-0,11	2,54
RINGGIT MALTAIS	4,8645	0,20	-4,08
BATH THALANDAIS	38,0188	-0,32	-0,03

TAUX

MARCHÉS MONÉTAIRES ET EURODEVISES

20-08-2024	JOUR	MARCHÉS MONÉTAIRES 1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
ZONE EURO	3,72/3,42	3,81/3,51	3,71/3,41	3,57/3,27	3,32/3,02

20-08-2024	6 MOIS	ECARTS DE TAUX AVEC L'ALLEMAGNE 2 ANS	5 ANS	7 ANS	10 ANS
ALLEMAGNE	98,42	2,50	2,19	2,12	2,24
PORTUGAL	0	0,02	0,24	0,44	0,62
FRANCE	0,00	0,17	0,47	0,60	0,70
ESPAGNE	0,05	0,26	0,49	0,75	0,78
ITALIE	0,04	0,43	2,99	1,14	1,39

CERTIFICAT/FONDS

INVESTIR 10

VALEUR	ISIN	CLÔT	% VAR.
INVESTIR 10 GRANDES VALEURS	I10GS - FR0011630474	**167,62**	-0,67
INVESTIR PEA PALATINE	FR0013284114	**124,21**	1,46

SICAV/FCP

CODE ISIN	DÉSIGNATION DES VALEURS	CLASSIFICATION	VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS**	DATE DE LA VALOR.	DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS** MONT.	DATE

CODE ISIN	DÉSIGNATION DES VALEURS	CLASSIFICATION	VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS**	DATE DE LA VALOR.	DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS** MONT.	DATE
	Banque Cantonale de Genève (France) SA Tél. 04 72 07 31 50 bcgef.fr/fonds — SYNCHRONY Funds					
LU2004923152	SWISS ALL CAPS (CHF) EUR A		154,84	19/08		
LU2004923749	SWISS SMALL & MID CAPS (CHF) EUR A		125,79	19/08		
LU2404427101	EU ALL CAPS A		95,83	19/08		
LU2404427523	WORLD QUALILIFE STOCKS A		82,62	19/08		
LU1626130816	SILK ROAD ZONE STOCKS A		124	19/08		
LU0851564038	BALANCED (EUR) A		139,94	19/08		
LU0851564384	DYNAMIC (EUR) A		175,51	19/08		

@Valeur unitaire hors frais : valeur de la part ou de l'action hors droits d'entrée ou de sortie éventuels. Les SICAV éligibles au PEA sont signalées par un astérisque *. Le pictogramme ● indique la cotation d'un FCP. Classification des OPCVM : actions françaises (AF), actions de la zone EURO (AE), actions internationales (AI), monétaires EURO (ME), monétaires à vocation internationale (MI), obligations et autres titres de créances libellés en EURO (OE), obligations et autres titres de créances internationaux (OI), sicav luxembourgeoises (LX), diversifiés (DI), garantis ou assortis d'une protection (GP). ** : en euros ou dans la devise indiquée dans la colonne «DÉSIGNATION DES VALEURS».

Les Echos

Les Echos sont une publication du Groupe Les Echos
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFIPAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL **Pierre Louette**
DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE LES ECHOS **Bérénice Lajouanie**
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ **Bernard Villeneuve**
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
& PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS **Pierre Louette**
Edité par Les Echos, SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 87 39 70 00. www.lesechos.fr

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS
Christophe Jakubyszyn
DIRECTEUR ÉDITORIAL **Nicolas Barré**
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS DE LA RÉDACTION
Dominique Seux et **François Vidal**
RÉDACTEURS EN CHEF
David Barroux (Entreprises)
Julie Chauveau (Entreprises)
Alexandre Counis (Finance et Marchés)
Muriel Jasor (Leadership et Management)
Arnaud Le Gal (Les Echos Entrepreneurs et opérations spéciales)
Etienne Lefebvre (France et International)
Clémence Lemaistre (Information digitale)
Marie-Christine Sonkin (Patrimoine)
DIRECTEUR DE CRÉATION **Fabien Laborde**
DIRECTRICE ARTISTIQUE **Marion Moulin**
EDITORIALISTES
Cécile Cornudet, Sabine Delanglade, Eric Le Boucher, Jean-Francis Pécresse, Jean-Marc Vittori, Laurent Flallo, Sylvie Ramadier (Le Crible)

ÉDITRICE
Marie Van de Voorde-Leclerq
ÉDITRICE ADJOINTE
Adéline Léger
DIRECTRICE DU MARKETING ET DES REVENUS CLIENTS
Lise Benamou
DIRECTEUR STRATÉGIE ET COMMUNICATION
Fabrice Février

PUBLICITÉ
Les Echos Le Parisien Médias
Tél. : 01 87 39 78 00.
PRÉSIDENTE **Corinne Mrejen**
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Nicolas Danard
DIRECTRICE COMMERCIALE
Emmanuelle Denis

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
Xavier Genovesi
dpo@lesechosleparisien.fr

SERVICE ABONNEMENTS
LES ECHOS
45, av. du Général Leclerc, 60643 Chantilly Cedex.
Tél. : 01 70 37 61 36
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. Abonnement France métropolitaine : 429 € TTC.

IMPRESSION
L'Imprimerie (Tremblay-en-France), Midi-Print (Gallargues).
Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 100%.
Ce journal est imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro FI/37/002.
Eutrophisation : P_{tot} 0.01kg/tonne de papier
Membre de l'ACPM OJD CPPAP : 0426 C 83015.

Les Echos

Retrouvez-nous sur www.lesechos.fr

// Budget de l'Etat 2024 : 511,6 milliards d'euros (prévisions PLF 2024) **// PIB 2023 :** 2.818,1 milliards d'euros (prévisions PLF2024) **// Plafond Sécurité sociale :** 3.864 euros/mois à partir du 01-01-2024 **// SMIC horaire :** 11,65 euros (brut par heure) à partir du 01-01-2024 **// Capitalisation boursière de Paris :** 2.591,60 milliards d'euros (au 03-06-2024) **// Indice des prix (base 100 en 2015) :** 120,07 au 22-05-2024 **// Taux de chômage (BIT) :** 7,5 % au 1er trimestre 2024 **// Dette publique :** 3.101,2 milliards d'euros (4e trimestre 2023)

EN **VUE**

Jacques Audiard

La présentation du projet aux producteurs a dû valoir le détour. Certes, après quarante ans de carrière, cinq César et une Palme d'or, Jacques Audiard n'a plus à prouver ses talents de scénariste et de réalisateur. Mais un thriller comédie musicale queer, dites-vous ? Sur une avocate paumée qui aide un chef de cartel mexicain à refaire sa vie en devenant la femme qu'il a toujours sentie en lui ? Le tout en espagnol plutôt qu'en français ou en anglais, c'est bien cela ? Et pourquoi pas ? N'a-t-on pas « tous droit à une seconde chance », comme l'explique Audiard ? « Emilia Perez », son dixième long-métrage, en salles ce mercredi, était un pari osé. C'est surtout un pari réussi à en croire une critique emballée par cet ovni.

A 72 ans et avec l'audace de la jeunesse, Jacques Audiard voulait faire de cette histoire de changement de sexe un « *un film qui traverse les genres* ». Son père, Michel, aurait souri. « *Comédie musicale mexicaine passée au mixeur du film criminel* », selon « Le Monde », « Emelia Perez » est une femme au charme indéfinissable. Il a déjà conquis le dernier Festival de Cannes, où le film a obtenu le prix du jury et le prix collectif d'interprétation féminine. Le métier ne s'y est pas trompé. Avec un récit sophistiqué, un mélange de cinéma de genre et d'auteur, des personnages ambivalents et un univers sombre, « Emilia Perez » reste bien, sur le fond, du vrai Jacques Audiard. Celui qui « Regarde les hommes tomber » et explore les failles humaines, d'« Un héros très discret » comme d'« Un prophète », déroulant les vies de personnages « De rouille et d'os ». « *J'ai sans doute un intérêt particulier pour les mal foutus, les mal intégrés* », dit-il. C'est l'assurance de ne jamais manquer d'inspiration. De battre son cœur n'est pas près de s'arrêter.

Lire nos informations
Page 7

Circuits à réintégrer

Le concepteur de puces électroniques AMD avale le fabricant de serveurs ZT Systems pour 4,9 milliards de dollars afin de se renforcer dans l'intelligence artificielle.

Une puce peut en cacher une autre. Intel et Advanced Micro Devices (AMD) en savent quelque chose : pris dans leur duel, ils n'ont pas vu arriver Nvidia dans le rétroviseur. Le spécialiste des cartes graphiques et du calcul parallèle a plié le match de l'intelligence artificielle. Il y a cinq ans, Wall Street valorisait Intel moitié plus qu'AMD et Nvidia réunis. Aujourd'hui, le second vaut plus de deux fois et demie plus que le leader historique. Et Nvidia capitalise à lui seul neuf fois plus que ses deux poursuivants ensemble, et aussi 20 % de mieux que l'indice tricolore CAC 40. La lutte est inégale, mais son lien de parenté éloignée avec le fondateur de Nvidia, Jensen Huang, n'entame en rien la combativité de la patronne d'AMD, Lisa Su. Il y a deux ans, cette ingénieure diplômée du MIT signait la plus grosse acquisition de l'histoire de la firme californienne (50 milliards de dollars, en papier) dans les puces programmables (Xilinx), une technologie intéressante pour certaines applications d'IA, mais qui ne lui procure pas d'avantage dans le traitement de masse des centres de données.
Pour rattraper son retard dans ce domaine où son groupe est vingt fois plus petit que Nvidia, elle met la main sur un fabricant de serveurs, ZT Systems, pour 4,9 milliards de dollars (dont les trois quarts en cash). Elle n'en gardera à terme que le savoir-faire dans la conception des infrastructures de data centers, soit seulement 40 % des équipes. Du travail de dentellière pour rester dans le circuit, salué à Wall Street (+7,5 % en deux séances).

Un insoutenable suspense

Le milliardaire Edgar Bronfman Jr. est la dernière chance des minoritaires de Paramount.

Edgar Bronfman Jr. pense-t-il avoir fait à Shari Redstone une offre qu'elle ne peut pas refuser ? Il ne manquait au feuilleton le plus suivi à Hollywood depuis huit mois, celui de la reprise de Paramount, producteur du « Parrain », que l'entrée en scène du descendant des propriétaires de Seagram. Dans ce bal des héritiers réunissant la fille du bâtisseur de l'ex-ViacomCBS, Sumner Redstone, et David Ellison, le fils du cofondateur d'Oracle, l'ancien patron de Warner Music, qui fut un temps actionnaire des studios Universal, est loin de détonner.
Mais son offre alternative de toute dernière minute à celle de la famille Ellison, révélée par le « Wall Street Journal », sonne comme un faux coup de théâtre. Bien qu'elle constitue la dernière chance des minoritaires du conglomérat audiovisuel d'éviter un sauvetage au rabais, elle a presque été conspuée à la Bourse de New York, qui n'y croit visiblement pas (–1,8 % pour l'action Paramount de classe B en milieu de séance).
A 4,3 milliards de dollars, elle offre 27 % de moins aux Redstone, contrôlant les trois quarts des droits de vote de Paramount avec seulement 10 % du capital. Mais elle permettrait aux autres actionnaires de conserver une part plus importante du capital que la portion congrue de 30 % réservée par la proposition de Skydance Media, la société de production des Ellison à l'origine notamment des derniers « Top Gun » et « Mission Impossible ».
La tentative, bien que désespérée, aurait en tout cas de quoi fournir des idées de suite au réalisateur de la série « Succession », qui s'était inspiré des familles Murdoch, Redstone et Maxwell.

Le CAC 40 stoppé dans son élan

Après cinq séances dans le vert, la Bourse de Paris a terminé la journée en léger recul. Le CAC 40 a cédé 0,22 % à 7.485,73 points. Les investisseurs attendent la publication des « minutes » de la dernière réunion de la Réserve fédérale américaine, mercredi, et le début de la conférence des banquiers centraux de Jackson Hole, jeudi. Ils espèrent, à ces deux occasions, se faire une idée plus précise de la trajectoire de la politique de la Fed. Les marchés à terme intègrent à 75 % la possibilité d'une baisse de 25 points de base (pb) des taux directeurs américains en septembre, contre une chance d'environ 25 % pour une baisse plus agressive de 50 pb.

Ailleurs en Europe, le DAX francfortois a reculé de 0,35 %. Londres a dévissé de 1 %, pénalisée par le secteur des matières premières et la chute de 6 % de BT.

Les trois plus fortes hausses du CAC 40 ont été enregistrées par Renault (+1,44 %), Hermès (+0,84 %) et Unibail-Rodamco-Westfield (+0,79 %). Pernod Ricard a chuté de 2,18 %, Teleperformance de 2,17 % et TotalEnergies de 1,51 % sur fond de baisse du pétrole.